

PROJET D'OPÉRATION NATIONALE D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL LITTORAL

RAPPORT D'ÉTUDE

par

CÉLINE FRÉMAUX
(mars & juillet 2007)



DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'ETHNOLOGIE, DE L'INVENTAIRE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION

AVERTISSEMENT

Ce rapport a été rédigé par Mlle Céline Frémaux, docteur en histoire de l'art, titulaire du concours d'attaché de conservation du patrimoine, spécialité inventaire, à la demande de la Direction de l'architecture et du patrimoine (sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information) en collaboration avec l'Observatoire du littoral. Ce travail est une des étapes préalables au lancement d'une opération nationale d'inventaire général du patrimoine culturel littoral.

Le présent rapport se compose de trois parties distinctes.

La première, remise en mars 2007, intitulée « Un projet qui s'inscrit dans une histoire féconde et qui répond à une demande institutionnelle forte » vise à inscrire le projet d'opération nationale dans un processus relativement ancien de prise en compte et de valorisation du patrimoine culturel littoral dans un sens large. Sans viser à l'exhaustivité, cette partie recense les acteurs extérieurs au ministère chargé de la culture qui ont joué un rôle significatif et présente une quinzaine de leurs initiatives.

Les deuxième et troisième parties, remises en juillet 2007, intitulées « L'engagement du ministère de la culture et de la communication en faveur du patrimoine culturel littoral » et « Recension d'études », analysent une vingtaine d'interventions de services du ministère chargé de la culture, retenues pour leur caractère démonstratif et leur capacité à illustrer la diversité et l'évolution des approches développées en vue de la connaissance, de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel littoral. À cette étape, la dimension connaissance a été privilégiée (inventaire général, archéologie, ethnologie), et l'action des services déconcentrés de l'Etat (SRA, CRMH, SDAP) n'a pas fait l'objet de l'exploration systématique qui permettrait d'en avoir une image fidèle.

Pilotage et suivi scientifique :

Georges Coste, Bernard Toulhier et Philippe Vergain (SDARCHETIS) ;
Sébastien Colas (observatoire du littoral).

SOMMAIRE

Première partie

Un projet qui s'inscrit dans une histoire féconde et qui répond à une demande institutionnelle forte

I. <u>L'invention du patrimoine culturel littoral</u>	7
1. <u>Du patrimoine maritime au patrimoine culturel littoral</u>	7
2. <u>Des difficultés de définition qui nourrissent la réflexion</u>	9
II. <u>Une demande institutionnelle d'inventaire forte</u>	11
1. <u>Au niveau international</u>	11
2. <u>Au niveau national</u>	12
3. <u>Au niveau local</u>	16
III. <u>Études et actions achevées (ou en cours) à l'initiative d'instances extérieures au MCC</u>	17
1. <u>Actions associatives et recherches universitaires</u>	17
2. <u>Nécessité d'un atlas</u>	20
IV. <u>Annexe</u>	21
<u>Liste des organismes cités</u>	21

Deuxième partie

L'engagement du ministère de la culture et de la communication

<u>Introduction</u>	23
I. <u>Études archéologiques : des sources et des méthodes pour appréhender l'histoire de la formation d'un territoire</u>	24
1. <u>L'archéologie sous-marine</u>	25
<u>Une discipline structurée au niveau national</u>	25
<u>Un réseau d'associations et un soutien des collectivités locales</u>	26
<u>Le patrimoine archéologique sous-marin à l'épreuve des enjeux économiques</u>	28

2. <u>Des domaines d'intervention variés</u>	30
<u>De l'archéologie navale à l'archéologie nautique : de l'objet au territoire</u>	30
<u>La connaissance de l'évolution du trait de côte</u>	31
<u>La connaissance des activités et des structures submergées</u>	32
3. <u>L'archéologie « terrestre » : de l'entité au paysage</u>	33
II. <u>Études ethnologiques</u>	36
1. <u>Un nouvel objet patrimonial : le patrimoine maritime</u>	37
<u>Vers une reconnaissance institutionnelle du patrimoine maritime</u>	37
<u>Du patrimoine flottant au patrimoine maritime au sens large</u>	38
<u>Les actions de la Mission du patrimoine maritime</u>	38
<u>L'apport de l'ethnologie à la connaissance du patrimoine maritime</u>	39
2. <u>L'ethnologie en Languedoc-Roussillon : une mission orientée vers le patrimoine maritime</u>	41
<u>Mobilisation des compétences en région pour répondre aux enjeux</u>	41
<u>Les opérations d'inventaire ethnologique</u>	43
<u>Le rôle du Parc naturel régional de la Narbonnaise : le patrimoine immatériel facteur de « territorialité »</u>	45
3. <u>Estuarium : un ethnopôle pour faire émerger l'identité d'un territoire</u>	46
<u>Le projet</u>	46
<u>Les missions</u>	47
<u>La revue <i>Aestuaria</i></u>	48
III. <u>Études des services de l'inventaire général, approche thématique de Géomer</u>	50
1. <u>Les opérations d'inventaire topographique</u>	50
<u>Inventaire topographique des villes littorales</u>	50
<u>Inventaire topographique d'un territoire : l'opération d'inventaire du patrimoine culturel de l'estuaire de la Gironde</u>	52
2. <u>Inventaires thématiques</u>	53
<u>Inventaire thématique d'un type d'immeuble : les phares et les fortifications littorales</u>	53
<u>Approche thématique du patrimoine maritime en Bretagne</u>	55
<u>Opération d'inventaire thématique du patrimoine balnéaire</u>	56
<u>Inventaire du patrimoine industriel</u>	58
IV. <u>Conclusion générale</u>	61
V. <u>Annexes</u>	63
1. <u>Personnes ressources rencontrées dans le cadre de l'étude</u>	63
2. <u>Conférences et journées d'étude suivies</u>	64

Troisième partie

Recension d'études

I. Archéologie

- Étude 1 : Archéologie navale et archéologie nautique : de l'étude de l'objet à celle de son environnement
L'épave de Port Berteau II (Charente-Maritime), un caboteur fluvio-maritime du haut Moyen Age et son contexte nautique 66
- Étude 2 : L'apport de l'archéologie sous-marine à la connaissance de l'évolution du trait de côte
« Nouvelles épaves de Camargue. Les gisements antiques, modernes et contemporains »68
- Étude 3 :
Les habitats palustres protohistoriques de l'étang de Thau dans leur contexte littoral 70
- Étude 4 : Archéologie navale et archéologie urbaine : deux types d'investigation pour l'histoire d'une ville littorale
Saint-Pierre de la Martinique; Saint-Pierre et la mer 72
- Étude 5 : La population îlienne et la mer : une relation ambiguë
L'île de Tatihou (Manche). Habitats et occupation du sol 74
- Étude 6 : L'interdisciplinarité au service de l'histoire des liens entre l'homme et le territoire
L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Age. La Challonnaire et Mortantambe (Charente-Maritime) 76
- Étude 7 : Archéologie des structures littorales : les pêcheries du Cotentin
L'exploitation des milieux littoraux en Basse-Normandie 78

II. Ethnologie

- Étude 8 : La naissance d'un mouvement patrimonial en faveur d'une culture maritime
Inventaire des actions patrimoniales sur le littoral de Basse-Normandie 79
- Étude 9 : L'identité du littoral de Languedoc-Roussillon : habitat, pratiques, savoir-faire.
Des cabanes et des hommes 81
- Étude 10 : Languedoc-Roussillon. Equipements maritimes
Inventaire des équipements maritimes et portuaires en Languedoc-Roussillon 83
- Étude 11 : Un ethnopôle pour faire émerger l'identité d'un territoire particulier
Estuarium 85

III. Inventaire général, études préalables, autres recensements

- Étude 12 : Inventaire thématique d'un type d'immeuble : les phares
Les grands phares du littoral de France. Inventaire national 88
- Étude 13 : Inventaire topographique
Inventaire du canton d'Aigues-Mortes 90
- Étude 14 : Inventaire topographique
Inventaire du Canton de Belle-Île-en-Mer 93

- [Étude 15](#) : Inventaire topographique
Le Havre, un port, des villes neuves 94
- [Étude 16](#) : Inventaire thématique : l'architecture balnéaire
Hossegor 1923-1939 : architecture et identité régionale 96
- [Étude 17](#) : Inventaire thématique : l'architecture balnéaire
La Côte d'Émeraude 98
- [Étude 18](#) : Travaux des SDAP dans le cadre d'études préparatoires à la mise en place de
ZPPAUP et de secteur sauvegardé
ZPPAUP de Deauville 100
- [Étude 19](#) :
Secteur sauvegardé de Mers-les-Bains 102
- [Étude 20](#) : Patrimoine culturel littoral et potentiel touristique
Étude sur la valorisation touristique du patrimoine littoral en Languedoc-Roussillon 104
- [Étude 21](#) : Patrimoine culturel littoral et enjeux patrimoniaux
Étude sur le potentiel du patrimoine maritime culturel du littoral 106

Première partie

Un projet qui s'inscrit dans une histoire féconde et qui répond à une demande institutionnelle forte

Ce texte rassemble les premières observations suscitées par un tour d'horizon rapide, non exhaustif, des données facilement accessibles concernant le patrimoine culturel du littoral. Il recense quelques opérations achevées ou en cours et identifie les acteurs les plus visibles de la connaissance et de la valorisation du patrimoine littoral extérieurs au ministère de la culture.

En effet, ce projet d'opération nationale d'inventaire général s'inscrit dans un processus, en cours depuis plusieurs années, de prise en compte et de valorisation du patrimoine maritime, puis du patrimoine culturel littoral au sens large. Plusieurs groupes de chercheurs, certaines collectivités ou associations ont développé ou envisagent de développer, si ce n'est le même type d'inventaire que celui projeté par la DAPA, du moins des actions patrimoniales qui méritent d'être retenues pour deux raisons essentielles :

- celle de la pertinence qui justifie que ces travaux servent de référence à la présente étude ;
- celle de la possibilité de nouer des contacts profitables avec les acteurs déjà engagés dans ces actions patrimoniales, afin de bénéficier, dans un premier temps, de leur expérience et éventuellement dans un second, de leur contribution active à une phase ultérieure du projet.

Cette ébauche du contexte historique et culturel dans lequel s'inscrit cette étude s'organise en trois parties :

- la première partie situe à grands traits l'initiative de ce projet lancé par la DAPA et l'Observatoire du littoral dans l'histoire, déjà ancienne, de l'intérêt porté au patrimoine culturel littoral : les réflexions à mener doivent tenir compte de ces antécédents ;
- la seconde tente d'identifier les institutions et organismes qui se sont engagés dans la prise en compte du patrimoine naturel, maritime puis culturel, pour sa préservation, sa protection, sa conservation et sa valorisation, en vue d'en cerner les enjeux ;
- la troisième enfin, fait état de quelques études et actions, achevées ou en cours, émanant d'instances extérieures au ministère de la culture, qui nous ont semblé particulièrement pertinentes et enrichissantes pour notre approche de la question.

I. L'invention du patrimoine culturel littoral

1. Du patrimoine maritime au patrimoine culturel littoral

Nous ne voulons pas ici nous attarder sur l'histoire de l'engouement pour le patrimoine lié à la mer (installation des musées de la marine en 1943, protection de la corderie royale de Rochefort en 1967, etc.), mais mettre en lumière, au cours de l'histoire récente, l'évolution du regard porté sur ce

patrimoine. Il nous semble intéressant d'observer l'évolution de la définition même du patrimoine lié à la mer, car elle est révélatrice des processus de patrimonialisation et permet de replacer l'étude que l'on entreprend aujourd'hui dans un cheminement particulier.

L'intérêt pour le patrimoine maritime a d'abord été le fait d'« amateurs » réunis autour de bateaux anciens prestigieux, qui ont organisé les premiers rassemblements de vieux gréements à Douarnenez puis Brest (1992), rassemblements qui perdurent aujourd'hui (Brest 2008 est en préparation).

L'apparition des institutions publiques dans ce champ est marquée par la conférence de presse des ministres de la culture et de la mer tenue à bord du trois-mâts *Belem* le 17 décembre 1981. Cette conférence a contribué à l'identification du patrimoine culturel maritime et côtier.

Au fil des années et des rencontres scientifiques, l'évolution de la dénomination, de patrimoine maritime à patrimoine littoral, est flagrante. Les premières actions sont en effet dirigées vers la protection du patrimoine dit « maritime », principalement les bateaux, objets hautement symboliques du monde de la mer. En 1982, deux bateaux sont classés au titre de monuments historiques et en 1988, un contrat d'étude de la direction du patrimoine est lancé pour réaliser l'inventaire des bateaux à caractère patrimonial. En 1992, les entretiens du patrimoine organisés par cette même direction, se tiennent à Nantes sous le nom d'*Estuaire 92* : ils concernent encore le « patrimoine maritime et fluvial », mais la notion est largement étendue à des domaines autres que celui de la navigation, et sont abordés les thèmes du patrimoine portuaire, des phares, du patrimoine immatériel, etc.

Cet élargissement est favorisé, entre autres, par le développement de l'historiographie de la villégiature balnéaire, sous l'impulsion de l'Institut français d'architecture, à partir du début des années 1980, puis de l'Inventaire au début des années 1990¹.

La notion de patrimoine maritime a d'emblée une forte dimension culturelle, mais restrictive, tandis que l'adjectif « littoral » employé seul renvoie au patrimoine naturel, principalement du fait que le Conservatoire du littoral est dédié à l'acquisition d'espaces naturels et que la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite loi littoral) porte avant tout sur la protection des espaces naturels.

Ce n'est que peu à peu que l'expression « patrimoine culturel littoral » va se substituer à celle de « patrimoine maritime » : elle est de plus en plus utilisée comme descripteur d'un patrimoine culturel spécifique.

Le Conservatoire du littoral lui-même a intégré peu à peu à ses objectifs de conservation naturaliste les dimensions sociale et culturelle. En effet, près d'un site sur deux acquis par le conservatoire est porteur de mémoire, contient des traces de bâti ou est inscrit dans un paysage marqué par les activités humaines².

La réforme du code général des impôts (CGI) de 1995 vient indirectement conforter cette tendance. L'article 1716 *bis* du CGI dispose que les droits de mutations à titre gratuit et le droit de partage

1 Rouillard (D.), *Le site balnéaire*, Liège, Mardaga, 1984, 357p.

2 Enquête menée en 1994 auprès des délégations du Conservatoire du littoral.

peuvent être acquittés par la remise d'oeuvres d'art, de livres, d'objet de collection, de documents, de haute valeur artistique ou historique, ou d'immeubles situés dans les zones d'intervention du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres définies à l'article L. 243-1 du code rural dont la situation ainsi que l'intérêt écologique ou paysager justifient la conservation à l'état naturel.

Le Conservatoire est donc confronté à la question du choix de la conservation et de la valorisation du patrimoine bâti. Si sa mission essentielle reste le maintien du caractère naturel des lieux, il tient compte du fait que les paysages littoraux sont souvent le résultat de l'influence partagée des éléments géologiques et biologiques qui en constituent les bases naturelles, et des usages que l'homme en fait depuis des millénaires. Il convient que les traces de l'occupation humaine, les témoignages de l'histoire militaire, les richesses archéologiques, les effets des pratiques agricoles, contribuent aussi à l'attrait qu'exerce le littoral³.

L'expression « patrimoine culturel littoral », est largement adoptée à partir de la promulgation de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite « loi littoral ») qui a pour but, entre autres, la préservation des sites, des paysages et du « patrimoine naturel et culturel du littoral ». Il est à noter que cette expression est également contemporaine des stratégies de territorialisation : elle semble s'être forgée en même temps que la notion de « Pays », ou de territoires au sens des lois Pasqua de 1995 et Voynet⁴ en 1999, affirmant la volonté de prendre en compte la diversité et la spécificité territoriales.

2. Des difficultés de définition qui nourrissent la réflexion

Si l'expression a évolué, le champ d'étude aussi. Alors que le « maritime » était aisé à définir, « littoral », employé comme épithète de patrimoine, se prête beaucoup moins facilement à l'exercice.

Le territoire concerné par la présente étude se limite à celui des communes listées dans la loi littoral de 1986 et dans le décret n°2004-311 du 29 mars 2004 fixant la liste des communes riveraines d'estuaire. Il n'empêche que se pose et s'est toujours posée la question de la définition géographique du littoral. Si les tentatives de définition, nombreuses et débattues à chaque colloque ou rencontre de spécialistes sur le sujet, ne nous intéressent pas directement puisque l'on a fait le choix de s'appuyer sur la commode définition législative, elles peuvent donner des éléments de réponse à l'interrogation portant sur le contenu même de la notion de patrimoine culturel littoral. Pour être le patrimoine d'un territoire, le patrimoine culturel littoral dépasse néanmoins les limites administratives des communes littorales : pratiques et usages sociaux passés ou présents ignorent ce genre de contraintes.

Nous ne retiendrons ici que quelques définitions parmi celles qui nous semblent les plus pertinentes dans le cadre de nos propres objectifs.

Le député Yvon Bonnot, président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), dans son rapport remis en 1995 au Premier ministre et intitulé *Pour une politique globale et cohérente du*

3 « Demain le rivage, un héritage à inventer ». Conservatoire du littoral, 1995.

4 Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995.

littoral en France, propose de définir le littoral comme l'espace dont les limites sont, en mer, celle des eaux territoriales et, à terre, celle des « bassins de vie en relation avec la mer ». Il est le lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier, soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer ou qui influencent celle-ci. Selon cette définition, il faut prendre en compte l'hinterland, pour autant que le patrimoine recensé qui s'y trouve est en lien avec des usages liés au milieu marin.

Dans le même sens, Françoise Péron, géographe, professeur à l'université de Bretagne occidentale (Brest), spécialiste du patrimoine culturel littoral, donne en 2000 une définition qui témoigne de l'élargissement de l'intérêt jusqu'alors porté au seul patrimoine maritime. Elle remarque en effet que le bateau ou la digue de protection portuaire ne sont pas séparables de l'atelier de construction navale ou de la ville bâtie au XIX^e siècle pour la villégiature. Elle pose la question de la prise en compte, comme partie intégrante du patrimoine maritime, des faits de société localisés sur la terre ferme mais qui découlent du maritime comme la gestion de l'eau dans les bassins à écluses ou les canaux qui desservent les villes portuaires ou encore les structures commerciales nées de l'interface terre-mer. Elle aboutit ainsi à une nouvelle notion, celle de patrimoine littoral, intégrant non seulement le patrimoine maritime mais aussi celui qui est issu de toutes les activités liées de près ou de loin à la mer : « Au fond, les cultures auxquelles fait référence le patrimoine maritime sont davantage littorales que maritimes ; des cultures d'imbrication de la terre et de la mer.⁵ » Elle remarque que la notion développée jusqu'alors de patrimoine maritime, terme restrictif, est associée par le grand public au patrimoine naturel littoral et marin, et gomme la dimension culturelle du patrimoine maritime. La nouvelle définition de ce patrimoine est liée, selon elle, à des projets qui relèvent plutôt de l'économie et de la stratégie territoriale que des domaines du culturel et de l'identitaire, comme c'était le cas jusque là avec la protection des bateaux anciens, voiliers à gréements, etc.

Outre ces deux précédentes définitions, il en est une particulièrement intéressante qui pourrait servir de base à la mise en place de nos indicateurs. Elle émane du programme de recherche *Estuarium* (étude du patrimoine culturel de l'estuaire de la Loire), portée par l'association éponyme dirigée par Yves Le Maître. Dans une communication présentée au colloque littoral de Nantes en 1995, Yves Le Maître et Christian Davy partent du constat que le dénominateur commun aux richesses patrimoniales du littoral est la mer⁶. Le néologisme « haliotique » (du grec halios désignant ce qui est relatif à la mer) qui en découle permet dès lors de définir conceptuellement le patrimoine culturel littoral, qu'il soit en bord de mer ou à l'intérieur des terres. En effet, le terme englobe la notion de « patrimoine maritime » (ce qui a trait à la navigation sur la mer et les océans) et la totalité du patrimoine qui puise son identité dans sa relation passée ou présente avec la mer et que traduit sa forme ou sa fonction. La démarche de ces chercheurs est basée sur une double lecture géographique et historique du paysage, qu'André Chastel nomme « géoscopie »⁷ et qui a pour finalité la compréhension de l'évolution historique du paysage depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

C'est cette démarche que nous nous proposons de promouvoir dans le cahier des recommandations de l'opération nationale d'inventaire puisque l'un des objectifs recherchés

5 Françoise Péron (dir), *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR 2002, p. 37.

6 Yves Le Maître et Christian Davy, « L'écume des pierres », Colloque littoral, Nantes, 1995.

7 André Chastel, « Le patrimoine », Encyclopédia Universalis.

est le décloisonnement des approches, des disciplines et des périodes afin de donner aux objets patrimoniaux leur place dans la formation et les mutations du paysage littoral.

II. Une demande institutionnelle d'inventaire forte

1. Au niveau international

Les Nations Unies ont été sensibles très tôt à la protection du patrimoine sous-marin. Une recommandation de l'UNESCO de 1956 définit les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, destinée également aux sites sous-marins. En 1970, la commission de la culture et de l'éducation du Conseil de l'Europe entreprend une étude sur la protection de l'archéologie sous-marine, mais le texte ne sera pas adopté. En 1978, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte la Recommandation 848 sur le patrimoine culturel subaquatique. La convention sur le droit de la mer de 1982 contient deux dispositions qui traitent spécifiquement des objets archéologiques et historiques. En 1996, lors de sa 11^e assemblée générale à Sofia (Bulgarie), l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), ratifie une charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique. Il faudra attendre 2001 et plus d'une dizaine d'années après le vote de la loi relative aux biens culturels maritimes en France, pour voir adoptée par l'UNESCO la Convention sur le patrimoine culturel subaquatique. La convention englobe dans la définition de ce patrimoine toutes les traces d'existence humaine présentant un caractère culturel, historique et archéologique qui sont immergées, partiellement ou totalement, périodiquement ou en permanence, depuis cent ans au moins.

La prise en compte, au niveau international, du patrimoine culturel littoral « terrestre » est plus récente. La 15^e assemblée générale de l'ICOMOS tenue en octobre 2005, avait pour thème : « Monuments et sites dans leur milieu. Conserver le patrimoine culturel dans les villes et paysages en mutation ». Bien sûr, le littoral est concerné au premier degré par cette thématique. Un représentant du Conservatoire du littoral a présenté à cette occasion l'expérience française⁸.

Au niveau européen, plusieurs initiatives récentes concernent le patrimoine culturel littoral. En 2000, le Conseil de l'Europe adopte un projet de recommandation sur le patrimoine culturel maritime et fluvial. En 2002, une recommandation du parlement européen et du Conseil de l'Europe relative à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe est émise. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement durable du parlement européen qui comprend des mesures de protection du littoral appropriées et responsables du point de vue écologique, y compris la protection des agglomérations côtières et de leur patrimoine culturel.

Cette recommandation n°2002/413 CE du 30 mai 2002 prise par le parlement européen et le conseil de l'union européenne comprend l'établissement ou la mise à jour d'un inventaire global couvrant, entre autres, le patrimoine culturel.

⁸ Philippe Braive, « L'association des populations locales à la protection du littoral et à la valorisation du patrimoine bâti dans les espaces naturels protégés : l'expérience française du conservatoire du littoral », ICOMOS, 15^e assemblée générale et colloque scientifique de l'ICOMOS, Xi'an, Chine, 17-21 octobre 2005. Texte de l'intervention sur le site: <http://www.international.icomos.org/xian2005/papers/2-4.pdf>.

Tout récemment, la commission des communautés européennes a rendu publique à Bruxelles en juin 2006 un livre vert intitulé *Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers*. Le texte porte essentiellement sur la gestion des océans, sur la pêche ou encore sur les mesures à prendre en cas de risque de marée noire. Il n'aborde pas directement le patrimoine culturel littoral mais introduit la notion de « réappropriation du patrimoine maritime européen et la réaffirmation de l'identité maritime de l'Europe ». La commission voudrait faire émerger un sentiment d'identité commune à tous ceux qui vivent des activités maritimes ou dont la qualité de vie dépend largement de la mer.

Une consultation lancée après la sortie de ce rapport a suscité en France une réponse du groupe Poséidon (voir infra). Une conférence est prévue en juin 2007 à l'issue de la consultation. **Il serait intéressant, au cours de la préparation du cahier de recommandations, d'avoir connaissance des communications prononcées à cette occasion.**

2. Au niveau national

Les premières préoccupations concernant le patrimoine littoral dans son sens large portaient sur l'archéologie sous-marine. Dès 1966, André Malraux créait la direction des recherches archéologiques sous-marines, devenue en 1996 le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). C'est un service à compétence nationale délocalisé à Marseille, relevant de la direction du patrimoine (sous-direction chargée de l'archéologie) du ministère de la culture.

La protection du patrimoine culturel sous-marin est assurée en France par la loi de 1989 relative aux biens culturels maritimes⁹. Cette loi qui donne une définition des biens culturels maritimes a constitué l'un des prémices de l'établissement de la convention de l'Unesco de 2001 (voir supra).

La notion de patrimoine littoral a rapidement conquis la partie terrestre. En France, dès 1973, un rapport a été rendu au gouvernement¹⁰, préconisant la nécessité de s'intéresser au littoral au delà de l'étroite bande de contact terre-mer, en envisageant celui-ci comme un espace d'influences réciproques qui pouvait avoir une profondeur à l'intérieur des terres.

Plusieurs cadres ont été mis en place depuis lors qui permettent d'intégrer la gestion du patrimoine littoral naturel et culturel.

Les PLU font apparaître les zones à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

9 Loi n° 89-874 du 1er décembre 1989 relative aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques (Journal Officiel du 5 décembre 1989), décret n° 91-1226 du 5 décembre 1991 pris pour l'application de cette loi (Journal Officiel du 7 décembre 1991). La loi de 1989 définit les biens culturels maritimes comme suit: « gisements, épaves, vestiges ou généralement tout bien qui, présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique, sont situés dans le domaine public maritime ou au fond de la mer dans la zone contiguë. »

10 Picard, *Perspectives pour l'aménagement du littoral. Rapport au gouvernement*, Paris, La Documentation française, 1973, 366 p.

Les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), institués par la « loi Defferre » du 7 janvier 1983, régissent la protection, l'exploitation, l'aménagement d'un littoral déterminé. Ils remplacent les Schémas d'Aptitude et d'Utilisation de la mer (SAUM) de 1973. Le SMVM impose ses arbitrages aux POS/PLU des communes littorales concernées. Le premier alinéa de l'article 57 prévoit que ces schémas fixent les orientations fondamentales de la protection, de l'exploitation, et de l'aménagement du littoral.

Les ZPPAUP constituent un autre outil de gestion (identifier, valoriser, dans un projet collectif, le patrimoine local). **Il sera utile de se rapprocher des communes ou communautés de communes qui ont défini de tels périmètres pour analyser leurs pratiques actuelles et définir leurs besoins précis en matière d'inventaire du patrimoine culturel littoral.**

Dans les missions des Parcs naturels régionaux (PNR), la culture tient une place importante: « il s'agit de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager ». Les documents d'urbanisme produits dans le périmètre des PNR doivent être compatibles avec leur charte.

La loi littoral de 1986 introduit une réglementation spécifique au littoral. Les objectifs généraux de cette loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, consistent à préserver les espaces rares et sensibles, à gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment, et à ouvrir plus largement le rivage au public. Les textes d'application de la loi littoral ne donneront pourtant dans un premier temps aucune suite à la volonté apparente du législateur d'inclure la culture dans son objectif de protection du patrimoine littoral. Si la loi de 1986 opère un rapprochement intéressant entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, le décret d'application du 20 septembre 1989¹¹ ne semble en tirer aucune conséquence.

La loi spécifique du 1er décembre 1989 ne concerne, quant à elle, que les biens culturels maritimes, c'est-à-dire les biens situés dans le domaine public maritime.

L'instruction du 24 octobre 1991¹² sur la protection et l'aménagement du littoral réaffirme la notion de patrimoine culturel : « préserver espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral ». Mais cette notion imprécise a réservé aux spécialistes et aux juges le monopole d'une lecture incertaine et fragmentaire de la loi. Certains juristes pensent que la loi littoral pourrait être améliorée avec la définition de prescriptions particulières adaptant et précisant les dispositions aux différents espaces littoraux du territoire : méditerranéen, aquitain, breton, par exemple et permettant une « lecture régionale » de la loi¹³.

Une étude de la jurisprudence pourrait être envisagée. **L'analyse de l'ensemble des textes juridiques concernant le patrimoine dans l'espace littoral apporterait une contribution spécifique aux problématiques du projet.**

11 Décret 89-694 du 20/09/1989 portant application de dispositions du code de l'urbanisme particulières au littoral et modifiant la liste des catégories d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux devant être précédés d'une enquête publique.

12 *Lettre-circulaire et instruction sur la protection et l'aménagement du littoral du 22 octobre 1991 des ministres de l'équipement, de l'environnement, du tourisme et du secrétaire d'État à la mer*, moniteur des TPB, supplément du 1er novembre 1991.

13 Patrick Hocreître, « Le littoral et la loi », *La France et son littoral*, *Administration*, n° 162, janv-mars 1994.

C'est le rapport Bonnot, publié en 1995, *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*, qui relance la question de « la gestion et la valorisation des patrimoines ». Il décrit, sans viser l'exhaustivité, les éléments à prendre en compte (patrimoine immobilier, mobilier et immatériel) et préconise d'accélérer l'inventaire des biens culturels dans les cantons du littoral afin de devancer les mutations et les destructions. Le rapport Bonnot recommande également la création d'une association de promotion du patrimoine maritime destinée à devenir un établissement public administratif, nommé Agence nationale pour la valorisation du patrimoine maritime. Cette agence aurait pour mission, entre autres, d'observer le patrimoine, avec éventuellement des observatoires régionaux. Il suggérerait qu'un groupe de travail, associant la MISMER (Mission interministérielle de la mer), la DATAR, la Marine nationale, les ministères de l'Équipement et de la Culture, s'y consacre rapidement.

A la suite de ce rapport, c'est un Conseil national du littoral qui est créé en 2005¹⁴ et installé le 13 juillet 2006. Il comprend une commission sur le patrimoine culturel où ne siège aucun représentant du ministère de la culture en tant que tel. Seul un membre a été désigné sur proposition du ministre chargé de la culture et de la communication en qualité de représentant d'association concourant à la mise en valeur du patrimoine maritime : Gérard d'Aboville.

Le 31 janvier 2007 a eu lieu à Paris, place Beauveau, une réunion de la Commission permanente du Conseil national du littoral avec pour objectif la mise en place des différents groupes de travail. **La participation du ministère de la culture à l'un des groupes de travail pourrait être un objectif de la présente étude.**

Soumis à une forte pression touristique, le littoral fait depuis longtemps l'objet de mesures exceptionnelles d'urbanisme.

La région Languedoc-Roussillon constitue un champ d'expérimentation en la matière. La première opération de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) créée en 1963, porte sur le littoral du Languedoc-Roussillon. La première Mission Interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc Roussillon, dite « Mission Racine », crée, de 1963 à 1983, les conditions du développement des activités touristiques et de la protection des espaces naturels sur les 240 km de côtes qui vont du petit Rhône à la frontière espagnole. Le projet de la mission est de concentrer les équipements touristiques sur des sites bien localisés, les stations nouvelles, afin de préserver entre ces points d'ancrage de l'urbanisation de vastes espaces naturels. Jamais, avant 1963, l'État français ne s'est engagé dans une politique d'aménagement du territoire d'une telle ampleur. En 1970, une mission similaire démarre en Aquitaine, dirigée par Emile Biasini, ancien collaborateur d'André Malraux au ministère de la culture. La MIACA (Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine) permet d'éviter le bétonnage sauvage.

Aujourd'hui, la plupart des régions côtières ont une « mission littoral » incluse dans le contrat de plan État-région. Ce type de mission mène une réflexion sur la politique d'aménagement.

Au sein de la DATAR (actuelle délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires, DIACT), la réflexion actuelle sur la valorisation du patrimoine culturel littoral est fertile.

14 Décret n°2005-1426 du 18 novembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national du littoral.

En 2004, la DATAR publie un rapport intitulé *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*¹⁵ dans lequel est affirmé l'objectif de promouvoir l'identité du littoral. L'une des actions préconisées pour aller dans ce sens est de mieux prendre en charge le patrimoine maritime. Une nouvelle fois s'impose la nécessité et l'urgence de lancer une opération d'inventaire national. En effet, le rapport préconise une politique de valorisation du patrimoine maritime (entendu ici dans l'ensemble de ces composantes matérielles et immatérielles ainsi que dans l'ensemble de ses thématiques), qui pourrait être éventuellement coordonnée par un organisme unique dont l'une des missions serait de hiérarchiser les actions et les projets sur la base d'un corpus de connaissances scientifiques solides, constitué à partir d'inventaires établis selon des critères scientifiques. C'est la commission nationale du littoral du CNADT (Conseil national d'aménagement et de développement du territoire) qui a défini cet axe parmi les dix mesures pour refonder la politique du littoral. Une des mesures consiste à « affirmer la place du patrimoine littoral, support essentiel de l'identité vivante du littoral ».

Constitué dans le cadre d'un partenariat DIACT/Secrétariat général de la mer, le groupe Poséidon a rédigé le rapport *Une ambition maritime pour la France*¹⁶, contribution de la France à la définition d'une politique maritime intégrée de l'Union voulue par la Commission européenne (Livre vert). Il est frappant de noter l'attention accordée dans ce texte au patrimoine culturel. Le rapport souligne que les identités maritimes sont modifiées par le tourisme, ce qui risque à terme d'effacer les cultures héritées. Il émet l'idée que la France, à l'image des capitales culturelles de l'Europe, propose que soit désignée chaque année une capitale maritime de l'Europe. Il signale une initiative qu'il serait utile de suivre attentivement dans le cadre de notre étude : le projet Litto3D, référentiel géographique du littoral en cours de réalisation par l'IGN et le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). Ce projet doit intégrer les composantes culturelles majoritaires par zones. Un travail de recensement est en cours dans la presqu'île du Crozon. Le rapport mentionne des cartes de la DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer) figurant les zones à identité maritime particulière. Il préconise que soient recensées, territoire par territoire, les présences de ces activités liées à la mer et de leur réserver par les outils d'urbanisme, de contractualisation, ou fiscaux, des espaces qui permettent leur maintien et un développement cohérent avec leur patrimoine. Les SMVM (Schémas de mise en valeur de la mer) pourraient supporter cette « préférence » patrimoniale et intégrer les lignes directrices de développement d'un tourisme fondé sur l'exploitation de cette identité.

Un séminaire organisé par la DIACT en 2006, intitulé *Littoral et Montagne, inventer une prospective pour des espaces singuliers* a permis de réaffirmer le rôle de la culture et du patrimoine dans la définition identitaire des territoires. Or la gestion intégrée du littoral, comme de la montagne, implique d'associer très en amont l'ensemble des acteurs publics et privés et de définir des objectifs de gestion partagés à partir de représentations collectives. **Il est donc essentiel et urgent, pour ne pas assister à une uniformisation de ces représentations, de connaître les spécificités de ces territoires et ce qui fait leur singularité : ce qui passe par un nécessaire travail d'inventaire du patrimoine.**

Enfin, il faut signaler qu'à la demande du Premier ministre, le Centre d'analyse stratégique (ancien Plan) et le Secrétariat général de la mer mènent depuis octobre 2005 une mission sur le contenu des

15 DATAR, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, La documentation française, 2004.

16 Groupe Poséidon, *Une ambition maritime pour la France*, décembre 2006, pp. 116-137.

politiques de la mer en France. Les travaux entrepris visent à définir les éléments constitutifs d'une politique maritime nationale incluant la valorisation des ressources énergétiques et minérales, la gestion des ressources halieutiques, la circulation et la sécurité, l'économie du tourisme, la protection du littoral et de l'environnement en général, le développement durable du potentiel économique, l'urbanisation et les problèmes de gouvernance.

3. Au niveau local

Les élus locaux sont les premiers intéressés par une opération nationale d'inventaire général. L'ANEL (Association nationale des élus du littoral), présidée par Yvon Bonnot, maire de Perros-Guirec et auteur du rapport de 1995 sur la politique du littoral en France, regroupe depuis 1978 les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du littoral de métropole et d'outre-mer. Cette association prouve l'existence de problèmes et de besoins spécifiques aux communes du littoral. Elle constitue un lieu d'échanges d'expériences entre élus, un laboratoire d'idées, une force de propositions. L'ANEL organise des journées d'études intéressantes, dont plusieurs ont abordé la prise en compte du patrimoine culturel.

Plusieurs associations de villes portuaires existent qui démontrent l'urgence, pour ces villes confrontées à des mutations économiques importantes, de se restructurer et de réinventer leur image. L'Association Internationale des Villes Portuaires est née en 1988 de la volonté des villes, des ports et de leurs partenaires institutionnels et économiques de créer une structure permanente d'échange d'informations et de contacts pour faire aboutir leurs projets dans les meilleures conditions¹⁷. La composante « valorisation du patrimoine » figure parmi les actions des villes adhérentes.

Un autre réseau, plus modeste, est celui de la Conférence des villes portuaires périphériques, créée à Brest en 1992. En 2000, lors de sa 7^e assemblée générale, la conférence a proposé de « mettre en place un programme pilote pour les villes portuaires en mutation qui inclurait un projet patrimonial culturel qui comporterait trois volets : sensibilisation et information, évaluation d'impact économique, construction d'un modèle d'évaluation ». Il serait intéressant de savoir si ce programme a été effectivement lancé (aucune trace n'en a été trouvée sur internet), quelles sont les villes portuaires qui ont un projet patrimonial culturel et sur quels critères elles ont évalué et pris en compte le patrimoine en question.

Les communes sont amenées, à l'aide de divers dispositifs, à protéger et valoriser leur patrimoine culturel. Dans le cadre de la loi de décentralisation de 1983 ont été créées les ZPPAUP (le P de paysage a été ajouté en 1993). La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique mise en place pour identifier et gérer le patrimoine local. Elle ne constitue pas en elle-même une opération d'urbanisme mais édicte des servitudes qui s'imposent aux opérations de construction et d'aménagement menées dans le secteur. Cette procédure relève d'une démarche d'études et de propositions basées sur une connaissance précise du tissu urbain et de la mémoire de la ville à travers ses habitants. De nombreuses communes du littoral désireuses de protéger leur patrimoine mettent en place des ZPPAUP, zones de protection qui prévalent sur le document d'urbanisme. Les études de création des ZPPAUP s'appuient sur des recherches historiques et documentaires et sur un travail de terrain. Les enjeux d'une opération nationale d'inventaire sont donc directement perceptibles dans ce type de

¹⁷ <http://www.aivp.org>

document. Par exemple, une ZPPAUP a été créée à Perros-Guirec pour protéger l'architecture balnéaire et l'architecture portuaire. De même, la ZPPAUP de Biarritz a été mise en place pour protéger le patrimoine des villas balnéaires. Dans ces deux cas, l'opération d'inventaire thématique sur le balnéaire a eu des répercussions directes.

A une échelle plus large, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont des documents d'urbanisme qui fixent, pour un territoire regroupant plusieurs communes ou groupements de communes, l'organisation et l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instaurés par la loi du 13 décembre 2000¹⁸, ils visent la mise en valeur du patrimoine naturel et du bâti, en mettant l'accent sur les éléments qui vont donner une cohérence au groupement constitué.

Depuis 2005, de nombreuses communes et communautés de communes sont engagées dans une démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), suite à l'appel à projet lancé par la DATAR en janvier 2005. Ce type de démarche inclut la dimension du patrimoine naturel et culturel. Par exemple, le protocole GIZC Méditerranée engage les parties à adopter individuellement ou collectivement tous les moyens appropriés pour préserver le patrimoine culturel des zones côtières sur la base des instruments nationaux et internationaux applicables.

III. Etudes et actions achevées (ou en cours) à l'initiative d'instances extérieures au ministère de la culture et de la communication

1. Actions associatives et recherches universitaires

La plupart des actions repérées menées par des acteurs extérieurs au ministère de la culture sont basées en Bretagne. Rien d'étonnant à cela puisque l'intérêt pour le patrimoine littoral est né d'abord dans cette région, que l'économie de ce territoire est tournée en grande partie vers la mer et que le tourisme balnéaire y est très important.

Parmi les différentes structures qui se préoccupent du patrimoine maritime et littoral en général, nous avons retenu l'initiative particulièrement intéressante dans le cadre de l'opération, du réseau d'information sur l'environnement en Bretagne. Une étude publiée en 2000 et mise en ligne sur le site de ce réseau, consacre un chapitre au patrimoine naturel et culturel¹⁹. Elle établit un recensement des sites et des monuments protégés et offre une restitution cartographique de ces données. Elle réunit sous le nom d'« indicateurs » le nombre de références archéologiques, le nombre de cantons étudiés par l'inventaire, le nombre de sites classés et le nombre de ZPPAUP. Au-delà de la valeur d'exemple que peut avoir cette étude concernant la mise en place d'indicateurs patrimoniaux, sa principale qualité est de pointer les lacunes de l'inventaire du patrimoine maritime ainsi que du patrimoine monumental. Elle met en exergue le retard accumulé dans la connaissance du patrimoine culturel par rapport au patrimoine naturel, le classement des grands sites littoraux entrepris à partir de 1972 étant quasiment achevé. L'enjeu à l'heure actuelle est de promouvoir un même niveau de reconnaissance, de compréhension et de respect pour le patrimoine naturel et pour le patrimoine culturel. Cette étude s'appuyant sur les travaux de l'inventaire, met en relief la faiblesse de l'inventaire topographique, avec 46 cantons étudiés sur un total de 197. Nous

18 Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

19 <http://www.bretagne-environnement.org/lecture/profil-environnemental-de-bretagne>

reviendrons sur ces chiffres et l'analyse que l'on peut en faire dans la recension des types d'actions relevant du ministère de la culture.

Autre initiative bretonne remarquable, la préparation des actes du colloque organisé, en 2000, par Françoise Péron à l'université de Bretagne occidentale portant sur le patrimoine maritime, a été l'occasion de rassembler un réseau de chercheurs qui ont réfléchi à la mise en place d'un programme d'identification, de mise en valeur et de développement du patrimoine maritime des régions littorales européennes. Un des objectifs du colloque était de déboucher sur des recommandations pour servir de lignes directrices aux actions menées sur les littoraux au niveau européen. Françoise Péron soutient que dans un contexte de forte pression, il faut préserver et entretenir la diversité culturelle de chaque portion de territoire littoral. Il faut pour cela que les connaissances concernant ces cultures existent et qu'elles soient accessibles à un large public et aux acteurs majeurs de l'aménagement.

Les objectifs des actions proposées par les chercheurs impliqués sont de trois ordres qui recourent largement ceux de notre cahier des charges :

- mettre en évidence l'ampleur et la variété du patrimoine maritime dans ses composantes tant matérielles qu'immatérielles ;
- sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de sa protection et de sa mise en valeur ;
- fournir aux acteurs territoriaux des outils précis et efficaces d'aide à la décision.

Le groupe de travail entend lancer une démarche « patrimoine, culture et littoralité » qui rejoint également les volontés affichées de la DAPA par la réalisation de cette étude. Elle consiste en deux actions concrètes:

- réalisation d'un atlas du patrimoine maritime des littoraux français ;
- rédaction d'une charte éthique de valorisation du patrimoine maritime et mise au point d'un processus de labélisation de projets.

Ces travaux sont menés au sein du laboratoire Geomer. Le groupe de travail qui y participe veut jouer le rôle d'interface entre le monde de la recherche universitaire et la population et les élus. L'action prioritaire mise en place est l'établissement d'une base de données géographiques d'identification des héritages maritimes culturels et de leur degré de patrimonialisation²⁰. Le travail de recensement du patrimoine culturel maritime de six communes du Finistère est déjà à l'oeuvre. Il consiste à établir des fiches documentaires décrivant les caractéristiques techniques et juridiques du bâtiment, le contexte historique, les intérêts et les enjeux patrimoniaux. Tandis qu'une base de données spécifiques est en cours de réalisation, les chercheurs utilisent dans un premier temps le logiciel *Renabl* (outil de production de dossiers d'inventaire dématérialisés). Neuf champs patrimoniaux ont été définis qui prennent en compte la variété des éléments du patrimoine culturel littoral (défense militaire des côtes, protection littorale contre l'érosion côtière et le vent, éclairage et surveillance des côtes, transit terre/mer, production et commercialisation de la pêche et d'autres productions primaires, activités industrielles, bâtiments liés à la vie des populations littorales, activité balnéaire, protection religieuse et légendaire). Suivant la méthode de l'inventaire, des dossiers collectifs et des fiches d'ensemble seront réalisés en plus des fiches individuelles. La construction d'un site internet, distinct de celui de la base Mérimée, est prévue à la fin de l'année 2007. Quant à l'atlas, il est prévu au début de l'année 2007. Sa préparation a permis la mise en

²⁰ Géomer, *Étude sur le potentiel du patrimoine maritime culturel du littoral*, octobre 2006, dactylogr.

évidence de la notion de « petit port », dont une soixantaine a été recensée dans le Finistère. **Cette initiative est à connaître de manière approfondie car ses objectifs et ses résultats sont proches de ceux de notre étude.** En effet, l'atlas et la base de données doivent servir de documents ressources aux élus locaux, être un outil d'aide à la décision, permettant à la fois une vision d'ensemble du sujet et un regard sur la diversité des héritages patrimoniaux en Finistère et les spécificités géographiques. De plus, une convention avec le service de l'inventaire doit être signée après la stabilisation du service au sein de la région Bretagne.

L'université est à l'origine de bien des initiatives concernant le patrimoine culturel littoral. L'université de Rennes, par exemple, œuvre en bonne intelligence avec les services de l'inventaire, notamment sur l'étude du patrimoine balnéaire. L'université de Caen a créé, en 2003, un pôle pluridisciplinaire au sein de la MSH de Caen intitulé *Espace maritime, sociétés littorales et interfaces portuaires*. Le domaine de recherche du pôle, incluant patrimoine matériel et immatériel, est le domaine maritime sous toutes ses facettes, depuis la construction navale, les ports, les pêches, les cultures marines, jusqu'au tourisme balnéaire.

En Méditerranée, une association est particulièrement active sur le thème de la protection du patrimoine culturel littoral. Il s'agit de MALTAE (Mémoire à lire, territoire à l'écoute), au statut d'association 1901, créée en 1995 et basée à Hyères²¹. Elle a pour but la mise en valeur culturelle et sociale du territoire par celle de son patrimoine architectural, urbain, environnemental et paysager. MALTAE est à l'origine d'une action pionnière en matière d'aménagement du territoire validée en 2001 sous forme de Pôle d'économie du patrimoine (PEP) sur le thème du paysage de l'entre terre et mer. La démarche de Pôle d'économie du patrimoine conçue par la DATAR en 1994, expérimente dans une quarantaine de sites en France des projets territoriaux en accompagnement de la décentralisation culturelle en rassemblant les acteurs locaux autour d'un même patrimoine considéré comme un gisement potentiel de développement économique à sauvegarder et valoriser. Deux pôles littoraux et maritimes ont été mis en place en 2000 et 2001, un en Charente-Maritime sur l'Atlantique et un dans le Var sur la Méditerranée. En parallèle aux procédures réglementaires, le PEP développe un travail de terrain pour une réappropriation collective du territoire. Il expérimente un mode d'exercice citoyen d'aménagement du territoire, structure des partenariats autour de projets concrets.

Le PEP varois « *paysage de l'entre terre et mer* » se développe autour de quatre thématiques :

- l'eau comme ressource et fil conducteur de lecture et de compréhension des territoires ;
- la mise en valeur du Patrimoine industriel (le paysage de l'homme en industrie) ;
- le maintien des terres et des eaux fertiles, agriculture, sylviculture, aquaculture dans une politique d'urbanisme équilibré ;
- l'histoire des paysages littoraux, marins et sous marins comme ressource pour un art d'aménager le territoire et pour relier histoire et prospective.

D'autre part, l'association MALTAE, porteuse d'un projet d'itinéraire culturel européen sur le thème des « mines, salines et patrimoine industriel civil et militaire » est, depuis mai 2003, par convention avec la Commission européenne, le chef de projet d'un programme Culture 2000 « patrimoine industriel entre terre et mer : pour un réseau européen d'écomusées ». Depuis 2005 l'association est

21 <http://www.maltae.org>

en outre chef de projet de l'expérimentation de GIZC pour le compte du syndicat intercommunal du littoral des Maures.

Dans le cadre de ses objectifs, MALTAE mène des études, édite des travaux de recherche, conçoit des expositions, réalise des expertises de site et mène plusieurs actions d'inventaire rejoignant les objectifs de notre étude. En effet, **l'association travaille à l'histoire de la villégiature en littoral varois et inventorie le patrimoine industriel - mines, salines, patrimoine industriel civil et militaire...**

Le contact est déjà établi avec Odile Jacquemin, historienne du paysage et responsable du PEP, rencontrée à l'occasion du séminaire sur le paysage littoral organisé par l'INP et MALTAE en décembre 2006.

2. Nécessité d'un atlas

La forme de l'atlas, dans le contexte actuel du développement des SIG (Systèmes d'information géographique), est assez souvent retenue pour restituer les richesses, les particularités ou les évolutions d'un territoire. Le Géoportail²², réalisé à partir des données de l'IGN, a pour objectif de restituer les données géographiques de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales. En Méditerranée, le MEDAM (Côtes méditerranéennes française. Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin) met au point une carte permettant de suivre l'artificialisation de la côte. Une cartographie du littoral est en outre développée par l'IFEN et nourrie par les indicateurs mis à jour par l'Observatoire du littoral²³.

L'atlas envisagé par le groupe de chercheurs réunis par Françoise Péron doit constituer un instrument de connaissance et un outil de sensibilisation auprès des collectivités territoriales. Cet atlas comprendra des cartes thématiques montrant la variété des strates des héritages culturels liés aux activités développées par les communautés en relation avec le milieu maritime. En fonction de la finalité de cette étude, l'échelle de restitution choisie est synthétique. **Notre étude devant aboutir à une restitution cartographique des données patrimoniales, il serait intéressant d'entrer en contact avec ce groupe de travail.**

Le livre vert de la commission européenne inclut lui aussi un projet d'*Atlas des mers européen*, base de données comportant un inventaire des sites archéologiques sous-marins. Ce type de données devant être pris en compte dans nos travaux, il sera utile de se rapprocher du DRASSM.

Concernant la cartographie du littoral, il existe un atlas trans-Manche réalisé par l'université de Caen qui ne prend pas en compte la dimension patrimoniale dans sa valeur historique ou artistique, mais seulement dans sa valeur touristique. Sont ainsi recensés, dans la série d'indicateurs « activités économiques-tourisme », les lieux ou événements qui visent à valoriser le patrimoine et la culture maritime tels que les musées portuaires ou les fêtes maritimes. Ce type d'atlas est révélateur de l'intérêt économique que représente la mise en valeur du patrimoine, et confirme **l'urgence de réaliser un inventaire scientifique pour servir de base aux opérations menées dans ce sens par les collectivités locales.**

²² <http://www.geoportail.fr>

²³ <http://www.littoral.ifen.fr/Cartographie.6.0.html>

Cette synthèse d'un premier tour d'horizon des données facilement accessibles fait ressortir une demande forte, à l'échelle européenne comme à l'échelle locale, de recherche d'identité des territoires littoraux. Le patrimoine culturel apparaît comme un élément décisif de la réponse à apporter à cette demande car il constitue un facteur majeur de la singularité de ces territoires.

Sans les recenser toutes, elle permet de voir que des études nombreuses et aux finalités variées existent sur le sujet ou sont en cours de réalisation. Toutes mettent en avant la nécessité de mener des opérations systématiques d'inventaire en préalable aux actions.

Cette première synthèse permet d'ébaucher certains axes de la problématique de notre enquête : définition du champ d'investigation, échelles de restitution, degré dans la finalisation des indicateurs à construire.

Dans la mesure où le projet d'opération nationale d'inventaire du patrimoine culturel littoral s'inscrit dans un contexte déjà fertile en propositions et actions, il paraît opportun de rencontrer les initiateurs d'un certain nombre d'entre elles. Ce choix fera l'objet de la deuxième étape de ce projet.

IV. Annexe

Liste des organismes cités dans le texte

Titre	Adresse du site internet
AIVP (Association internationale des villes et ports)	http://www.aivp.org/index.html
ANEL (Agence nationale des élus du littoral)	http://www.anel.asso.fr/index.php
CNL (Conseil national du littoral)	http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/conseil_national_littoral_lieu_56481.html
Conférence des villes portuaires européennes périphériques	http://www.cub-brest.fr/cvpep/
Conservatoire du littoral	http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Home.asp
Estuarium	http://www.estuarium.org/
Geolittomer (Laboratoire de l'université de Nantes)	http://geolittomer.univ-nantes.fr/
Geomer (Laboratoire de l'université de Brest)	http://www.univ-brest.fr/IUEM/GEOMER/accueil.htm
IFEN	http://www.ifen.fr/
MALTAE (Mémoire à lire, territoire à l'écoute)	http://www.maltae.org
Medam (Côtes méditerranéennes françaises. Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin)	http://sigcol.unice.fr/website/MEDAM/site_medam/index.php
Observatoire du littoral	http://www.ifen.fr/littoral/
Secrétariat général de la mer	http://www.sgmer.gouv.fr/
Université de Caen (Pôle <i>Espace maritime, sociétés littorales et interfaces portuaires</i>)	http://www.unicaen.fr/mrsh/maritime/

Deuxième partie

L'engagement du ministère de la culture et de la communication en faveur du patrimoine culturel littoral

Ce texte fait suite au rapport d'étape du 30 mars 2007 qui recensait les opérations et les acteurs les plus visibles de la connaissance du patrimoine littoral extérieurs au ministère de la culture⁴. Il établit une recension d'études représentatives menées par différents services du ministère de la culture et de la communication qu'elles soient achevées ou en cours, qui illustrent la diversité et l'évolution des approches développées en vue de la connaissance, de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel littoral.

Les services centraux et déconcentrés du ministère interviennent sur le littoral au même titre que sur le reste du territoire dans le cadre de leurs missions respectives. Mais, comme le souligne le cahier des clauses scientifiques et techniques de l'opération⁵, les actions menées, relevant des domaines de l'archéologie, de l'ethnologie et de l'inventaire, sont sectorielles et fragmentées dans l'espace et le temps. Il est donc particulièrement difficile de tirer les éléments d'une connaissance globale de ce territoire.

Le ministère a manifesté depuis plusieurs décennies un réel engagement en faveur du patrimoine culturel littoral à travers la mise en place de services ou de missions appropriés (département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, mission du patrimoine maritime), la commande d'études spécifiques (collectes et études des missions à l'ethnologie) ou le lancement d'opérations d'inventaires thématiques (architecture balnéaire, patrimoine maritime, fortifications littorales, ...).

Au fur et à mesure des expériences, les approches ont évolué dans le sens d'une appréhension globalisante du territoire littoral. Michel Clément, alors Directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, remarquait en 2000, à l'occasion d'un bilan de l'engagement du ministère de la culture en faveur du patrimoine maritime et côtier, que l'évolution générale des modalités d'action du ministère s'appliquait également à ces territoires : aller au-delà des éléments patrimoniaux en tant que tels et aborder les questions de manière beaucoup plus transversale, à la fois du point de vue de la connaissance de ces territoires complexes et de celui de l'action et du développement culturels⁶. Les actions présentées ici témoignent de la réalité d'une telle évolution.

4 Frémaux (C.), « Un projet qui s'inscrit dans une histoire féconde et qui répond à une demande institutionnelle forte », Rapport d'étape, SDARCHETIS, mars 2007, 16 p.

5 Opération nationale : patrimoine culturel & littoral - Cahier des clauses scientifiques et techniques, MCC-SDARCHETIS, 20 mars 2007, 5 p.

6 *Le patrimoine culturel et la mer. Aspects juridiques et institutionnels*, L'Harmattan 2002 (colloque Nantes 2000).

Le présent rapport ne vise donc pas à dresser un bilan complet ni un recensement exhaustif des études sur le patrimoine culturel littoral, mais à rendre compte de la richesse et de la diversité des modalités d'intervention et de leurs résultats dans les domaines de l'archéologie, de l'ethnologie et de l'inventaire.

À partir d'une sélection d'études pertinentes, un **texte de synthèse expose l'évolution de l'intervention des services** centraux (sous-direction chargée de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire) et déconcentrés (services régionaux de l'archéologie, de l'inventaire avant leur transfert aux régions, ethnologues régionaux au sein des DRAC, services départementaux de l'architecture et du patrimoine) sur le patrimoine culturel littoral.

Il s'agit ici de **mettre en valeur les atouts et les limites des différents types d'approche utilisés pour la connaissance du territoire littoral.**

Ce rapport vise également à faire l'analyse critique des relations entre les études retenues et leur valorisation, y compris dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. Au-delà des travaux publiés ou versés dans les bases du ministère, quelques expériences en cours seront citées pour leur originalité ou leur exemplarité en matière de méthodologie : interdisciplinarité, mobilisation de nombreux acteurs, approche spécifique du littoral conçu comme territoire engendrant des problématiques propres, ou encore intégration de l'étude dans le cadre plus large d'un projet transfrontalier, participation à une démarche de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), etc.

Des annexes rassemblent les fiches descriptives sommaires des actions retenues (interventions archéologiques, études ethnologiques, opérations d'inventaire et autres études) informant la localisation, les dates, les méthodes, les problématiques, les résultats, l'accessibilité, et établissant quelques réflexions de bilan critique.

I. Etudes archéologiques : des sources et des méthodes pour appréhender l'histoire de la formation d'un territoire.

Pour mener ces études, la DAPA fait appel à ses propres services et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) dont elle exerce la tutelle.

Le ministère de la culture et de la communication exerce la compétence de l'Etat en matière d'archéologie sur le territoire national. Au sein de la direction de l'architecture et du patrimoine, cette mission est confiée à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (SDARCHETIS) qui dispose du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), du centre national de la préhistoire (CNP) et du centre national d'archéologie urbaine (CNAU). Le DRASSM est un service à compétence nationale assurant les recherches archéologiques en milieu humide. Le CNP et le CNAU sont des services centraux délocalisés. En région, les services de l'archéologie (SRA) sont placés sous l'autorité des directeurs régionaux des affaires culturelles et des préfets de région.

Les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat sont réalisées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), établissement public à caractère

administratif créé par la loi du 17 janvier 2001 et placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche. L'INRAP travaille en collaboration avec les services archéologiques territoriaux. Chacun de ces services a l'occasion de travailler directement ou indirectement sur le patrimoine culturel littoral.

L'archéologie sous-marine est la première concernée par le territoire littoral, dans sa partie maritime, estuarienne ou fluviale. Chargé de l'étude des biens culturels du domaine public maritime (DPM) français, le DRASSM dirige des fouilles d'épaves ou de structures submergées. L'archéologie « terrestre », préventive ou de sauvetage, joue également un rôle dans la connaissance du patrimoine culturel littoral, qu'il s'agisse d'entités isolées, de structures complexes ou de sites urbains.

Les travaux recensés ici démontrent l'intérêt des études archéologiques pour une connaissance compréhensive du patrimoine culturel littoral, tant dans sa profondeur historique que géographique. L'approche développée par les services de l'archéologie, quelque soit leur spécialité, est doublement enrichissante. D'abord, de l'étude des objets découle une recherche approfondie sur l'environnement naturel et culturel, et sur le contexte de production et d'utilisation de ces objets. Ensuite, la démarche comparative en archéologie, beaucoup plus que dans les autres domaines, s'opère d'emblée à un niveau supranational, qui affranchit la recherche des limites spatiales et administratives locales.

Les études retenues sont des publications, des mémoires ou des rapports d'opérations qui proposent des approches diverses et complémentaires du patrimoine culturel littoral, dans le cadre de fouilles programmées ou d'opérations d'archéologie préventive :

- des études d'archéologie sous-marine qui témoignent du large champ d'intervention de cette spécialité qui, loin de se limiter à l'archéologie des épaves, s'attachent aussi bien à la connaissance de l'évolution du trait de côte qu'à celle des pratiques de pêche côtière ou encore à celle de l'habitat pré- ou proto-historique submergé ;
- des études présentant les résultats des fouilles terrestres qui intéressent directement la connaissance du patrimoine culturel littoral (fouilles d'un territoire d'estuaire, d'une île bretonne, et d'un site urbaine).

1. L'archéologie sous-marine

Une discipline structurée au niveau national

En 1961, la France est l'un des premiers pays à se doter d'une législation propre relative à la protection des épaves à caractère archéologique, historique ou artistique⁷. La loi du 1^{er} décembre 1989, reprise dans le code du patrimoine établi en 2004, identifie, quant à elle, les biens culturels maritimes comme étant les gisements, épaves, vestiges ou tout bien qui comporte un intérêt préhistorique, archéologique ou historique dans le domaine public maritime ou au fond de la mer⁸.

La discipline, relativement récente, connaît depuis les années soixante un développement considérable, à partir de la mise au point du scaphandre autonome par Edouard Gagnan et

7 Loi n°61-1262 du 24 novembre 1961 relative à la police des épaves maritimes.

8 Loi n°89-874 du 1er décembre 1989 relative aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques ; loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 78 XIV a 13°, Journal Officiel du 10 décembre 2004.

Jacques-Yves Cousteau en 1942⁹. Si le premier chantier de fouilles, mené sur l'épave du *Titan* découverte en rade de Marseille dans les années cinquante, est une expérience dont les résultats demeurent contestés, une méthodologie rigoureuse ne tarde pas à être mise au point. Le gisement du Grand Congloué, également en rade de Marseille, fut l'objet, à partir de 1952 et pendant plus de vingt-cinq ans, d'une fouille archéologique méthodique, mettant au jour des céramiques, des amphores et des objets en bronze. Les épaves permirent, en outre, une première étude détaillée de l'architecture navale¹⁰.

La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorise, à partir du milieu des années soixante, le développement des recherches systématiques et permet à la discipline d'atteindre sa maturité.

La direction de l'archéologie sous-marine (DRASM), créée par Malraux en 1966, est alors une structure sans équivalent au monde. Elle est chargée d'inventorier, d'étudier et de protéger scientifiquement et administrativement le patrimoine sous-marin. Le service est basé à Marseille, au fort Saint-Jean, et doté du navire L'Archéonaute en 1967, entièrement équipé pour la fouille archéologique sous-marine.

L'ancienne direction de l'archéologie sous-marine (DRASM) étant installée à Marseille, l'archéologie sous-marine s'est d'abord développée en Méditerranée. La carte des épaves présentée dans le catalogue de l'exposition de 1985 signale trente-cinq sites, dont trente en Méditerranée et seulement cinq près des côtes de la Bretagne. Le service a d'abord privilégié les études en Méditerranée, berceau de la civilisation antique et bassin d'un commerce actif à toutes les périodes de l'histoire, objet de travaux du laboratoire Camille Julian de l'université de Provence (Aix-en-Provence) avec laquelle des échanges ont été établis. Puis, sous l'impulsion du breton Michel L'Hour, l'archéologie sous-marine s'étend à l'Atlantique et à la Manche. L'inventaire méthodique des épaves et du patrimoine maritime des côtes bretonnes devait entrer, en 2005, dans une phase active.

L'actuel DRASSM (créé en 1996) regroupe le service de Marseille et le service d'Annecy, spécialisé en archéologie subaquatique. Il faut souligner que ce service, fort d'une trentaine d'agents permanents, couvre tout le domaine public maritime. Il gère les découvertes, mène les expertises, les opérations programmées sur toute la façade maritime nationale, y compris celle des DOM-TOM¹¹.

Un réseau d'associations et un soutien des collectivités locales

Le DRASSM s'appuie sur de nombreuses associations intéressées par l'archéologie sous-marine dont il s'emploie à canaliser l'activité dans le respect de la législation. Les règles imposées aux bénévoles, en vue d'améliorer la qualité scientifique des dossiers et d'alimenter des publications, ont eu pour conséquence une baisse considérable du nombre de fouilles programmées.

9 Voir Cat. Expo. (Michel L'Hour commissaire), *Archéologie sous-marine sur les côtes de France. Vingt ans de recherche*, 28 juin-1er décembre 1985, musées du château des ducs de Bretagne à Nantes, Nantes, Musées du château des ducs de Bretagne, 1985, 150 p.

10 Fernand Benoit, *L'épave du Grand Congloué à Marseille*, Paris, CNRS, 1961. (Supplément à Gallia ; 14) ; Luc Long, « Les épaves du Grand-Congloué : étude du journal de fouille de Fernand Benoit », *Archéonautica*, n° 7, 1987, p. 9-36.

11 Entretien avec Frédéric Leroy, Marseille, 20 juin 2007.

Dans le domaine de la restauration et de la conservation, le DRASSM n'ayant pas de crédits à cet effet, ce sont les musées qui gèrent les objets de fouilles remontés à la surface. Les musées susceptibles d'accueillir des collections d'archéologie sous-marine étant trop peu nombreux, le recours aux dépôts archéologiques reste fréquent bien que les conditions de conservation n'y soient pas toujours satisfaisantes.

Quelquefois les découvertes archéologiques génèrent la création de musées. C'est le cas du musée de l'île de Tatihou (Manche), né de la découverte et de la fouille des épaves de la bataille de La Hougue (1692).

Un sondage-diagnostic a été effectué pour la première fois sur ce site en 1990. La fouille a été menée sous la direction de Michel L'Hour¹². Elle concerne les douze vaisseaux français rescapés de la bataille contre la flotte anglo-hollandaise qui périrent par les flammes allumées par les brûlots d'un amiral de Guillaume III. Cinq de ces épaves ont été découvertes et déclarées en 1985. Une opération de prospection/sondage effectuée en 1988 et 1989 montre la nécessité de réaliser une opération de prospection/inventaire afin de préciser l'intérêt scientifique de la découverte et de déterminer s'il faut lancer une fouille exhaustive.

Sous l'impulsion du conseil général de la Manche et dans le cadre de la mise en valeur de l'île de Tatihou, berceau tout désigné pour accueillir un grand musée maritime dédié à la marine moderne, une opération est programmée en 1990. Les premiers résultats des fouilles ont entraîné la décision, prise par la Direction des musées de France, de créer le Musée maritime de Tatihou. Ce dernier est conçu comme une structure muséographique susceptible de présenter au public, par le biais du mobilier mis au jour et des documents d'archives, la vie maritime de l'époque moderne.

L'ouverture du musée en 1992, avec l'exposition « Des vaisseaux et des hommes », coïncide avec le tricentenaire de la bataille de La Hougue. Elle est accompagnée de la tenue d'un colloque consacré aux vaisseaux de ligne entre 1450 et 1700. La fouille de quatre épaves permet de connaître les procédés de construction de la marine royale du xvii^e siècle. Achevée en 1994, elle bénéficie du soutien du conseil général de la Manche à plusieurs niveaux. D'abord, l'achèvement de la campagne est marqué par la tenue d'une conférence de presse en présence du président du conseil général lui-même. Ensuite, c'est le conseil général qui finance la publication exhaustive du site, éditée par le Musée maritime de Tatihou en 1997. Le musée héberge en outre une vaste exposition consacrée au bilan des fouilles sous-marines.

De manière générale, l'archéologie sous-marine est relativement bien prise en compte en Méditerranée et même intégrée dans des documents de gestion du territoire. Alors que la dimension patrimoniale est souvent négligée dans ce type de document, le projet de protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée, dans sa version du 7 mars 2005 met en valeur le patrimoine subaquatique, dans l'article 11 concernant le patrimoine culturel :

- « 1. Les États Parties adoptent individuellement ou collectivement, tous les moyens appropriés pour préserver le patrimoine culturel des zones côtières sur la base des instruments nationaux et internationaux applicables.
2. La conservation *in situ* du patrimoine culturel des zones côtières, notamment du patrimoine subaquatique, doit être considérée comme l'option prioritaire avant toute intervention sur ce patrimoine.

12 Michel L'Hour, Florence Richez, Elisabeth Veyrat, *Les épaves de la bataille de La Hougue (1692)*, rapports scientifiques et techniques, dactylo, 1990-1995.

Les éléments du patrimoine culturel subaquatique des zones côtières extraits du milieu marin doivent être gardés et gérés de manière à assurer leur conservation à long terme.

Les éléments du patrimoine culturel subaquatique des zones côtières ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale. »

Paradoxalement, le DRASSM n'a pas été associé à la mise en place de cette GIZC et ignore ce projet de protocole¹³.

À l'inverse, d'après le rapport d'activités du DRASSM de 2004, ce dernier participe à la commission « littoral » du pôle patrimoine coordonnée par la DRAC Languedoc-Roussillon en vue de l'élaboration d'un schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Ce rapport indique :

« L'élaboration d'un SMVM doit permettre de cerner plus précisément les orientations stratégiques fixées par le Plan de Développement durable du Littoral pour une meilleure application de la loi Littoral et définir un référentiel global sur lequel pourront s'appuyer les acteurs locaux. La démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire des SMVM, des schémas interrégionaux du littoral et du rapport parlementaire sur l'application de la loi Littoral du 21 juillet dernier 2004. L'objectif principal d'un SMVM est la constitution d'une banque de données évolutive concernant le littoral dans sa réalité géographique, écologique, économique, historique et culturelle. »

Ce projet de SMVM ne semble pourtant pas bénéficier d'une publicité à la hauteur de l'enjeu, au sein même de la région¹⁴ en dépit de la volonté de la collectivité régionale de confier à l'archéologie un rôle éminent pour la connaissance de l'histoire du territoire : « L'archéologie est l'une des sciences qui permet le mieux de connaître le territoire, l'une des seules qui permette de l'appréhender dans ses évolutions sur de longues périodes, depuis la fin de la préhistoire. L'apport des travaux des archéologues de la région est fondamental pour la connaissance tant du littoral languedocien que de la montagne pyrénéenne ou cévenole. Ils permettent de proposer des restitutions d'évolution des paysages sous la pression des activités humaines notamment pour l'exploitation des matières premières.¹⁵ »

Au-delà des difficultés, voire des défauts de coordination ou de pilotage de travaux mobilisant plusieurs compétences, **le projet de valorisation (de la conservation à la gestion et à l'aménagement) et le choix du porteur de ce projet, semblent déterminants pour l'aboutissement de la démarche de connaissance.**

Le patrimoine archéologique sous-marin à l'épreuve des enjeux économiques

La connaissance des vestiges archéologiques est essentielle à l'heure où l'on commence à tirer parti des ressources des fonds marins : l'extraction du sable est déjà effective dans la Manche, un projet est en cours dans l'Atlantique. Pourtant, l'inventaire archéologique n'est pas suffisamment avancé pour gérer les dossiers de demande d'exploitation du granulat sous-marin qui se multiplient à grande vitesse¹⁶.

13 Entretien avec Frédéric Leroy, Marseille, 20 juin 2007.

14 Entretien avec Christian Jacquelin, ethnologue régional, pilote de la commission Littoral, Montpellier, 27 juin 2007.

15 Annexe de la délibération du conseil régional n°01.17 - Séance du 06 février 2007 - *Patrimoine régional : stratégie pour la politique du conseil régional de Languedoc-Roussillon*, II -3 – *Le soutien à la recherche.*

16 Entretien avec Frédéric Leroy, DRASSM, 19 juin 2007.

Le DRASSM a une compétence particulière en matière de restitution cartographique puisqu'il comprend un service dédié à l'élaboration de la carte archéologique nationale, constituée à partir des éléments de la base de données PATRIARCHE. Il faut souligner cependant que la carte archéologique ayant été conçue sans tenir compte de la spécificité propre aux fonds marins, la localisation des entités archéologiques sous-marines pose problème, de même que l'inadaptation actuelle du thesaurus ne facilite pas la rédaction des notices. Enfin, le DRASSM ayant été équipé tardivement, accuse un retard dans l'alimentation de la base de données.

Le besoin de connaissance du patrimoine culturel sous-marin est urgent, les spécialistes ne manquent pas de le dire : « Nous avons à prendre en compte l'énorme patrimoine, potentiel actuellement, de ressources et d'activités de l'espace marin¹⁷. » Si un modèle terrestre de développement domine aujourd'hui, où le seul moteur de croissance économique du littoral est l'urbanisation, il est probable qu'il soit peu à peu dépassé et laisse place au développement d'activités maritimes répondant aux besoins de l'industrie.

La diffusion de la carte archéologique, et à plus forte raison de la carte des gisements sous-marins, est d'autant plus pressante que, malgré la réglementation en vigueur qui impose une étude d'impact du service pour tout aménagement de plus de 3000 m², de nombreux dossiers ne sont pas transmis au service compétent.

L'exemple récent le plus frappant est celui lié à l'opération *Port 2000* au Havre. C'est par lettre anonyme que le DRASSM a été informé, en décembre 2001, de la découverte de canons de type veuglaire à l'occasion du grand chantier sous-marin destiné au nouvel aménagement du port du Havre. Restée sans suite, l'affaire reprend lorsque l'association Robin des Bois dénonce, en juin 2002, la destruction d'un site archéologique et l'existence d'un dépôt, sur un môle central du port du Havre, de vestiges d'archéologie navale.

Le DRASSM prend alors contact avec les responsables des dragages havrais qui confirment la découverte d'éléments en bois. Une expertise des vestiges mis au jour permet de vérifier la découverte de deux canons et de boulets. Une opération de prospection est entreprise entre décembre 2002 et avril 2003. Du fait du phénomène intense d'alluvionnement, le port du Havre a vu son extension s'opérer vers le large à Antifer. Cela a entraîné une dissociation croissante entre le port et la ville. Dès le XIX^e siècle, le centre ville est très excentré par rapport à l'agglomération. Une étude historique et cartographique poussée a été nécessaire avant le lancement de la prospection pour préciser l'implantation et l'évolution des aménagements du port afin de localiser d'éventuelles épaves. Une prospection magnétométrique a été menée sur les 426 ha concernés par les infrastructures de Port 2000. Dix-neuf cibles ont été retenues, mais la visibilité en plongée à la période prévue, imposée par le planning des aménageurs, étant quasi nulle, une drague à godet a été utilisée pour remonter à la surface des vestiges, pièces d'épaves, objets divers et une rarissime pièce d'artillerie du XVI^e siècle.

Malgré ces conditions défavorables, l'opération a confirmé le potentiel archéologique de la zone. Les gisements expertisés sont tous datés entre le XVI^e et le XX^e siècles. Des sites plus anciens se trouvent probablement recouverts. Malgré le contexte de découverte du site, le discours tenu par les archéologues ménage grandement les aménageurs, révélant la complexité de l'application de la réglementation en matière de déclaration de découverte : « Alors même qu'on aurait entrepris ailleurs de les préserver, les spécialistes de l'équipe de prospection, acteurs comme tout un chacun de la vie économique et sociale, n'ont pas

17 Christophe Le Visage, « Le littoral atlantique en 2026 : scénario tendanciel et ruptures probables », extrait d'une intervention lors du séminaire prospective infos « Littoral et montagne, inventer une prospective pour des espaces singuliers », DIACT, 26 janvier 2006.

souhaité en effet, au regard des enjeux évidents du projet Port 2000, fossiliser l'activité du Havre en exigeant autoritairement un arrêt des aménagements et l'étude exhaustive des sites expertisés. A l'aune de ces engagements, l'enjeu scientifique n'en valait somme toute pas la chandelle ! Souhaitons que cette attitude responsable fasse comprendre à tous combien notre souci a été constant de ne négliger, ni la mise en valeur et la protection du patrimoine, ni la pertinence des choix économiques et industriels promus par d'autres.¹⁸ »

2. Des domaines d'interventions variés

Le travail réalisé en une quarantaine d'années est considérable. Alors qu'en 1966 seuls quarante-neuf objets ou épaves étaient répertoriés, on en dénombre aujourd'hui près de cinq mille deux cents, dont plus de mille épaves. De plus, l'évolution de la discipline est marquée par un élargissement de ses centres d'intérêts. Si l'archéologie sous-marine a d'abord privilégié l'étude des épaves et de leur chargement, elle s'est aussi intéressée à un grand nombre de sites terrestres et d'installations portuaires de la Méditerranée aujourd'hui submergés, tels que des pêcheries, des ports, des ports d'échouage et des habitats.

Il faut souligner que l'archéologie sous-marine, par ses compétences sur l'ensemble des milieux humides, étudie aussi bien les milieux littoraux que les milieux fluviaux. Les résultats des campagnes dans les deux milieux permettent de faire des comparaisons entre les structures, les navires, et mettent en lumière les échanges réels qui existaient entre le littoral et l'intérieur des terres par la voie d'eau.

De l'archéologie navale à l'archéologie nautique : de l'objet au territoire

La fouille des épaves ne porte pas uniquement sur l'étude des bateaux, quoique cette dernière puisse apporter beaucoup d'éléments à la connaissance historique. Certes, l'étude des épaves enrichit les savoirs en terme d'architecture navale et de savoir-faire constructifs, mais elle permet aussi de traiter les objets composant les chargements des bateaux de l'époque antique à l'époque moderne (céramique, objets métalliques, dolia, amphores, ...), témoins importants des flux du commerce et des échanges, et documents de la vie quotidienne à bord des navires. En outre, les informations sur les types de navires et leurs qualités nautiques, l'évaluation précise de leur tonnage apportent des données fondamentales sur le transport maritime.

L'archéologie navale, c'est-à-dire la connaissance de la structure des navires, de leur principe et de leur mode de construction, a un rôle fondamental même pour les périodes récentes. Des sources sur les navires postérieures au XVIII^e siècle existent, mais principalement sur les grands vaisseaux de la Marine royale ou des grandes compagnies. L'archéologie permet de mesurer l'écart qui existe entre le navire tel qu'il est et tel qu'il aurait dû être selon les plans, et de pallier l'absence d'archives pour les navires anonymes, les bateaux de commerce ou les caboteurs, qui constituaient pourtant l'essentiel de la flotte de l'époque.

L'étude de l'épave *Aresquiers 10*, un navire marchand transatlantique, située à Frontignan (Hérault), illustre l'histoire du commerce de l'huile d'olive de Marseille aux Antilles françaises vers 1830¹⁹.

18 Anne Hoyau, Michel L'Hour, *Le Havre Port 2000*, rapport de la campagne de prospection préventive, décembre 2002-avril 2003.

19 DRASSM, Rapport d'activités, 2004.

L'approche de l'archéologie sous-marine a progressivement évolué de l'archéologie navale, centrée sur les objets et les épaves, à l'archéologie nautique, qui envisage l'objet dans ses relations à son environnement. Elle n'étudie pas les structures (épaves, vestiges de pêche, de chaussée, d'appontement, etc.) comme des ensembles clos mais tente d'établir les relations entre elles. Rieth et Serna définissent la notion d'archéologie « nautique » comme une approche privilégiant la fonction de navigation, dans son sens le plus large : « La mer, l'océan, le fleuve, la rivière sont d'abord, mais pas seulement, envisagés comme des milieux de communications auxquels sont associés les moyens de transport par eau (du plus sommaire au plus évolué architecturalement), les structures portuaires, les aménagements du littoral, ceux des berges et du littoral fluvial [...] en rapport direct avec la fonction de la navigation. [...] Dans le cadre de cette archéologie, toute la réflexion s'organise autour des relations entre les différentes composantes des espaces nautiques... »²⁰

L'étude de l'architecture navale de l'épave de Port-Berteau II (annexe 1) permet de rattacher cette embarcation à un type de caboteurs construits sur les chantiers navals maritimes. La Charente comporte en effet une section d'aval fluvio-maritime parcourue par le courant alternatif de la marée, lieu de navigation mixte. La démarche de l'archéologie nautique permet quant à elle de restituer le site de l'époque de l'épave, de son aspect naturel (grâce à la palynologie et la topographie), et l'évolution des berges de la Charente (aménagements, structures portuaires).

La connaissance de l'évolution du trait de côte

L'étude de l'évolution du trait de côte et des risques de submersion de nombreuses zones littorales est au cœur des rapports sur le réchauffement climatique. Si la géologie prouve que ce phénomène a toujours existé à l'état naturel, les études archéologiques permettent d'établir les processus d'interactions hommes/milieux.

L'étude de l'estuaire de la Charente (annexe 6) développe ces aspects. La zone des marais maritimes saintongeais est constituée de vastes étendues planes résultant d'une sédimentation holocène, période au cours de laquelle s'est produite une remontée des niveaux marins (le niveau moyen des mers se situait plus d'une centaine de mètres en dessous de l'actuel).

Cette étude, comme la plupart des études archéologiques, combine les résultats de plusieurs disciplines connexes, ce qui permet d'avoir la connaissance la plus large possible d'un territoire par l'analyse croisée de toutes ses composantes. L'étude de l'habitat permet de comprendre l'installation humaine et celui du paléoenvironnement de comprendre son contexte. A l'échelle d'une microrégion, l'arrière-pays rochefortais, les études archéologiques sont un apport fondamental à l'histoire du peuplement et du paysage. Elles permettent de lever des incertitudes, voire des *a priori*, sur l'histoire des territoires. Grâce à l'étude de deux sites, l'un en plaine, l'autre sur le littoral, il apparaît que les populations rurales ont dû s'adapter en permanence aux modifications sensibles de leur environnement et, comme en témoignent les vestiges étudiés, elles ont su tirer le meilleur parti des multiples ressources qu'offre un terroir trop souvent considéré comme inhospitalier.

Autre exemple de l'apport de l'archéologie à la reconstitution du littoral : l'étude des épaves de la côte camarguaise (annexe 2) permet d'établir la datation de divers faciès que les travaux des

20 Rieth et Serna, « Du manuscrit à l'épave, archéologie fluviale », *Cahiers du musée de la batellerie*, n° 39, 1998, p.5.

géomorphologues et des sédimentologues ne suffisent pas à préciser. L'étude comparée des phénomènes de bancs de sable, des descriptions des naufrages et de la position de l'isobathe précis de chaque site apporte les données chronologiques nécessaires : la dimension des navires et les risques d'échouage ayant peu varié entre l'Antiquité et l'époque moderne, on peut en déduire que les naufrages se sont toujours produits sur les barres d'avant-côte formés à distance constante de la plage. La datation des navires permet ainsi de suivre la chronologie fine de l'évolution du trait de côte.

La connaissance des activités littorales et des structures submergées

De nombreux travaux archéologiques portent également sur les activités littorales pratiquées depuis la préhistoire et sur les structures associées.

A Fos-sur-Mer par exemple, la campagne de recherches effectuée par la DRASM en 1977 a permis de lever le plan de deux grandes nécropoles du II^e au IV^e siècle de notre ère, d'identifier deux digues, un quai immergé sous un à deux mètres d'eau, un dépotoir, et huit épaves. De même, la fouille du site de l'anse Solidor à Saint-Malo (rive droite de la Rance, berceau antique de la ville actuelle) a révélé des éléments de la station maritime de Reginca tels qu'une machinerie de pompage pour alimenter les bateaux en eau douce et un port d'échouage. L'étude archéologique d'un tel site permet de considérer à sa juste valeur l'importance de la station maritime pour le trafic trans-Manche, le cabotage côtier et pour le contact entre navigation maritime et navigation fluviale, la Rance étant navigable jusqu'à Taden.

Un projet collectif de recherche (PCR) en cours porte sur le système portuaire narbonnais entre Méditerranée et Atlantique du IInd siècle avant notre ère au Bas-Empire. Il réunit quinze partenaires dont le SRA Languedoc-Roussillon, des universités, l'INRAP, la casa Velasquez, la ville de Narbonne, l'association Antea.

À Marseille, des éléments issus du curage du port rejetés aux Catalans depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne ont été identifiés. A Narbonne, une structure en grand appareil appartenant au complexe portuaire narbonnais antique a été identifiée. La journée du DRASSM organisée à Marseille le 27 mars 2004 avait d'ailleurs pour thème les mouillages, les ports, les atterrages. A cette occasion a été présentée également l'opération de prospection préventive de l'embouchure de la Seine à l'origine de réflexions sur les structures portuaires du Havre.

Replacés dans un territoire plus vaste que le terrain de fouille, les résultats obtenus sur les structures submergées et les activités littorales anciennes peuvent contribuer à reformuler la définition même du patrimoine littoral. Des études sur l'exploitation du sel ont une répercussion indirecte sur l'appréciation du patrimoine monumental préhistorique²¹ : une interprétation récente des mégalithes de Carnac renouvelle complètement l'approche monumentale qu'on avait des alignements jusqu'alors, en les désignant comme des marqueurs d'une société basée sur l'exploitation de cette ressource. D'où la nécessité, pour avoir une connaissance la plus complète possible de l'histoire

21 Dunoyer de Segonzac G., *Les chemins du sel*, Paris, Gallimard, 1991, 176 p.; Rouzeau N., « L'archéologie du sel sur le littoral », *Dossiers histoire et archéologie*, 106, 1986, p. 24-27.

culturelle des territoires littoraux, de suivre de près le développement des connaissances archéologiques²².

3. L'archéologie « terrestre » : de l'entité au paysage

Le phénomène de l'anthropisation des milieux littoraux est aujourd'hui au cœur des débats. S'il est largement admis que le paysage naturel est transformé par l'homme depuis le ^{xix}^e siècle et en particulier par les activités balnéaires qu'il y a développées, l'archéologie fournit des études précieuses sur l'antériorité du phénomène qui, sans avoir le même impact qu'à l'époque contemporaine, existait déjà dès la préhistoire. Il est évident pour les archéologues que la frange littorale et les estuaires, interfaces entre des milieux écologiques extrêmement diversifiés, sources de nombreuses matières premières, points de départ ou de rencontre privilégiés pour les échanges, ont été largement exploités par l'homme, dès cette époque.

Une importante bibliographie sur les occupations des territoires littoraux est familière aux archéologues, mais reste souvent ignorée par les travaux portant sur des périodes plus récentes²³. Les méthodes d'analyse du matériel archéologique permettent d'étudier certains aspects de la formation du paysage (observations paléoenvironnementales, par exemple) qui restent le plus souvent ignorés des historiens des périodes modernes et contemporaines. Ces travaux rejoignent et complètent ceux des géographes²⁴.

L'INRAP est amené à intervenir régulièrement sur le littoral. Il est organisé en directions régionales dont quatre ayant une façade littorale : Nord-Picardie; Grand-Ouest (Haute et Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) ; Grand sud ouest (dont Poitou-Charentes, Aquitaine et DOM) ; Méditerranée (Languedoc-Roussillon, PACA). Bien que les fouilles conduites par l'INRAP se déroulent uniquement dans le domaine « terrestre », certains résultats concernent directement le littoral. Parmi les découvertes remarquables récentes, on peut citer les fouilles des premiers bâtiments de la cité phocéenne archaïque à Marseille, dont les quais et bateaux des places Jules-Verne et Villeneuve-Bargemon.

22 Pierre Gouletquer et Olivier Weller in , Françoise Péron (dir), *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, PUR 2002, p. 449.

23 Boudet R., *Aspects du peuplement autour de l'estuaire girondin au Ier s. avant notre ère d'après les sources littéraires et la documentation archéologique*, actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne, 1984, Bordeaux, *Aquitania*, 1986; Gabet C., *les gisements préhistoriques submergés du littoral charentais*, actes du 97^e congrès des sociétés savantes, Nantes, 1977; Carpentier Vincent, « Les pieds dans l'eau. Aspects de l'exploitation du littoral à l'embouchure de la Dives au Moyen Age », in Barré, Ridet, Zysberg, *Ils vivent avec le rivage; pêche côtière et exploitation du littoral*: actes du colloque tenu au musée maritime de l'île de Tatihou (29 juin-1^{er} juillet 2000), Caen, centre de recherche d'histoire quantitative, série histoire maritime, n° 2, p. 93-106; Lespez, Clet-Pellerin, Davidson, Marcigny, « Evolution des paysages et anthropisation depuis le néolithique dans la péninsule de la Hague (Normandie) », Actes du colloque du GMPCA, Bordeaux, 2003, *Revue d'archéométrie*, 28, 2005, p. 71-88; Marcigny, Ghesquière (dir), *Archéologie, histoire et anthropologie de la presqu'île de La Hague (Manche). Première année de recherche 2005*. Tourlaville, Le Tourp, Imprimeries artistiques Lecaux, 2005.

24 Chabal L., *L'homme et l'évolution de la végétation méditerranéenne, des âges des métaux à la période romaine. Recherches anthracologiques théoriques appliquées principalement à des sites du Bas-Languedoc*, thèse, Montpellier II, 1991, 536 p; Papy L., *La côte atlantique de la Loire à la Gironde, t1 les aspects naturels, t2 l'homme et la mer*, thèse de géographie humaine, univ Bordeaux, 1941, 302 p.; Pawlowski A., « Transformation du littoral français, l'île d'Oléron à travers les âges d'après la géologie, la cartographie, l'histoire », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 2, 1905, p. 217-236.

L'INRAP œuvrant en amont d'opérations d'aménagement ou de construction, ses interventions sont révélatrices des pressions foncières existant sur le littoral. En Poitou-Charentes, le nombre de fouilles a doublé en quelques années en raison des activités d'aménagement du littoral de la Charente-Maritime (ZAC, routes, lotissements, etc.).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les opérations sur le littoral mobilisent depuis 1995 l'équipe du SRA pour la majeure partie de son temps²⁵. Les projets d'équipements touristiques et d'aménagement urbain dans la plaine maritime entraînent une augmentation des chantiers sur la côte. En 2005, les dossiers de prescription ont augmenté de 45 % sur le littoral.

Il faut aussi mettre en exergue le fait que, dans certains cas, la fouille archéologique d'un site intègre la partie terrestre et la partie maritime.

L'étude de Saint-Pierre de la Martinique, ville port d'un territoire d'outre-mer, est particulièrement intéressante car elle intègre l'archéologie urbaine et l'archéologie sous-marine (annexe 4). L'étude des épaves coulées dans la baie de Saint-Pierre fait pleinement partie de la connaissance du patrimoine archéologique de la ville et documente certains aspects de son histoire, fortement liée à la mer.

L'étude des biens culturels du domaine public maritime français fait surgir l'intérêt des patrimoines maritime et nautique pour la compréhension du patrimoine culturel au sens large, et de la formation des territoires : les résultats obtenus à partir des fouilles d'épaves portent tant sur la connaissance du patrimoine sous-marin que sur celle des échanges maritimes, des navires et de la navigation.

L'archéologie « terrestre », préventive ou de sauvetage, par ses méthodes de comparaison entre sites et objets mis au jour aux plans national et international, d'analyse des échanges entre les territoires, ses efforts de contextualisation, développe un regard compréhensif sur le patrimoine culturel littoral. Cette démarche entraîne en particulier une réflexion sur les relations entre le littoral et l'intérieur des terres.

La géoarchéologie étudie l'évolution des estuaires et dévoile l'importance pour la connaissance de l'occupation humaine du littoral des variations du niveau marin, des divagations des lits estuariens, de la vitesse du comblement alluvial²⁶.

Le patrimoine archéologique, sur le littoral comme sur l'ensemble du territoire, est relativement bien reconnu et respecté. Les services archéologiques, du fait de la réglementation imposée, ont conçu un outil de diffusion des connaissances acquises. La carte archéologique recense tous les sites archéologiques connus sur le territoire²⁷. Elle est complétée en région et par le DRASSM pour la zone du DPM.

25 Entretien téléphonique avec Stéphane Révillion, conseiller adjoint au SRA Nord-Pas-de-Calais, 4 juillet 2007.

26 « Les dossiers d'Ethnopôle. Pour une géoarchéologie des estuaires », *Aestuaria*, n° 5, 2004.

27 Anne Chaillou et José Thomas, « L'application Patriarche. Inventaire informatique de la carte archéologique nationale », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 107, mai 2007, p. 52-56.

L'archéologie est une discipline dont les résultats font l'objet d'une diffusion importante, y compris au niveau international, grâce à un réseau dense de revues spécialisées. Plusieurs revues sont dédiées à l'archéologie sous-marine : *Cahiers d'archéologie subaquatique*, *Archaeonautica*, *Dossiers de l'archéologie*, *International Journal of Nautical archaeology*, *Revue d'archéométrie*. Pour le grand public, des expositions sont régulièrement organisées à partir des découvertes issues des fouilles sous-marines. Elles portent sur les objets eux-mêmes ou le contexte historique qu'ils permettent de restituer (cf. *Mémoire de pierre, mémoire de mer : la navigation en Méditerranée des origines au XIX^e siècle*, Musée des merveilles à Tende).

Pourtant, le patrimoine sous-marin gagnerait à être mieux pris en considération dans l'étude historique des territoires. Malgré la diffusion des résultats de fouilles, sa connaissance est rarement intégrée dans l'histoire des territoires. L'ouvrage fondateur du renouveau d'intérêt pour la villégiature balnéaire d'Alain Corbin, par son titre, *L'espace littoral, territoire du vide*²⁸, a peut-être contribué à perpétuer cette idée selon laquelle le littoral serait vide d'occupation humaine. On constate en effet une ignorance quasi totale des occupations antérieures au XIX^e siècle, et à plus forte raison celle des périodes préhistoriques ou antiques, alors que les recherches archéologiques sous-marines et terrestres attestent la permanence de leur existence.

28 Alain Corbin, *Le territoire du vide, l'Occident et le désir de rivage, 1750-1840*, Paris, Aubier, 1988.

II. Etudes ethnologiques

Au sein de la DAPA, la mission et le conseil du Patrimoine ethnologique ont été créés en 1980. En région, près d'une DRAC sur deux est aujourd'hui dotée d'un conseiller à l'ethnologie.

Sa principale vitrine est le site internet PORTETHNO, le portail ethnologique de la France. C'est un site qui regroupe environ trois cents fiches d'enquête sur les centres de ressources en ethnologie présents sur le territoire et des dossiers documentaires. Ce pôle de documentation, constitué à partir de 2003 et mis en ligne en 2004, permet de localiser, documenter et contextualiser des ressources produites dans le cadre de recherches ou d'actions menées par les acteurs du patrimoine et dont la valeur ethnologique est reconnue²⁹.

Le patrimoine immatériel relève du patrimoine ethnologique. Il est défini comme la « totalité des modes spécifiques d'existence matérielle et immatérielle des groupes et communautés vivant en France ». Il est constitué pour l'essentiel de la littérature orale, des savoirs naturalistes, des savoir-faire techniques, des coutumes et des croyances. Il est collecté sous forme d'archives audiovisuelles ou sonores, d'objets, d'inventaires. L'étude peut donner lieu à une protection juridique : une cabane de pêcheur du Roussillon a ainsi été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour sa valeur de témoignage d'un savoir-faire et d'un mode de vie spécifique

Les études recensées présentent des opérations portant sur le patrimoine culturel littoral et des structures dont les actions portent également sur ce patrimoine.

Témoin de changements brutaux survenus au cours des années soixante-dix, le littoral a été le lieu de naissance d'un nouvel objet patrimonial : le patrimoine maritime. Les ethnologues ont joué un rôle important dans l'émergence et la visibilité de ce phénomène qui concerne aussi bien des objets et des bâtiments que des hommes et des savoir-faire. En Bretagne, par exemple, Alain Decaux, ethnologue à la DRAC est chargé uniquement du patrimoine maritime et fluvial. Le centre régional de culture ethnologique et technique de Basse-Normandie (CRÉCET), a établi un bilan de l'émergence de cette patrimonialisation. La mission du patrimoine maritime, créée en 1993 au sein de la Direction du patrimoine du ministère, a soutenu un programme intense d'étude et de protection.

Depuis les années quatre-vingt, des recherches significatives sur le patrimoine maritime ont été conduites sur la côte méditerranéenne et en Pays de la Loire : un projet interrégional de recherche et de valorisation du patrimoine maritime engagé par les DRAC Languedoc-Roussillon et PACA³⁰, et le seul centre labellisé « ethnopôle » du littoral atlantique, Estuarium, créé pour mener l'étude de l'estuaire de la Loire.

29 Voir Agnès Rotschi, *Programme Portethno, réseau de recherches et ressources en ethnologie de la France*, rapport dactylo, vol. 1, janvier 2006, 85 p.

30 Voir Frédéric Thiébaud et Sarah Valque-Piriou, *Patrimoine maritime et fluvial de Méditerranée*, rapport dactylo, vol. 2, janvier 2006, 144 p.

1. Un nouvel objet patrimonial : le patrimoine maritime

Vers une reconnaissance institutionnelle du patrimoine maritime

L'attention portée à ce patrimoine émergent est à mettre en relation avec la riche histoire maritime de la France mais aussi avec les réactions provoquées par la brutalité des reconversions économiques sur les littoraux, intervenue quelques temps après celle des industries terrestres. Le développement de l'intérêt pour le patrimoine maritime est en effet lié aux changements structurels intervenus dans les métiers de la mer à partir des années soixante-dix.

Au XIX^e siècle, l'amiral François Edmond Pâris (1806-1893) est le premier à avoir entrepris une démarche scientifique à l'égard du patrimoine nautique : il fait effectuer des relevés de navires et d'embarcations exotiques. Sa démarche n'a pas fait école. Une nouvelle sensibilité a donné naissance aux enquêtes de Paul Sébillot sur le folklore des pêcheurs européens. Le patrimoine maritime a connu un regain d'intérêt dans les années 1950-70 puis dans les années 1980-90 avec la mise en place d'une politique nouvelle à l'égard de la mer. Ce regain d'intérêt est visible à travers certaines actions : la création du centre nautique des Glénans en 1947, l'ouverture des musées des techniques de pêche à Concarneau en 1961, l'ouverture du musée de la batellerie à Conflans-Sainte-Honorine en 1967, la naissance des Fédérations régionales pour la culture maritime (FRCM) en 1979.

Le 17 décembre 1981, l'action de différentes associations aboutit à la reconnaissance, par les ministres de la culture et de la mer, de la valeur du patrimoine maritime lors de la conférence de presse donnée à bord du *Belem*. En 1982, cette prise de position est suivie du classement de deux bateaux au titre des monuments historiques. En 1983 paraît un numéro spécial de la *Revue des Monuments Historiques* consacré aux bateaux³¹. Dans l'élan qui voit naître associations et revues spécialisées (*Le Chasse-marée*, *Itsas begia* ou *Capian*), un premier contrat d'étude de la direction du patrimoine est signé en 1988 pour mener l'inventaire des bateaux. Une douzaine de contrats d'étude, pour environ 800 000 F, suivent pour établir l'inventaire des bateaux de plus de trente ans susceptibles d'être protégés au titre des Monuments historiques. Ce travail est réalisé principalement par des associations de sauvegarde, sous l'égide le plus souvent des FRCM³². Grâce à ces études, moins de dix ans après, quatre-vingt-sept bateaux seront protégés³³.

En 1991, des actions de sauvegarde sont menées autour du plan Mellick qui vise à réduire la flotte de pêche. En 1992, les *Entretiens du patrimoine*, colloque de la direction du patrimoine, portent sur le thème du patrimoine maritime et fluvial et se déroulent à Nantes. Cette initiative, intitulée « Estuaire 92 », vise à définir les contours d'une nouvelle politique de conservation d'un patrimoine riche et digne d'être préservé. L'association de préfiguration de la Fondation nationale pour le patrimoine culturel maritime et fluvial est créée à la suite, et la Fondation du patrimoine maritime et fluvial naîtra en 1998.

31 *Revue des Monuments Historiques*, Grand Large, n° 130, 1983.

32 Marc Paboïs, « Le patrimoine culturel maritime et lagunaire en France. Bilan et perspectives », *Les cahiers de la DRAC PACA*, n° 7, décembre 1998, p. 14.

33 Certaines études ont abouti à une publication comme l'inventaire conduit en 1986 et 1992, à la demande de l'Etat et de la collectivité régionale de Basse-Normandie, sur un échantillon de 1000 navires : *Bateaux et métiers de la pêche en Normandie*, Crécet, Images du patrimoine n° 158, 1996.

En 1993, un an après « Estuaire 92 », la direction du patrimoine crée la Mission pour le patrimoine maritime et fluvial dotée d'un poste de chargé de mission. La même année voit l'inauguration officielle du port-musée de Douarnenez.

Du patrimoine flottant au patrimoine maritime au sens large

La notion de patrimoine culturel littoral est alors encore loin d'être formulée. Le patrimoine maritime est limité à quelques typologies bien spécifiées. François Macé de Lépinay, inspecteur en chef des monuments historiques pose le problème de la définition du patrimoine maritime et retient les catégories pour lesquelles il n'y a pas d'ambiguïté : forts de mer, phares, écluses, barrages ou moulins à marée, digues et formes de radoub. La sous-direction de l'inventaire général, quant à elle, oriente ses premiers efforts vers le recensement d'une catégorie d'objets clairement identifiée : le patrimoine naval.

La difficulté à délimiter le champ du patrimoine maritime n'échappe pas à Marc Pabois, chargé du patrimoine maritime au sein de la direction du patrimoine depuis 1993. Si la définition du patrimoine culturel maritime et lagunaire est claire tant qu'elle s'attache aux bateaux et aux objets liés à la navigation et la pêche, elle devient complexe dès que l'on fait entrer en ligne de compte la dimension territoriale, sous peine d'exclure des composantes aussi fortes que le paysage côtier, les berges des canaux et des fleuves, voire le paysage dans son ensemble, et les éléments du bâti³⁴. Marc Pabois définit le patrimoine maritime et lagunaire comme l'ensemble de l'héritage du passé, matériel et immatériel ayant pour dénominateur commun l'eau. Il souligne que ce patrimoine compte parmi les catégories les plus menacées, les ports et quais, les phares, les entrepôts, les silos, les arsenaux, les bâtiments militaires de défense côtière, les bâtiments des douanes, les navires...

Les actions de la mission du patrimoine maritime

Marc Pabois a commencé par enrichir le système descriptif des objets mobiliers des termes afférents aux objets flottants et par mettre en place un répertoire informatique des chercheurs et des organismes ainsi qu'un registre des bateaux d'intérêt patrimonial non protégés au titre des Monuments historiques. Il a choisi de développer les actions de la mission autour de cinq axes :

- la relation espace portuaire/arrière-pays,
- la spécificité de l'espace fluvial,
- la marine et l'industrie,
- le patrimoine de la plaisance,
- la culture maritime et la culture fluviale.

La Mission a soutenu la recherche sur le patrimoine maritime, en octroyant des allocations de recherche pour deux thèses sur le développement des espaces portuaires et de plaisance. Parallèlement, la Fondation nationale pour le patrimoine culturel maritime et fluvial a attribué, en 1995, sept bourses sur l'archéologie, l'histoire, le droit maritime.

Outre le volet étude et protection, la mission prend part à la réflexion sur la politique d'aménagement du territoire : la direction du patrimoine participe à un groupe de réflexion auprès

³⁴ Marc Pabois, « Le patrimoine culturel maritime et lagunaire en France. Bilan et perspectives », *Les cahiers de la DRAC PACA*, n° 7, décembre 1998, p. 12.

de la DATAR sur le patrimoine maritime, né dans le prolongement de la réunion du Comité interministériel pour l'aménagement du territoire qui s'est tenu à Troyes en 1994³⁵.

Selon Marc Pabois, le ministère doit jouer un rôle en tant que référent culturel du point de vue historique, social et technique ; il a un rôle d'expertise, de conseil et d'évaluation à mener auprès des élus, des associations et des particuliers. Ce qui nécessite un affichage clair de ses objectifs et de ses moyens. Son intervention est attendue sur quatre axes prioritaires :

- Aménagement du territoire, principalement sur le littoral côtier et insulaire en liaison avec le Conservatoire national du littoral et les collectivités locales.
- Politique des publics: mobiliser l'opinion sur le fait maritime par le biais de la Fondation du patrimoine maritime et fluvial, des Fédérations régionales pour la culture maritime et partenariat avec les ministères chargés du tourisme, de la jeunesse et sports et de l'environnement; introduire des notions d'histoire maritime dans les écoles...
- Les études et la recherche : urgence dans les domaines des archives des chantiers navals et de celles du génie portuaire, connaissance et protection des phares et instruments techniques de signalisation, architecture des clubs nautiques, ethnologie.
- Europe : mise en réseau des informations et des expériences en particulier pour des domaines immédiatement accessibles : inventaire du patrimoine sur la base de la fiche minimum du Conseil de l'Europe, connaissance des chantiers navals, exploitation des bateaux d'intérêt patrimonial et questions relatives à la réglementation de la navigation des bateaux traditionnels.

Ces actions n'ont encore été conduites que partiellement. L'inventaire des phares a été menée à bien en 2001-2002 en collaboration avec le ministère de l'équipement. Le rôle dans l'aménagement du territoire est effectif à en juger par le contenu des études préliminaires à la mise en place des ZPPAUP littorales.

L'apport de l'ethnologie à la connaissance du patrimoine maritime

Quand bien même la mission du patrimoine maritime définit son champ de compétence comme l'ensemble des éléments matériels ou immatériels liés aux activités humaines qui ont été développées dans le passé, récent ou plus lointain, en relation avec les ressources et le milieu maritimes, la plus grande partie de son action a porté sur la partie matérielle de ce dernier.

Il paraît évident que le patrimoine maritime ne peut être dissocié de la spécificité de la population maritime. A cet égard, le préfet des Bouches-du-Rhône remarque à juste titre que le littoral de PACA accueille le plus grand nombre de visiteurs en Méditerranée, mais que la vie des hommes qui ont fait et font l'histoire maritime de la région reste méconnue. Il se prononce dès lors en faveur d'une politique volontariste de recherche et de valorisation en vue de bâtir le musée de la mer et des cultures méditerranéennes qui manque à la région³⁶. Cette démarche montre aussi que le regain d'intérêt en faveur du patrimoine culturel maritime va de pair avec le besoin de diversification de

35 Marc Pabois, « Le patrimoine culturel maritime et lagunaire en France. Bilan et perspectives », *Les cahiers de la DRAC PACA*, n° 7, décembre 1998, p. 16.

36 Jean-Paul Proust, préfet des Bouches-du-Rhône, « Avant-propos », *Les cahiers de la DRAC PACA*, n° 7, décembre 1998, p. 5.

l'offre touristique à même de répondre à l'engouement patrimonial des Français qui se développe dans les années quatre-vingt.

De nombreuses actions dans le domaine de l'ethnologie portent sur le patrimoine culturel littoral. Une des premières expériences sur ce territoire est l'inventaire des actions patrimoniales menées sur le littoral de Basse-Normandie (annexe 8). Ce terrain a été choisi car il est investi depuis longtemps par des chercheurs et des acteurs agissant pour la valorisation du patrimoine à des fins culturelles, touristiques ou économiques.

Le rapport établi par le CRÉCET replace l'émergence du patrimoine maritime dans son contexte : en raison d'une « culture maritime » partagée par une faible part de la population, le mouvement patrimonial s'engage plus tardivement en France qu'en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, et ce n'est pas un hasard s'il trouve son origine en Bretagne qui rassemble de fait la plus large communauté maritime du pays.

Le mouvement patrimonial en Basse-Normandie a d'abord porté sur le patrimoine monumental, puis sur l'espace rural. L'approche du patrimoine maritime à l'initiative des autorités culturelles se cantonne essentiellement à l'étude des aspects les plus monumentaux de l'aménagement du littoral, en particulier les nombreuses fortifications des époques moderne et contemporaine.

Les nouvelles sensibilités nationales aux patrimoines, les réflexions sur l'aménagement des côtes, les préoccupations environnementales suite aux grandes marées noires (naufrages de l'*Amoco Cadiz* en 1978 et de l'*Erika* en 1999) sont parmi les faits qui générèrent un rapport nouveau au patrimoine maritime et favorisèrent l'éclosion de nombreuses initiatives, d'origine publique ou associative. Les collectivités publiques se sont investies dans l'aménagement culturel du littoral, notamment par la création ou le redéploiement de plusieurs entités muséographiques (musée maritime de l'île de Tatihou). Les musées ont contribué à un renouveau des recherches en matière maritime. La thématique a également été prise en charge par l'université de Caen-Basse-Normandie, et a abouti à la création, en 2003, du pôle « Espace maritime, sociétés littorales et interfaces portuaires » qui fédère les principales structures concernées (universités, CRÉCET, DRASSM).

Le rapport du CRÉCET met l'accent sur le fait que la patrimonialisation des bateaux est intimement liée à certaines représentations et dépend beaucoup de la vigueur du tissu associatif. Quinze associations de sauvegarde de navires anciens ont été créées en l'espace de vingt ans en Basse-Normandie. Or, dans les associations, les objectifs strictement culturels sont au second plan derrière l'usage, l'image, l'animation locale. La sélection des bateaux appelés à devenir patrimoine s'opère aussi en fonction des représentations qu'ont les acteurs du monde maritime. L'Etat lui-même, par les classements au titre des monuments historiques, n'a pas toujours pris la distance nécessaire en privilégiant parfois plus l'esthétique de la construction que l'usage du bateau et sa représentativité dans les flottes régionales. Ainsi, l'écrasante majorité des bateaux et navires conservés au nom du patrimoine maritime sont des voiliers. Les navires à propulsion thermique sont très peu présents. La très faible représentation des bateaux des années cinquante à soixante-dix, dont très peu d'unités ont survécu aux mutations techniques et aux orientations politiques européennes en matière de pêche, est évocateur de l'écart qui existe entre une pratique conservatoire qui se voudrait raisonnée et représentative et l'approche patrimoniale empreinte de sensibilité et d'affect.

Dans la catégorie du patrimoine culturel littoral, il en est du patrimoine naval comme du patrimoine bâti. La prise en compte du patrimoine dans les plus prestigieuses cités balnéaires fait consensus, mais les pratiques populaires – tout aussi anciennes -, de villégiature étudiées par le CRÉCET (*Ma cabane en Normandie*) ont un avenir des plus précaires. L'ethnologie est sans doute la discipline la plus à même de mettre en lumière l'intérêt patrimonial de telles structures.

2. L'ethnologie en Languedoc-Roussillon : une mission orientée vers le patrimoine maritime

Le littoral du Languedoc-Roussillon se distingue à bien des égards de celui de PACA : c'est, pour l'essentiel et en dehors du port de Sète, un espace lagunaire propice à des activités de pêche, de chasse, de conchyliculture et de viticulture qui sont restées artisanales et n'ont pas généré d'importants aménagements (portuaires en particulier), mais qui, au contraire, se fondent dans le paysage, entre autres au travers de l'usage maintenu des cabanes. A ces témoins ni spectaculaires ni parlant, s'ajoute une flotte modeste en rapport avec ces activités.

Le littoral languedocien n'a pas la notoriété de la Côte d'Azur. Si la Côte Vermeil a fait l'objet d'une tentative d'exploitation touristique, elle a vite été supplantée par l'émergence de la Costa Brava en Espagne. La fameuse « Mission Racine », mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral (1963) a néanmoins marqué le Languedoc-Roussillon de son empreinte.

Le plan d'urbanisation d'intérêt régional (PUIR) lancé en 1964 visait à limiter l'urbanisation du littoral en bâtissant des zones touristiques *ex nihilo* (la station de La Grande Motte accueille ses premiers clients en 1968) et en préservant de grands espaces de la pression immobilière. Le Conservatoire du littoral a joué un rôle dans ce programme en mettant en place des réserves foncières. Cependant, les villages et les espaces situés entre les zones d'aménagement arrêtées par la *Mission Racine* ont vu leurs activités traditionnelles décliner, puis disparaître, incapable de résister à l'attraction des stations qui a perduré jusqu'aux années quatre-vingt. Aujourd'hui, un effort de mise en valeur de ces espaces est lancé qui s'appuie nécessairement sur la connaissance du patrimoine, y compris immatériel, dont une part importante réside dans la mémoire des anciens et requiert pour sa préservation le savoir-faire des ethnologues.

Mobilisation des compétences en région pour répondre aux enjeux

La DRAC Languedoc-Roussillon est organisée en différents pôles, dans l'objectif d'aborder le territoire par un travail transversal. Le pôle patrimoine de la DRAC comprend une commission « Littoral » pilotée par Christian Jacquelin, ethnologue régional. Considérant que la question du littoral concerne la totalité des services de la culture et se prête de ce fait à la concertation et aux actions transversales, la commission regroupe l'ensemble des chercheurs qui travaillent sur ce terrain (DRASSM, service régional de l'archéologie, service régional de l'inventaire, ethnologues). Un des objectifs de la commission est de faire un récolement de la documentation existante et de la transférer au centre de documentation de la DRAC³⁷. Cette documentation pourrait être la base d'un Atlas culturel du littoral dont le projet est actuellement en attente. Il faut toutefois signaler que la documentation ethnologique relative au patrimoine maritime lagunaire et fluvial pour les régions Languedoc-Roussillon et PACA a été traitée lors de la mise en place du portail PORTETHNO lancée et soutenue par la Mission ethnologie qui présente les rapports d'étude et de recherche réalisés, les

37 Pôle patrimoine, compte rendu de la commission élargie « Littoral » du 22 novembre 2004.

structures ressources du territoire, les actions patrimoniales marquantes et deux dossiers thématiques (bateaux traditionnels et cabanes)³⁸.

À sa prise de fonction en tant que conseiller à l'ethnologie en Languedoc-Roussillon en 1986, Christian Jacquelin a retenu, parmi les thèmes de recherche prioritaires sur la région, la culture maritime et lagunaire sur le littoral des étangs. L'étude de Vincent Giovannoni, alors étudiant en maîtrise à l'université Paul Valéry de Montpellier, fut le point de départ d'un programme interrégional (Languedoc-Roussillon-PACA) de recherches et de valorisation. D'autres enquêtes ont vu le jour dans le cadre de ce programme : braconnage dans l'Etang de l'Or, chasse au gibier d'eau, savoir-faire des pêcheurs des étangs du Narbonnais, habitat cabanier du Roussillon, bateaux méditerranéens, équipements portuaires, dockers de Sète, salins de l'Hérault, Prud'homies en Languedoc-Roussillon et PACA, ethnologie comparée des pêches lagunaires et littorales³⁹...

La DRAC n'est pas le seul organisme en région à s'être investi sur le thème du patrimoine maritime. Une Mission du patrimoine maritime a été créée, en 2002, au sein de la Direction de l'animation et du patrimoine du Conseil général des Pyrénées orientales avec le soutien de la DRAC Languedoc-Roussillon. L'acte fondateur de cette mission est une exposition de sensibilisation itinérante sur « Le patrimoine maritime catalan ». Ses objectifs sont de :

- localiser et inventorier les embarcations traditionnelles méditerranéennes,
- mettre en réseau les associations travaillant sur le patrimoine industriel méditerranéen,
- mettre en place un atelier de restauration.

La mission emploie deux permanents : un chargé de mission et un architecte charpentier naval. L'ethnologue chargé de mission suit notamment le dossier sur une goélette en cours de restauration.

L'ethnologie s'est imposée jusqu'au niveau de la réflexion sur l'aménagement du territoire. En effet, Christian Jacquelin représente la DRAC au sein de la Mission littoral de Languedoc-Roussillon, dite « Mission Racine bis », sur l'aménagement du littoral, aux côtés des représentants de la DDE et du ministère de l'environnement. Il avoue avoir du mal à faire passer le message patrimonial dans son intégralité : ses interlocuteurs ont parfaitement intégré les réglementations patrimoniales (ZPPAUP, prescriptions archéologiques, Monuments historiques) mais sont moins sensibles au « petit patrimoine » qui fonde pourtant la singularité du territoire et pour la protection duquel milite l'ethnologue.

Les ethnologues ont fait partager, selon Christian Jacquelin, une conception extensive du patrimoine maritime : loin d'être limité au patrimoine flottant ou aux éléments de la culture matérielle, celui-ci touche également au domaine de l'immatériel, savoirs, savoir-faire, représentations, formes d'organisation sociale et juridique, modes de sociabilité... Et d'ajouter : « S'il fallait dresser un bilan sur vingt ans, la production de connaissances dans le champ de l'ethnologie des milieux maritimes et lagunaires serait, sans doute, le domaine le plus positif.⁴⁰ ». Pour ce faire, ont été

38 <http://www.culture.gouv.fr/mpe/portethno.htm>

39 Cité par Christian Jacquelin, « La synergie recherche/musée : l'exemple du musée de l'étang de Thau ou le paradigme du Bidon de Vigor », Intervention au Musée national des arts et traditions populaires, 25 mars 1997.

40 Extrait de l'intervention de Christian Jacquelin, « Situation du patrimoine maritime en Languedoc-Roussillon, Forum Patrimoine maritime, Perpignan, octobre 2006.

soutenus de nombreux travaux scientifiques (mémoires universitaires, contrats d'études, inventaires patrimoniaux, films documentaires...) concernant l'ethnologie des techniques, les métiers et les formes d'organisation sociale et juridique spécifiques aux communautés maritimes méditerranéennes, les formes d'habitats et d'équipements et la sociabilité.

L'action de l'ethnologue régional en Languedoc-Roussillon a abouti à plusieurs réalisations exemplaires : une collaboration avec le musée de Bouzigues sur l'étang de Thau inauguré en 1991, une collaboration avec une association de restauration de bateau (chantier du *Principat de Catalunya*, goélette classée Monument historique), un contact permanent avec le PNR de la Narbonnaise.

L'action des associations pour la sauvegarde du patrimoine maritime s'illustre parfaitement dans l'histoire de la *Marie-Thérèse*, dernière barque de patron du canal du Midi.

Construite en 1855, elle n'est plus utilisée à partir des années soixante et reste amarrée à Sète, servant tour à tour de boîte de nuit et de restaurant routier. En 1992, la barque doit être coulée. Pour éviter sa destruction, le Conservatoire maritime et fluvial des Pays Narbonnais s'en porte acquéreur. Après maintes vicissitudes, le bateau est hissé en 1998 sur une aire de restauration au bord du canal de la Robine. Le chantier de restauration est conduit par Yann Pajot, charpentier de marine, dans le cadre d'un chantier formation insertion porté par le centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) des Pays Narbonnais. En 2003 la *Marie-Thérèse* est remise à l'eau. L'intérieur est aménagé pour servir d'espace d'exposition et d'accueil du public.

Une étude de Sarah Valque-Piriou sur la valorisation touristique du patrimoine littoral (annexe 20), effectuée sous l'égide de la Mission littoral de Languedoc-Roussillon et de la DRAC, met en exergue le fait que l'image du littoral de la région est souvent tronquée et réduite à son histoire récente marquée par la construction *ex nihilo* de son infrastructure touristique. Les représentations habituelles du littoral régional oscillent entre l'image de stations balnéaires bétonnées et celle de la carte postale représentant une barque sur une mer trop bleue et tranquille comme dans les tableaux de Marquet ou de Matisse.

Cette étude met en avant le déficit de connaissance du patrimoine existant mais aussi le manque de valorisation des connaissances accumulées. Elle débouche sur des propositions que Christian Jacquelin va faire à la Mission Littoral du SGAR : création d'un observatoire régional du patrimoine maritime chargé des études, des diagnostics, d'une veille en vue de susciter des mesures conservatoires, et qui réunira les associations, les prud'homies de pêcheurs, les chercheurs. Il pourra repérer et centraliser l'information sur les changements liés aux aménagements, les menaces sur tel ou tel élément du patrimoine maritime, les ruptures dans les mécanismes de transmission, les nouveaux usages, etc.

Les opérations d'inventaire ethnologique

Parmi les travaux en ethnologie, on compte plusieurs opérations d'inventaire qui ont permis d'acquérir et d'accumuler des données nécessaires non seulement à la connaissance, mais aussi à la promotion d'actions de sensibilisation et de diffusion auprès du grand public.

La Mission à l'ethnologie définit le champ du patrimoine maritime par les termes « l'homme et la mer ». L'échelle retenue est parfois plus large que le département ou la région selon la pertinence du sujet. Pour le travail sur les cabanes (annexe 9), ce fut l'inter-région qui permit d'appréhender trois corpus cabaniers différents : les cabanes de Beauduc (Camargue), les cabanes des étangs languedociens (les Etangs de l'Or, de Thau et du Narbonnais), les baraques en roseau des pêcheurs du Roussillon.

Le travail d'inventaire ethnographique⁴¹ a abouti à la protection de deux cabanes de pêcheurs, l'une à Salses, l'autre au Barcarès, en 1994. La portée symbolique de cet acte est forte à un moment où la lutte contre la *cabanisation* tendrait à faire oublier que les cabanes font partie intégrante du patrimoine maritime et lagunaire régional. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de ces habitats traditionnels en roseau repose : sur la filiation attestée par la recherche archéologique entre cet habitat en *sagnes* et l'habitat néolithique du littoral, sur son intérêt ethnologique lié à la pratique de la pêche en étang et sur le fait qu'ils sont les derniers représentants d'un habitat autrefois largement répandu.

L'intérêt de croiser les différents domaines de recherche est démontré pour la connaissance. La valorisation a également rapproché les compétences au sein de partenariats circonstanciels : MONUM et la DRAC ont coproduit une exposition sur les « Cabanes et cabaniers des étangs du Languedoc »⁴², l'ethnologue régional, le SDAP et le CAUE de l'Hérault ont mené des actions de sensibilisation visant à la reconnaissance de l'habitat cabanier.

La patrimonialisation de ces constructions précaires ne se fait tout de même pas sans heurt : au Barcarès (Pyrénées-Orientales), la protection de cabanes a été un succès mais à Marsillargues (Hérault), l'étude d'une ZPPAUP autour de cabanes a été stoppée car des agents du SDAP ont été molestés par des opposants à la protection de tels éléments.

Un inventaire des ressources patrimoniales de la culture maritime de la région PACA a été mené en 1992 par Vincent Giovannoni pour la DRAC. Il couvrait les musées, les associations, les prud'homies et les charpentiers de marine. En 1997, Romane Tirel a dressé « Un inventaire des règlements des prud'hommes pêcheurs dans la région PACA ». En 1998, François Marty a prolongé cette étude géographiquement en suivant la méthodologie définie avec son « Inventaire du patrimoine conservé par les prud'homies de pêche dans la région Languedoc-Roussillon »⁴³. Cet inventaire décrit les prud'homies existantes (nom, quartier maritime, nombre de pêcheurs), les locaux (décors, tribunal de pêche, etc.), le matériel (costumes, bannières, photographies, etc.), les archives détenues par les prud'homies ou versées aux archives départementales ou municipales, les spécificités de chaque prud'homie.

L'inventaire des mas conchylicoles du bassin de Thau⁴⁴ réalisé par Vincent Giovannoni a contribué à la naissance au musée de Bouzigues. Cette étude, qui s'inscrit dans les priorités de la direction du

41 Robert Bataille-Barragué, *L'habitat en roseau traditionnel. Les baraques de sanills des pêcheurs roussillonnais*, rapport d'étude, DRAC Languedoc-Roussillon, 1992.

42 Cette exposition a été présentée à l'abbaye de Montmajour, à la Scène nationale de Narbonne et à la médiathèque de Mauguio.

43 François Marty, *Inventaire du patrimoine conservé par les prud'homies de pêche dans la région Languedoc-Roussillon*, DRAC Languedoc-Roussillon, juin 1998, dactylo, 83 p.

44 Vincent Giovannoni, *Inventaire des mas conchylicoles du bassin de Thau*, DRAC Languedoc-Roussillon, août 1994, dactylo, 44 p. et annexes.

patrimoine en matière de connaissance, répond également à un souci de conservation et de protection : ces mas de détroquage des berges de l'étang de Thau sont en effet sujets à une mise aux normes sanitaires européennes qui va induire une modification dans la composition de ces constructions. Ce rapport fixe la cartographie de l'implantation de ces mas, et une typologie de leur architecture.

Le musée de l'étang de Thau est un musée de société qui a pour vocation de présenter le portrait complexe des gens des étangs et de la mer Méditerranée. C'est un des musées départementaux de l'Hérault. L'exposition permanente présente la production des huîtres et des moules et les activités de pêche. Elle est basée sur le travail de thèse de Vincent Giovannoni⁴⁵. Les expositions temporaires, basées sur des recherches ethnologiques, complètent la connaissance des divers aspects des communautés maritimes et lagunaires (exposition sur la Saint-Pierre en 1997, préparation en cours d'une exposition sur les ramasseurs de rivage).

Le rôle du Parc naturel régional de la Narbonnaise : le patrimoine immatériel facteur de « territorialité »

Le parc naturel régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée regroupe vingt communes (et sept communes associées) du département de l'Aude. Les paysages naturels y sont liés aux activités de pêche, de chasse, de viticulture et aux salins.

Le poste de chargé de la culture du PNR est cofinancé par la DRAC pour répondre aux enjeux culturels du territoire. La politique du PNR est élaborée en concertation avec la DRAC, et notamment le chargé de mission pour l'ethnologie. Le projet « Les archives du sensible », d'abord appelé « De mémoires d'hommes, les archives sensibles du territoire », est développé dans le cadre d'une convention avec le GARAE (Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique), ethnopôle basé à Carcassonne. Il a pour objectif de connaître, collecter, valoriser le patrimoine immatériel pour témoigner de l'évolution du territoire, de mémoire d'hommes (depuis le début du xx^e siècle).

Le territoire en jeu n'a pas de cohérence culturelle propre. Il trouve sa légitimité dans la notion de bassin versant et correspond en outre à la frontière entre Occitanie et Catalogne. Il est en fait constitué de trois « civilisations » : une civilisation de l'humide, une civilisation du sec (les garrigues) et une civilisation des congés payés⁴⁶. L'intérêt de l'opération « Les archives du sensible » est donc de contribuer à la construction d'une identité culturelle collective de ce territoire labellisé PNR et à favoriser son appropriation par les habitants. Des résidences d'artistes, des publications et des films, des événements festifs autour de thèmes historiques comme celui des frontières, concourent à faire prendre conscience d'une identité territoriale.

Dans le cadre du programme « Archives du sensible », une étude appelée « Trésors culturels vivants » recense et mène des entretiens avec les personnalités locales liées à des spécificités du territoire (François Marty sur la pêche, Marc Pala sur les frontières et les chemins, Jurgen

45 Vincent Giovannoni, *Les pêcheurs de l'étang de Thau, écologie humaine et ethnologie des pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1995.

46 Entretien avec Marion Thiba, PNR de la Narbonnaise, 26 juin 2007.

Schilling sur le paysage). La mise en place d'un musée est envisagée à la Nadière, en face de l'île de pêcheurs qui a fait l'objet d'une publication⁴⁷ et d'un film documentaire.

Chaque opération comprend un volet recherche, un volet animation et un volet publication. Pour la Nadière, une étude historique a été réalisée à la demande du PNR par Anne Laurent. Une publication grand public est issue en partie de ces recherches (Christiane Amiel et Jean-Pierre Pinies, *La Nadière, l'île paradoxale*). Un film documentaire réalisé par Jean-Michel Martinat, *La Nadière, mémoire d'une île*, permet d'écouter la parole de trois générations d'habitants ou de descendants d'habitants de la Nadière.

L'approche du patrimoine bâti n'entre pas dans le programme du PNR, car elle existe dans les politiques culturelles des communes qui le composent, et les activités du parc doivent être complémentaires et non concurrentes. Cet inventaire du bâti est en cours de réalisation par un service du conseil général (Marie-Béatrice Jeanjean), mais sans utiliser la méthodologie de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Par contre, une étude est en cours sur les paysages pittoresques. Un observatoire du paysage est installé depuis un an et demi. Il programme une mission photographique par an afin de fixer les étapes de l'évolution du paysage narbonnais.

L'action culturelle du PNR se veut une approche globale du territoire privilégiant des thématiques qui permettent de regrouper de manière cohérente des thèmes en apparence aussi disparates que les châteaux médiévaux, les oppida protohistoriques, les voies de communication, le patrimoine vernaculaire, les langues catalanes et occitanes, les garrigues et les étangs, les cadastres romains, etc⁴⁸. La première thématique de collecte choisie concerne un pan du patrimoine maritime. En chantier depuis 2002, elle porte sur l'évolution de l'utilisation des étangs et des îles. Ce programme figure sur PORTETHNO et dans l'étude sur la notion de patrimoine immatériel, commandée en 2006 par le ministère de la culture à Gaetano Ciarcia, anthropologue⁴⁹.

3. *Estuarium* : un ethnopôle pour faire émerger l'identité d'un territoire

Le projet

En 1996, le projet *Estuarium* est lancé en Loire-Atlantique avec l'objectif de contribuer à la définition d'une identité estuarienne par la valorisation des richesses patrimoniales du territoire, dans le cadre du Programme Concerté d'Aménagement, de Développement et de Protection de l'Estuaire de la Loire (PCADPEL), piloté par l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour Yves Le Maître, directeur d'*Estuarium*, et Vincent Giovannoni, alors conseiller à l'ethnologie en DRAC Pays de la Loire, le facteur identitaire est déterminant dans l'élaboration d'un modèle de développement durable dont un des principes fondateurs est justement la prise en compte des

47 Christiane Amiel, Jean-Pierre Piniès, *La Nadière, l'île paradoxale*, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, Les carnets du parc, n° 6, 2007, 44 p.

48 Document de travail pour la réunion du comité d'experts des « Archives du sensible » du 1^{er} juin 2007, p. 3.

49 Gaetano Ciarcia, « Les archives patrimoniales du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée » et « Réflexions comparatives autour de l'île de la Nadière et de la fête de l'ancienne frontière occitano-catalane à Feuilla », *Les carnets du Lahic*, n° 1, 2007, p. 33-71.

ressources endogènes⁵⁰. Les collectivités territoriales l'ont reconnu en 1994 et, dans la charte d'objectifs de la métropole Nantes/Saint-Nazaire, la valorisation de l'image de l'estuaire constitue l'une de leurs cinq priorités. Plus récemment, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole Atlantique a défini douze priorités dont la culture, considérée comme « un élément de construction identitaire et d'image » et qui, à ce titre, « ne doit plus être appréhendée uniquement en termes de grands équipements mais doit constituer une dimension du développement au même titre que les transports ou l'environnement ».

Les missions

Estuarium développe ses missions selon trois axes d'intervention territoriale :

- l'étude scientifique pour la production de connaissances : cette mission nécessite la mobilisation de plusieurs disciplines en sciences humaines (géographie, histoire, archéologie...) et sciences sociales (ethnologie, économie, droit...)
- l'action culturelle et pédagogique pour la diffusion de la connaissance : publications, expositions, opérations de pédagogie territoriale, éducation au patrimoine... ;
- l'expertise territoriale et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : diagnostic de territoire, définition de projet de développement culturel, ingénierie culturelle et patrimoniale, rôle de conseil et accompagnement des porteurs de projets, notamment auprès des collectivités locales...

Ces missions sont réparties dans deux pôles d'activités qui constituent les fondements d'*Estuarium* :

- les activités de recherche et d'expertise, accueillent un centre de ressources documentaires sur la thématique « Estuaire » ;
- le pôle pédagogique des marais de Loire organise l'action culturelle et pédagogique, en particulier l'éducation au territoire. *Estuarium* fonctionne dans une logique de partenariats territoriaux avec l'Education Nationale, dans le cadre de ses activités pédagogiques pour développer l'éducation au territoire par le patrimoine.

Au-delà de son action locale, *Estuarium* travaille à l'échelle européenne, avec des partenaires qui partagent sa stratégie de développement durable par le patrimoine et avec lesquels des synergies sont organisées : le Forum des marées atlantiques à Rochefort, la Maison de l'Estuaire de la Seine, le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde, le Musée Naval de San Sebastian (Espagne), le Musée Océanographique de Santander, l'Ecoparc de Seixal (Portugal)... En 2003 a été engagée une démarche d'inventaire portant sur les lieux-ressources, lieux de recherche, de conservation, et de valorisation qui œuvrent dans le domaine du patrimoine ethnologique des estuaires européens.

Le label « ethnopôle », décerné en 2004 par la Mission ethnologie du ministère de la culture et de la communication, permet d'identifier la structure *Estuarium* comme « pôle national de recherches et ressources en ethnologie des estuaires ». Elle a été mandatée par la Mission pour collecter les données relatives au patrimoine des estuaires nationaux et européens.

50 Yves Le Maître, Vincent Giovannoni, « Introduction », *Aestuaria, Les dossiers d'Ethnopôle. Pour une géoarchéologie des estuaires*, n° 5, 2004, p. 11.

La revue *Aestuaria*

Organe scientifique de l'association, la revue *Aestuaria* propose des sujets sur les estuaires, les littoraux et les milieux humides. Son objectif est d'ouvrir le champ de l'environnement aux sciences humaines, d'articuler les catégories de la nature avec celles du social, du culturel et du politique. Comme le remarquent les auteurs du 1^{er} numéro de la revue, paru en 2000 : « Les sciences sociales ont été relativement absentes dans le travail d'élaboration des concepts et des outils d'intervention qui fondent les politiques environnementales. Comment dans ces conditions leur faut-il répondre aux injonctions de finalisation et d'intégration pluridisciplinaire émanant d'instances soucieuses d'une adhésion du public à ces politiques ou inquiètes de leurs implications sociales, et qui les appellent de plus en plus à intervenir ?⁵¹ »

Les approches anthropologiques permettent d'analyser les « zones humides » selon différentes postures :

- les milieux humides vus comme espaces de pratique qui fondent des idéologies et des systèmes de représentation ;
- les milieux humides vus comme espace d'appropriation mettant aux prises des acteurs locaux ou localisés. Les territoires sont ainsi définis comme la résultante de luttes sociales autour de la maîtrise de l'espace ;
- les milieux humides vus comme objet autonome. Ce postulat peut être soumis à la critique des sciences sociales quand elles s'interrogent sur les conditions et les effets sociaux de ces politiques environnementales [qui considèrent l'objet lui-même], et notamment des processus de patrimonialisation du milieu naturel qu'elles initient.

Depuis les années quatre-vingt, les ressources ethnologiques sont devenues des composantes importantes du paysage patrimonial. Leur spécificité (variété des acteurs et des formes, aspects matériels et immatériels, diversité d'expression), les rendent difficilement perceptibles et accessibles au public. Pour pallier cet inconvénient, la mission ethnologie de la DAPA a donc ouvert le portail *PORTHETHNO* qui catalogue la documentation sur les recherches et les ressources en ethnologie en France.

Si l'inventaire général du patrimoine culturel, se référant au patrimoine bâti, a du mal à définir le patrimoine littoral, l'ethnologie cerne parfaitement ce domaine particulier en référence aux activités humaines liées à la présence de la mer. La plupart des actions menées par les associations ou les conseillers à l'ethnologie en région partent d'une définition plus complète, et plus complexe du patrimoine maritime matériel et immatériel.

Malgré tout l'ethnologie a une vision des sociétés littorales rapportée à des pratiques spécifiques, qu'elle étudie séparément. De plus, elle privilégie les activités traditionnelles dont les derniers témoins sont encore vivants et ignore, pour l'instant, des pans entiers de l'activité littorale tel que le patrimoine des bains de mer, qui n'a pas été retenu dans l'inventaire des équipements maritimes et

⁵¹ Martin Bergues, Corinne Boujot, François-Xavier Trivière, « Avant-propos », *Marais et zones humides. Cultures, sociétés et territoires, Aestuaria*, n° 1, 2000, p. 7.

portuaires du Languedoc-Roussillon, ou encore les activités de navigation de loisir, alors qu'une tradition de plaisance existe à La Nautique⁵². Enfin, les études ethnologiques sont trop limitées géographiquement pour déboucher sur des synthèses à l'échelle du littoral national capables de faire ressortir les nuances régionales à l'instar de l'inventaire général.

À titre d'exemple, l'étude sur les cabanes de pêcheurs du Languedoc-Roussillon gagnerait à être comparée à d'autres cas similaires, comme les huttes de chasse de la Manche ou des marais de Picardie ou du Nord-Pas-de-Calais. Une telle comparaison montrerait que des similitudes dans les pratiques reposent sur des rapports sociaux et modes d'appropriation du territoire complètement différents : certaines stations balnéaires de la Côte d'Opale ont été créées à l'initiative de la bourgeoisie industrielle de la région lilloise sur des terrains de chasse lui appartenant⁵³.

Il faut considérer que malgré l'effort de la Mission à l'ethnologie de la DAPA, toutes les études menées à l'échelle de la région ne remontent pas nécessairement à l'administration centrale⁵⁴.

Un premier projet de travail interdisciplinaire mêlant chercheurs de l'inventaire et ethnologues est en cours. Il s'agit de l'inventaire préliminaire des Côtes d'Armor (IP22)⁵⁵. Trois chercheurs employés par le conseil général sont chargés de l'inventaire du patrimoine architectural, mobilier et ethnologique des communes littorales des Côtes d'Armor. Le travail consiste à dresser un état des lieux. Il se limite à un dénombrement et à une valorisation par la mise en ligne des fiches sur le site des archives départementales et la plateforme du ministère de la culture et de la communication.

L'approche ethnologique est importante pour déterminer quel est le patrimoine commun des « gens de la côte », identifier le rapport entre l'histoire économique et le développement d'une commune, évaluer la part du maritime dans l'identité d'une commune, voir quels usages sont faits aujourd'hui du patrimoine maritime et quelle représentation en ont les habitants. L'enquête consiste à mener des entretiens, dont les enregistrements sont déposés aux archives départementales, en français, en breton et en gallo. Le problème de leur indexation et de leur diffusion n'est pas encore résolu. Le travail porte également sur la toponymie, les vocabulaires spécifiques, le bâti en lien avec la mer et l'identité commune.

Deux problèmes majeurs se posent d'une part, quant à l'articulation des fiches d'inventaire du bâti et du mobilier et des données ethnologiques, et, d'autre part, quant à la coordination des travaux des trois chercheurs. La réponse à la question ne se réduit sans doute pas au seul enrichissement du thesaurus de l'inventaire mais concerne le modèle des données lui-même. Par ailleurs, les enquêtes ethnologiques (entretiens, retours sur le terrain à certaines saisons selon les pratiques) se font sur des rythmes et des unités territoriales qui ne s'accordent pas avec ceux du recensement du bâti et du mobilier. Il est donc difficile d'harmoniser la restitution des travaux des chercheurs, alors que la mise en ligne régulière de ces résultats est prévue commune par commune.

52 Voir à ce sujet la publication du PNR : Bernard Salques, *La Nautique ou l'autre façon de naviguer*, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, Carnets du parc n° 7, 2007, 68 p.

53 Voir la notice sur l'église de Bray-Dunes, Céline Frémaux, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XXe siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université Rennes II, décembre 2005.

54 Entretien avec Christian Hottin, Mission à l'ethnologie, DAPA, Paris, 25 janvier 2007.

55 Voir le site : archives.cotesdarmor.fr

III. Les opérations des services de l'inventaire général, l'approche thématique du laboratoire Géomer

Les 970 communes riveraines des mers et des océans et des communes d'estuaire dont la liste est fixée par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 (loi « littoral ») et le décret n°2004-311 du 29 mars 2004 sont partiellement couvertes par des opérations d'inventaire topographique ou des enquêtes thématiques.

En 1995, le travail des services régionaux de l'inventaire couvrait soixante-dix cantons littoraux étudiés, soit 25% des côtes françaises, et fin 2006, 54,5% des communes littorales sont indexées dans la base MÉRIMÉE, au titre d'opérations topographiques pour 221 d'entre elles et d'opérations thématiques pour 395 autres (et 87 parmi elles ont fait l'objet des deux types d'opération)⁵⁶. Les opérations topographiques en cours concernent une centaine de communes et les opérations thématiques environ 200, opérations qui peuvent toucher des communes étudiées auparavant⁵⁷.

Les opérations recensées ici offrent un panel du type de travaux d'inventaire déjà menés ou en cours qui concernent directement ou indirectement le littoral. Il est d'abord fait mention de quelques opérations d'inventaire topographique qui, anciennes ou récentes, ont permis d'appréhender des villes littorales dans leur complexité et leur globalité. Il sera fait également mention d'un projet en cours, l'inventaire de l'estuaire de la Gironde qui, s'il suit les méthodes de l'inventaire topographique, les applique à une nouvelle échelle de territoire. Quelques opérations d'inventaire thématique seront ensuite développées. Certaines concernent des objets propres au littoral, selon des approches diverses : inventaire de types d'immeubles (les phares) ou d'ensembles bâtis (les fortifications littorales), inventaire de l'architecture balnéaire ou encore du patrimoine maritime. D'autres ne sont pas spécifiques au littoral, mais ont porté en partie sur ce territoire (patrimoine industriel).

1. Les opérations d'inventaire topographique

Inventaire topographique des villes littorales

De l'inventaire d'Aigues-Mortes, première étude topographique d'un canton et d'une ville du littoral, à celui du Havre, dernière publication en date sur le sujet dans les *Cahiers du patrimoine*, en passant par l'inventaire de Belle-Île, l'approche topographique a permis de mettre en valeur bien des dimensions du patrimoine culturel littoral, qu'il soit maritime, militaire, rural ou urbain.

Au-delà des notices des immeubles recensés, la publication de l'inventaire d'Aigues-Mortes (annexe 13) donne une place non négligeable à un texte du géographe Henri Picheral qui explicite l'origine de la ville et donne des éléments d'interprétation pour la lecture du paysage. Il met notamment en exergue l'emprise longtemps décisive du milieu géographique sur les activités de l'homme, particulièrement visible dans le cas de ce canton maritime.

La partie historique, développée par des spécialistes de chaque période, permet de comprendre les étapes du développement du canton d'Aigues-Mortes. Pour la période antique, l'archéologie fournit

⁵⁶ Marc Paboïs, « Le patrimoine culturel maritime et lagunaire en France. Bilan et perspectives », *Les cahiers de la DRAC PACA*, n° 7, décembre 1998, p. 14, et sources SDARCHETIS, Mission inventaire général du patrimoine culturel.

⁵⁷ Rapports annuels 2006-2007 des services régionaux de l'inventaire.

les principales sources. Même si la restitution de la topographie antique de cette partie du delta du Rhône est difficile dans l'état des recherches à cette date, de nombreuses découvertes d'époque gallo-romaine sur l'ancien lido entre Aigues-Mortes et La Motte sont citées, et, de même, de nombreuses épaves au large du phare d'Espiguette. L'archéologie révèle aussi, enfouis sous les alluvions fluviales, des ports, des comptoirs, et des petits établissements industriels occupés à l'époque grecque et romaine.

Les notices d'inventaire font pendant aux généralités géographiques et historiques du texte de présentation qu'elles illustrent des résultats de l'observation directe de terrain.

Il faut remarquer que, bien avant le développement de l'intérêt pour l'habitat cabanier en Languedoc-Roussillon, l'inventaire a étudié une cabane de pêcheurs disparue au Grau-du-Roi. Par contre, l'inventaire alors ne prenait pas en considération les bâtiments de l'époque la plus contemporaine, alors que Port-Camargue constituait déjà l'agglomération la plus importante du canton.

L'inventaire du canton de Belle-Île, publié cinq ans après celui d'Aigues-Mortes, est intéressant pour notre sujet car il concerne un territoire exclusivement littoral (annexe 14). Pourtant, la plupart des notices concernent un habitat rural. Cette fois encore, c'est l'analyse du contexte géographique et historique qui donne les clés de lecture du paysage de l'île occupée par l'homme depuis la préhistoire et enjeu stratégique et militaire dès le Moyen-âge.

L'île a toujours été plus agricole que maritime, profitant de la prospérité agricole au moins jusqu'au début xx^e siècle. Les usages sont cependant marqués par la proximité de la mer. La fertilisation du sol était en effet obtenue par l'épandage du goémon. Après une période de dépeuplement, l'île a vu se développer le tourisme de passage ou de séjour à partir du début du xx^e siècle, lancé par plusieurs vedettes de spectacle, au premier rang desquels Sarah Bernhardt.

L'inventaire du canton de Belle-Île, comme l'étude archéologique de l'île de Tatihou, révèle le rapport ambigu d'une population îlienne à la mer, qui semble être plus indirect que direct, plus inscrit dans les usages que dans le patrimoine bâti.

La dernière étude d'inventaire d'une ville littorale en date est celle du Havre (annexe 15). Publié en 2005, le *Cahier du patrimoine* sur la ville présente, de manière très développée, à partir de l'inventaire et d'un travail approfondi en archives, les étapes du développement du port, du noyau urbain, de la cité balnéaire proche.

L'inventaire de villes littorales se poursuit. Une opération commence sur Cherbourg (dont une étude ethnologique centrée sur la zone portuaire) qui vient compléter des recherches que mènent ou ont mené d'autres équipes de l'Inventaire sur les cités portuaires comme Dieppe et La Rochelle, Dunkerque ou Le Havre déjà citée. D'après le conservateur régional de l'inventaire : « Ce type d'opérations devrait permettre de fournir aux différents acteurs de la politique patrimoniale un outil de connaissance du territoire, susceptible d'accompagner de nouvelles politiques d'aménagement et de protection.⁵⁸ ».

58 Extrait du rapport annuel 2006-2007 du service régional de l'inventaire de Basse-Normandie.

Inventaire topographique d'un territoire : l'opération d'inventaire du patrimoine culturel de l'estuaire de la Gironde

La genèse de cette opération est liée au projet d'aménagement du territoire mis en oeuvre par les pouvoirs publics sur le périmètre estuarien. Le SRI s'insère dans une approche paysagère avec pour problématique l'étude de la formation du territoire.

La charte des paysages de la Gironde est déjà en place. L'atlas du paysage, réalisé par l'agence Follea, a été validé. Les travaux du SRI se donnent pour objectif d'apporter une épaisseur historique à la connaissance du paysage.

L'opération concerne pour l'instant les trente-quatre communes riveraines de l'estuaire, situées dans le département de la Gironde : l'échelle pertinente comprend bien évidemment les communes du nord de l'estuaire et contact sera pris avec le SRI de la région Poitou-Charentes après que les conventions soient définitivement signées en Gironde.

Concernant l'aire de l'étude, les limites administratives des communes riveraines ont été retenues par commodité. Rien cependant n'interdit dans les conventions d'élargir le territoire concerné si le besoin s'en fait sentir. L'existence des relations de certaines communes de l'*hinterland* avec l'estuaire sera développée dans la synthèse. Le travail sur le paysage, notamment la reconstitution cartographique de l'histoire du paysage, inclura nécessairement un territoire plus vaste que celui des seules communes d'estuaire.

L'opération est en phase opérationnelle mais les discussions sont encore en cours au sujet de la convention avec le conseil général de la Gironde. Le travail a néanmoins commencé par des recherches en archives. Les documents intéressants sont numérisés au fur et à mesure par les archives départementales.

L'opération intégrera une mise à jour de l'inventaire du patrimoine industriel mené par Marie Kabouche de 1988 à 1995. L'impératif des délais à tenir, l'étude des objets et du mobilier ne fera partie de l'opération que dans la mesure où un chercheur pourra être affecté à cette tâche.

Des relations suivies avec la conservation régionale des Monuments historiques ont été mises en place pour faciliter le travail sur les châteaux viticoles du Médoc compris dans l'aire d'étude. Les recenseurs des monuments historiques réalisent en effet une étude thématique à la demande des viticulteurs. Les chercheurs de l'inventaire iront avec eux sur le terrain afin de profiter des contacts déjà établis. Les édifices visités donneront lieu à une notice commune aux deux services. Des contacts sont établis avec la DIREN au sujet des sites remarquables.

Les données sont géoréférencées, assemblées et restituées sous forme de dossiers électroniques (applicatif *Renabl*). Les données de l'inventaire, celles des partenaires ou celles issues de la cartographie historique, permettront de représenter un état paysager et patrimonial de l'estuaire. La mise en oeuvre d'un atlas architectural, patrimonial et paysager bénéficiera du soutien de la cellule SIG du conseil régional et du soutien du conseil général. Outre la base MERIMEE, les données abonderont également la banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA).

Un projet d'inventaire topographique sur une vallée côtière est en cours de définition. Il s'agit de la vallée de la Bresle qui mobilisera les équipes des SRI de deux régions, la Picardie et la Haute-Normandie : proposé comme site d'intérêt communautaire Natura 2000, c'est aussi une vallée de tradition industrielle verrière et un territoire de projet (projet de pays interrégional Bresle-Yères).

2. Inventaires thématiques

Inventaire thématique d'un type d'immeuble et d'un ensemble bâti : phares et fortifications littorales

Les phares constituent l'un des emblèmes du patrimoine culturel littoral. Ils sont pourtant de création assez récente. C'est en 1825 en effet qu'un premier programme d'éclairage global du littoral français voit le jour. Des budgets importants sont débloqués et le plan est effectivement engagé en 1830. Cette véritable « ceinture lumineuse » est pratiquement bouclée à la fin du siècle. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce réseau extraordinaire est quasiment anéanti lors de la débâcle allemande : cent soixante-dix bâtiments sont alors détruits ou endommagés. Au début des années cinquante, la plupart des édifices sont déjà reconstruits.

Aujourd'hui, les vingt-six services maritimes (établissements de signalisation maritime – ESM -, rattachés au DDE) du littoral français gèrent cent quarante-huit phares en service, dont cent vingt sont en France métropolitaine, neuf en Corse et dix-neuf outre-mer.

Le système des phares et balises représente l'un des témoignages les plus pertinents, à la fois pragmatique et symbolique, de l'histoire culturelle des civilisations littorales. C'est ce constat qui a décidé, en 1994, le bureau des phares et balises du ministère chargé de l'équipement, en liaison avec l'Association internationale de la signalisation maritime, à réfléchir à la préservation de ce patrimoine architectural et technique.

Les services de l'Inventaire général n'avaient alors versé qu'une cinquantaine de notices concernant les phares, dans la base MERIMEE pour l'architecture et dans PALISSY pour le mobilier et quelques objets techniques.

Un protocole est signé le 1er août 2000 entre le ministère chargé de la culture, représenté par Marc Pabois, chargé du patrimoine maritime et fluvial, et celui chargé de l'équipement, en vue de réaliser l'inventaire des principaux phares de métropole et d'outre-mer, et d'envisager une protection raisonnée de phares significatifs. L'inventaire, mené entre le 1^{er} avril 2001 et le 15 mai 2002, a pris en compte les 129 bâtiments identifiés comme « phares » selon les critères donnés par le bureau des phares et balises de la direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).

Consacrée à l'un des hauts lieux du patrimoine littoral, l'opération a rencontré une certaine forme de succès auprès du public, par le biais de publications notamment, et d'une exposition organisée par le conseil général des Côtes d'Armor. Ces actions de sensibilisation à un patrimoine architectural et technique spécifique témoignent de la perception du phare comme un « avantage concurrentiel » touristique par les collectivités du littoral. Le débat se déplace donc du champ de la sécurité maritime vers celui de l'aménagement touristique du littoral. Comme l'écrit l'ethnologue Guy Prigent, « le phare fait signe, offre une forme de jalonnement culturel, complémentaire d'autres lieux plus modestes, témoins de l'histoire littorale, petites chapelles, moulins à marée, fours à

goémon ou fours à chaux, cales, simples jetées de pierres et murets littoraux, tours de guet sur le sentier douanier.⁵⁹ » Il constitue donc l'un des éléments d'une mise en réseau du patrimoine littoral.

L'exposition sur les phares rejoint en ce sens les orientations souhaitées par les ministères chargés de l'équipement et de la culture. Elle tend à faire connaître les efforts de modernisation du service des phares et à montrer, à travers l'inventaire national, l'intérêt des ministères concernés pour la conservation et la valorisation patrimoniale et touristique de ces derniers témoins des architectures en mer. Elle est une étape dans la réflexion prospective engagée par le conseil général des Côtes d'Armor sur le thème *Les Côtes-d'Armor et la mer*, où il dessine l'ambition d'engager un grand programme de valorisation du patrimoine littoral et maritime. C'est dans le cadre de ce programme qu'a été lancée une opération d'inventaire du patrimoine des communes du littoral pilotée par les archives départementales, en lien avec le service régional de l'inventaire⁶⁰.

Autre emblème du patrimoine culturel littoral, également intrinsèquement lié à l'histoire du pays, les ouvrages de défense côtiers, devenus également obsolètes, ont fait l'objet d'opérations d'inventaire dans plusieurs régions. En Poitou-Charentes, l'inventaire des fortifications a été à l'origine de la création d'un PEP ensuite intégré à la politique culturelle du conseil général. Il a donné lieu à une publication : ENARD Marc (2001), *La valorisation touristique des fortifications de la Charente-Maritime: un exemple de pôle d'économie du patrimoine*, Mémoire, CEDERS (Centre de recherches sur les dynamiques et politiques économiques et l'économie des ressources), Université Aix-Marseille, 2001.

Cette étude est présentée sur le site du conseil général dans la page « littoral », rubrique « patrimoine culturel littoral » sous le titre « Fortifications côtières en Charente-Maritime », au même titre que « les îles », « les plages », « les moules de Bouchot » ou encore « la pêche en mer », à la différence près qu'elle est accompagnée d'une brochure téléchargeable de 22 pages intitulée « Forts et citadelles du littoral »⁶¹.

Au-delà des enjeux scientifiques, la problématique qui sous-tend ce type d'opération thématique, au même titre que celle concernant les grands phares, est celle de la valorisation touristique d'un patrimoine dont l'avenir est menacé. Valorisation touristique ou reconversion semblent être les clés de l'éventuelle conservation de ces éléments, rendue d'autant plus délicate qu'ils sont souvent implantés dans des sites dangereux ou difficiles d'accès. Plusieurs colloques sur ce thème ont eu ou doivent se tenir, dont un sur la reconversion des arsenaux à Rochefort en septembre 2007.

Guillaume Lecuillier, doctorant sous la direction de Nicolas Faucherre, a mené l'inventaire des fortifications littorales du Finistère de façon presque continue de 2002 à 2006. L'objectif de cette opération (qui complète un travail concernant le sud de la Bretagne) était de donner une suite aux conclusions du colloque de Lille de 1992 « Quel avenir pour le patrimoine fortifié ? ». La fortification littorale est définie dans ce projet comme liée à la présence et à la proximité de la mer. Elle est étudiée sur l'ensemble de la période xvii^e-xx^e siècles. Le travail est basé sur un dépouillement des archives des services historiques de l'armée de terre. L'inventaire se décompose en trois phases : le recensement, la sélection d'exemples chrono-typologiques, analyse et synthèse⁶².

59 Guy Prigent, *Phares et balises*, p. 100.

60 <http://archives.cotesdarmor.fr>

61 <http://www.charente-maritime.org>

62 http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA29002281&q=sdx_q2&n=17

La principale problématique scientifique, qui est développée dans les notices de la base de données, est celle de la correspondance entre l'évolution des fortifications et celle des navires et des armements. Mais, dans le contexte de la présentation du dossier Vauban à l'UNESCO, la thèse en cours, dont les dossiers assemblés sous *Renabl* constitueront une annexe, aborde également la problématique de la protection et de la valorisation des fortifications : comment faire vivre les fortifications, quelle protection engager, quels choix effectuer ? Une CRPS consacrée aux fortifications devrait avoir lieu prochainement en Bretagne.

Approche thématique du patrimoine maritime en Bretagne : le travail du laboratoire Géomer

Le laboratoire de géographie Géomer travaille sur le potentiel du patrimoine maritime en Bretagne (annexe 21)⁶³. Ce programme entre particulièrement en résonance avec la gestion intégrée des zones côtières mise en place en Bretagne depuis fin 2004. En effet, la région a développé une charte de gestion des zones côtières (GIZC) destinée à promouvoir, sur le territoire breton, un modèle de développement durable, et à répondre aux diverses tensions liées aux usages du littoral. Une enquête publique sur les enjeux et les défis de la charte a fait ressortir l'intérêt primordial des habitants pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime⁶⁴.

Depuis le colloque organisé en 2000 à l'Université de Bretagne occidentale sur le patrimoine maritime, Françoise Péron a initié une démarche d'identification, de mise en valeur et de développement du patrimoine maritime culturel. L'objectif est de promouvoir cette démarche sur toute la France et dans les régions littorales européennes.

Le projet est hébergé par le laboratoire Geolittomer Brest de l'Université de Bretagne occidentale qui dépend de l'Institut universitaire européen de la mer. L'université offre l'avantage pour ce type de projet d'être une structure neutre, ce qui facilite l'émission de recommandations en direction des élus et des collectivités locales du littoral. C'est un projet de recherche-action, caractère défini par l'urgence d'inventorier et d'avoir une vision d'ensemble du patrimoine culturel maritime.

L'inventaire se limite, par souci de commodité, aux communes littorales. Il s'agit d'un inventaire des héritages bâtis dont l'existence est conditionnée par la présence de la mer. Neuf thématiques ont été définies pour prendre en compte la variété des éléments culturels du littoral : défense militaire des côtes, protection littorale contre l'érosion côtière et le vent, éclairage et surveillance des côtes, transit terre/mer, production et commercialisation de la pêche et d'autres productions primaires, activités industrielles, bâtiments liés à la vie des populations littorales, activité balnéaire, protection religieuse et légendaire.

Cette opération d'inventaire thématique doit permettre au-delà de la simple identification, de cerner les dynamiques de patrimonialisation.

Un premier test a été effectué sur l'île d'Ouessant. Des fiches documentaires sont produites grâce au logiciel *Renabl* avec des champs supplémentaires par rapport aux opérations

63 Françoise Péron, *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR, 2002.

64 Intervention de Jannick Moriceau, vice-présidente de la région Bretagne, séance du Pôle de compétence « Littoral » du Conseil général des Ponts et Chaussées, Paris, 23 mai 2007.

habituelles des services de l'inventaire, renseignant sur le devenir et les enjeux de conservation du patrimoine identifié. Ces derniers sont évalués selon une méthode mise au point par les naturalistes basée sur la place de l'élément dans l'ensemble.

Le travail sur la patrimonialisation est effectué à partir de questionnaires aux habitants dont l'analyse permettra de réaliser une carte des enjeux du patrimoine maritime pour la population d'aujourd'hui. Ces questionnaires permettront également de faire ressortir des demandes des habitants.

Des recommandations par type de zones seront produites, accompagnées de fiches explicatives pour en faciliter la compréhension. Les zones sont définies par période (antérieure au XVIII^e siècle, postérieure à 1840, années 1950) et par type de risque. Le volet paysage n'est pas intégré dans l'inventaire mais l'intérêt paysager est noté dans les fiches.

Le projet est de mettre en place un forum sur le site Internet pour présenter la démarche et d'accentuer la sensibilisation auprès des scolaires (vocabulaire, participation au repérage, concours sur le thème du patrimoine), considérant que le littoral est peu présent dans les programmes d'enseignement.

L'opération de sensibilisation que constitue l'inventaire thématique devrait être suivie d'actions d'incitation à la mise en valeur des petits ports par une aide financière et l'attribution d'un « label portuaire » fondée sur une charte.

Opération d'inventaire thématique du patrimoine balnéaire

L'intérêt pour l'architecture de la villégiature s'inscrit dans le processus de réévaluation de l'architecture du XIX^e siècle depuis les années 1970, processus initié par Bruno Foucart, Claude Mignot et François Loyer⁶⁵. Sous l'impulsion de Maurice Culot, alors directeur des l'Institut français d'architecture, paraissent les premières monographies de stations de villégiature⁶⁶. Par ailleurs, une enquête pionnière de Dominique Rouillard sur la ville d'Houlegate est publiée en 1984⁶⁷.

Jack Lang lance en 1985 une campagne de sensibilisation sur le patrimoine du XX^e siècle. Le SRI Aquitaine choisit le site de Soorts-Hossegor comme secteur privilégié d'étude d'une ville balnéaire de l'Entre-deux-guerres. Les crédits de l'Etat permettent de mener à bien le premier inventaire de ce type de patrimoine, réalisé par Claude Laroche⁶⁸. Cette étude, pas encore inscrite dans une démarche thématique, était une étude d'inventaire topographique, portant sur l'aire d'étude Hossegor centre, correspondant aux limites de la station conçue pour la villégiature. La conséquence directe de ces travaux fut, à la demande du Service départemental d'architecture des Landes, l'établissement d'une liste de 130 édifices jugés parmi les plus intéressants afin de la mettre en annexe au POS. Ces travaux d'inventaire ont également profité à l'étude d'une ZPPAU circonscrite au front de mer. Enfin, en 1991, le sporting-casino a été inscrit sur la liste des monuments historiques.

65 Voir l'article de synthèse de Claude Mignot, « La villégiature retrouvée : les réseaux de la recherche », *In Situ*, n° 4.

66 Marie-Hélène Cantal, *Vittel 1854-1936 : création d'une ville thermale*, Paris, Le Moniteur, 1982 ; Maurice Culot (dir), *La ville d'hiver d'Arcachon*, Liège, Mardaga, 1983.

67 Dominique Rouillard, *Le site balnéaire*, Liège, Mardaga, 1984.

68 Claude Laroche, *La côte landaise des années trente: Hossegor, 1920-1940, la station des sports élégants*, Paris, IFA/Norma, 1991.

En 1989, Claude Mignot, directeur de l'UMR 22, lance un programme de recherche sur les villes de villégiature en France, qui participent au débat sur la modernité. Dans ce cadre, une nouvelle publication sur Hossegor est éditée, en 1991, dans la collection des *Cahiers du patrimoine* (annexe 16). Il s'agit de mettre à jour les résultats d'une étude commencée en 1989 et d'aborder la question du régionalisme de l'Entre-deux-guerres.

En Aquitaine, une autre enquête menée sur l'architecture balnéaire de la côte basque (1850-1950) a été confiée au Centre de documentation des archives d'architecture. Elle a été financée par l'Etat et encadrée par l'IFA et le SRI (Claude Laroche). La documentation accumulée, près de 5000 notices, n'est pas mise en forme. Les dossiers se trouvent pour l'essentiel dans les archives du SRI, mais une partie demeure à Bayonne dans les locaux de l'association qui a mené l'enquête. Un projet de récolement de ces archives sera bientôt activé⁶⁹. Cette documentation se compose de notices minimales (les champs descriptifs de l'architecture sont absents) non validées (des problèmes de datation et de dénomination sont à résoudre), d'un plan de situation, des plans et élévations issus des dossiers de demande de permis de construire et de photographies. Par conséquent, avant de pérenniser ces données et les verser dans la base MÉRIMÉE, il faudrait assurer un contrôle des informations et ressaisir l'ensemble des données. Les dossiers accumulés, même s'ils sont lacunaires et s'ils nécessitent des vérifications, constituent néanmoins un ensemble de données remarquable. Il paraît utile d'envisager une numérisation, d'autant que les publications auxquelles cette enquête a donné lieu, sont actuellement épuisées.

Le même problème se retrouve en région Nord-Pas-de-Calais. De nombreuses notices existent sur l'architecture balnéaire de la côte d'Opale, mais elles sont incomplètes et leur cohérence ne paraît pas évidente. Richard Klein, notamment, qui conduisait sa thèse sur Louis Quérelart, avait réalisé des fiches d'inventaire sur les œuvres de ce dernier au Touquet et alentours. Certaines stations de la côte d'Opale ont été ensuite inventoriées par des étudiants de l'école d'architecture de Lille, mais pas toujours dans le strict respect des règles et des normes de l'inventaire. Les notices ne sont en outre pas encore tous référencées dans MÉRIMÉE. Renaud Benoît-Cattin, chef du service régional de l'inventaire, s'efforce de les terminer et de les verser, mais le travail est colossal. La 2nde moitié du xx^e siècle doit être prise en compte par Sophie Luchier dans l'étude qu'elle entreprend actuellement.

Les enquêtes de l'Inventaire général et de nombreux travaux universitaires portent sur la côte normande, la côte d'Opale, la côte d'Émeraude, la côte de Granit rose, Royan, la côte d'Azur, jusqu'à couvrir quasiment l'ensemble du littoral français⁷⁰. L'importance de ces études et la constitution d'un véritable réseau a permis aux chercheurs de prendre conscience de dimensions historiques dépassant la simple étude des bâtiments. La dimension urbaine, la dimension sociale, les liens avec le réseau de chemin de fer, l'identité des aménageurs donnent une image complète du phénomène de la villégiature, de la seconde moitié du xix^e siècle à la première moitié du xx^e siècle. Cela confirme la pertinence de l'inventaire à l'échelle du territoire national dont les opérations participent à un véritable renouveau de l'historiographie : pour ce qui est du patrimoine balnéaire, les résultats ont en effet permis une réévaluation de la question du régionalisme en architecture.

Seules quelques études spécifiques portent sur une période plus récente (Royan, par exemple). Il est temps maintenant, alors qu'une certaine désaffection touristique touche les stations créées de toute

69 Entretien avec Eric Cron, chef du SRI Aquitaine, Bordeaux, 28 juin 2007.

70 Voir le programme du CNRS, UMR 22 sur l'architecture de la villégiature, extranet de l'inventaire : http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranetIGPC/extranet_umar22_mer.htm

pièce dans le cadre de la Mission Racine, de s'intéresser à cette période plus récente et à ce patrimoine balnéaire né du tourisme de masse et promu dans les années soixante-dix. Bernard Toulhier a encadré un premier travail sur ce thème confié à une étudiante-stagiaire⁷¹.

De nombreuses études de l'inventaire sur l'architecture balnéaire ont donné lieu à des événements organisés en collaboration avec les collectivités locales. L'opération *Mon patrimoine*⁷², lancé le 10 juillet 1993, sur le patrimoine balnéaire basque, a visé à élargir le public des travaux de l'inventaire. Première du genre, cette entreprise de sensibilisation au patrimoine balnéaire, utilisant une diversité de vecteurs (expositions, conférences, cinéma, dépliants papier), a permis aux usagers, temporaires comme habituels, de porter un nouveau regard sur les constructions qui les entourent. *Les Rencontres balnéaires*, colloque organisé pour la première fois à La Baule en 2002, ont mobilisé à la fois le ministère de la culture et de la communication, l'union régionale des CAUE, mais aussi la mairie de La Baule⁷³. Ce type de partenariat qui associe élus et professionnels de l'architecture et de l'aménagement, permet d'intéresser un public que les publications de l'inventaire, en ligne ou sur support papier, ne parviennent pas à toucher.

Le programme de l'UMR 8150 « André Chastel » sur l'architecture de la villégiature comprend les études d'inventaire sur l'architecture balnéaire de 237 communes bordant le territoire métropolitain, de Malo-les-Bains à Monte-Carlo. L'ensemble des études achevées et en cours, des publications, des travaux universitaires et des études préalables de secteur sauvegardé ou de ZPPAUP est listé sur l'extranet de l'inventaire⁷⁴. Cette liste n'a cependant pas été mise à jour depuis 2002.

Les travaux de l'Inventaire général sur l'architecture balnéaire ont abouti à quelques mesures de protection au titre des Monuments historiques, mais aussi à l'engagement de diverses collectivités vers un développement mieux maîtrisé de l'urbanisme littoral. Plusieurs communes ont créé à cet effet des ZPPAUP ou des secteurs sauvegardés (annexes 18 et 19).

Inventaire du patrimoine industriel

L'inventaire du patrimoine industriel a été l'une des opérations thématiques phare de l'inventaire général lancées à la fin des années quatre-vingt. Il concerne les usines de fabrication et de transformation dont la production a été diffusée au-delà du canton dans lequel elles étaient implantées, et dont les bâtiments sont antérieurs à 1950. Parmi les notices de cette opération thématique indexées dans MÉRIMÉE et PALISSY (pour les machines), nombreuses sont celles qui concernent des communes littorales, les premières à être dotées non seulement d'équipements portuaires, mais aussi d'usines agroalimentaires ou de transformation installées à proximité des ports.

L'inventaire du patrimoine industriel de la Charente-Maritime⁷⁵ par exemple, résultat d'une enquête menée en 1995-2000, est composé de 246 dossiers, dont la plupart sont liés à la proximité de la mer. Dans ce département industrialisé tardivement, suite à la crise de phylloxéra des années 1870-1880 qui a remis en cause son économie fondée sur la quasi-monoculture de la vigne, le développement

71 Stage effectué par Hélène Sardou, étudiante en histoire de l'art, en avril-juin 2007.

72 *Architecture balnéaire de la côte basque*, Paris, Ministère de la culture, 1993, 6 p.

73 « Espace balnéaire : quels projets pour demain ? », Rencontres balnéaires, La Baule, 18 octobre 2002.

74 http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranetIGPC/extranet_umr22_mer.htm

75 Pascale Moisdon-Pouvreau, *Patrimoine industriel de Charente-Maritime*, Paris, Monum, Indicateurs, 2001.

de l'industrie agroalimentaire est basé en partie sur l'industrie de transformation des matières premières importées par les ports de La Rochelle, Rochefort, Tonnay-Charente et Mortagne-sur-Gironde.

Le recensement du patrimoine industriel apporte un éclairage sur l'histoire récente de la formation du territoire. Le chapitre sur « Les industries portuaires, au cœur des réseaux maritime, fluvial et ferré » de l'indicateur du patrimoine industriel de Charente-Maritime démontre parfaitement que l'intensification des activités liées au transit maritime et fluvial dans la deuxième moitié du XIX^e siècle joua un rôle de tout premier plan dans l'industrialisation de ce département ; il met aussi en avant la place du réseau ferroviaire reliant la côte à l'arrière-pays, qui permit l'essor de l'industrie portuaire. Ainsi, le port de la Pallice à la Rochelle, ouvert en 1891, desservi par voie ferrée, a permis le développement de l'industrie de la pêche ou les échanges de matières premières.

En Gironde, la situation est similaire en bien des points. L'étude menée en 1988-1995 par Marie Kabouche sur cette région considérée comme la région française la moins industrialisée, ne recense pas moins de 350 sites. De nombreuses usines sont implantées le long des rivières pour bénéficier de l'énergie hydraulique et du transport fluvial. Par contre, il existe peu de sites industriels en bord de mer excepté sur la rive du bassin d'Arcachon.

De fait, le port de Bordeaux est le lieu du commerce avec l'Angleterre dès le Moyen Age et se développe au XVIII^e siècle jusqu'à devenir le premier port français sur l'Atlantique, centre d'armement maritime pour le commerce avec l'Afrique et les Antilles. De nombreux chantiers navals, corderies, fonderies, raffineries de canne à sucre attestent de cette activité. Indirectement, plusieurs denrées tropicales associées à des eaux de vie produites localement ont favorisé la création de nombreuses rhumeries, chocolateries, brûleries, etc.

La plupart de ces industries connurent un déclin rapide. Les raffineries de sucre de canne furent notamment touchées par la transformation de la betterave à sucre favorisée par l'Etat. Après les années 1950, le mouvement de décolonisation affecta l'activité de Bordeaux et sa région. La fermeture des chantiers navals fut effective en 1970. La succession des industries n'a pas laissé de traces ailleurs que dans les archives.

L'enquête de Marina Gasnier sur le patrimoine industriel de l'Ille-et-Vilaine, menée en 1998-2000, a abouti à l'établissement de 286 dossiers. Ce département a une façade littorale peu étendue mais l'industrie maritime y joua un rôle économique important, grâce à la construction navale à Saint-Malo et à Saint-Servan dès la fin du XVII^e siècle, ou encore à l'usine marémotrice de la Rance datant de 1968. A Saint-Malo sont ainsi recensés une corderie, trois usines de construction navale, deux tissages spécialisés dans la confection de voiles, une forge marine.

Dans ces enquêtes, il faut bien noter que les usines sans vestige non documentées ne sont pas prises en compte, ni les usines de moindre importance. Ces conditions donnent une limite cohérente au travail d'inventaire, mais ne rend pas l'image exacte de l'activité industrielle à un moment donné. En Ille-et-Vilaine par exemple, sur 463 sites repérés seuls 254 sites et 32 machines font l'objet d'un dossier.

Quoiqu'il en soit, l'industrie peut être un facteur majeur de mutation du paysage littoral : par la rapidité des mutations et, indépendamment de la durée des installations, par l'intensité des relations qu'il induit avec l'arrière-pays.

D'autres opérations d'inventaire thématique pourraient être développées ici en rapport avec le littoral, au nombre desquelles celle qui s'achève sur le patrimoine de la santé, qui concerne des stations comme Berck-plage par exemple, ou encore celle sur les jardins remarquables.

Les stations balnéaires sont en général relativement bien étudiées. Elles sont peut-être les plus intéressantes, sans doute les mieux documentées et surtout les plus faciles à appréhender dans leur globalité que l'approche choisie soit thématique ou topographique. En revanche, dans le cas de quartiers à vocation balnéaire qui se sont greffés sur des agglomérations préexistantes au phénomène de la villégiature, c'est l'approche topographique qui permet le mieux de traiter le rapport à la ville ancienne, d'autant qu'il devient rapidement difficile de différencier les quartiers propres à la villégiature de ceux de la ville « à plein-temps » (par exemple, Sainte-Adresse et Le Havre).

La configuration particulière de la côte haute-normande incite aujourd'hui à s'intéresser à la villégiature installée dans les « valleuses » entre les grandes stations : la multiplication des points d'observation suggérerait une autre échelle d'appréhension du phénomène de la villégiature qui embrasse l'ensemble du territoire littoral avant de traiter individuellement chaque site⁷⁶.

S'il est facile de dénombrer la proportion des communes littorales couvertes par les enquêtes de l'Inventaire général, il est plus difficile d'identifier les éléments spécifiques au patrimoine culturel littoral à partir des bases de données du ministère de la culture. Mises à part les notices correspondant aux opérations thématiques sur le patrimoine balnéaire, maritime ou sur les phares par exemple, il est difficile de sélectionner, parmi celles qui sont issues des opérations topographiques, les œuvres qui entretiennent des relations spécifiques avec le littoral. Au dire de certains acteurs de terrain, il manquerait certains champs et les thésaurus concernant le patrimoine culturel maritime seraient insuffisants. Les champs d'identification donnent rarement une indication sur les usages liés aux bâtiments qui permettraient d'établir un lien certain avec la mer. La lecture intégrale des notices permet parfois de savoir si telle ferme avait un lien avec la mer (exploitation de ressources maritimes), si telle maison de bourg était une maison d'armateur, mais toutes les notices n'apportent pas un tel niveau de précision.

Par ailleurs, la recherche d'une spécificité littorale d'usage n'est peut-être pas la meilleure approche. A l'instar de la thématique maritime, elle risque d'exclure du recensement des éléments a priori et de réduire le champ de l'investigation.

76 En traitant des « Réseaux de la villégiature », le n°4 de la revue électronique *In Situ* propose de fait un changement d'échelle d'étude : http://www.revue.inventaire.culture.gouv.fr/insitu/insitu/index_numero.xsp?numero=4

IV. Conclusion générale

Cette recension d'études, qui ne se conçoit que comme une étape d'un processus graduel, donne un aperçu des types d'approche développés jusqu'ici par les services du ministère de la culture en faveur du patrimoine culturel littoral. Toutefois, la prise en compte des travaux des monuments historiques en région ou de ceux des SDAP et des CRA, serait nécessaire si l'exhaustivité était l'objectif visé. À terme, la collaboration avec le ministère de l'équipement, principal instigateur des documents de gestion du littoral (SCOT et GIZC) sera indispensable.

Les nombreuses études qui ont été menées ne tiennent pas compte des spécificités du territoire littoral : quelque soit la discipline concernée, la recherche, partie de l'objet archéologique, ethnologique ou architectural, ne s'est que peu à peu élargie à son contexte de création et à son environnement, au territoire. La compréhension de ce nouvel objet d'étude passe nécessairement par une gestion raisonnée de l'interdisciplinarité.

D'ores et déjà, les expériences menées en dehors des limites disciplinaires habituelles, malgré les difficultés réelles liées aux différences de méthodes et de modèles de données, sont souvent porteuses de résultats féconds pour la connaissance. Il en va de même pour les expériences qui, franchissant les limites administratives, permettent un changement d'échelle pertinent (de l'interrégional au transfrontalier).

Placées à la suite les unes des autres, les études de cette recension révèlent l'intérêt qu'il y aurait à donner une dimension plus large aux objets patrimoniaux que les strictes approches archéologique, ethnologique ou historique ne peuvent restituer seules, dans le but de définir la place occupée par ces objets dans la formation et la mutation du paysage littoral.

L'**approche paysagère**, comme lecture compréhensive de l'évolution du territoire, fait justement aujourd'hui l'objet d'un réel engouement, et se trouve au cœur des politiques d'aménagement. Le projet d'atlas des paysages mis en place par la DIREN et réalisé par des paysagistes ou des architectes, est achevé pour la grande majorité des régions et couvre les zones côtières. **Il faut souligner que la forme de l'atlas semble être la plus adaptée pour diffuser des informations parmi les décideurs et les professionnels de l'aménagement du paysage.** Mais faute de prendre suffisamment en compte la dimension humaine des paysages, l'atlas tel qu'il est conçu actuellement n'informe pas l'épaisseur historique des territoires⁷⁷. Car, comme le rappelle Bernard Picon à propos de la Camargue, une bonne part du paysage, de la faune, de la flore s'est progressivement mise en place sur des milieux qui tiennent leurs caractéristiques des activités humaines et notamment des aménagements hydrauliques. Aujourd'hui l'ensemble est qualifié de « patrimoine naturel » alors que les activités humaines sont déterminantes dans la création de ce paysage⁷⁸. C'est dans ce sens qu'agit Conservatoire du littoral. C'est une sensibilité paysagère plutôt qu'écologique qui a déterminé ses premières actions. L'idée du paysage au centre des préoccupations de la DATAR, qui l'avait

77 A Mayotte, une étude paysagère, indépendante du projet d'atlas, a été menée par Bertrand Follea pour le volet littoral du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) de l'île. Elle fixe les valeurs paysagères, c'est-à-dire ce qui fait l'identité du paysage de l'île. L'enjeu est d'éviter l'urbanisation des espaces naturels, de respecter l'organisation fondatrice du paysage de l'île. Elle donne aussi des indications pour la protection de sites archéologiques majeurs et du patrimoine industriel (industrie sucrière), mais ne suffit pas à compenser l'absence d'inventaire du patrimoine, témoignage de l'occupation et des activités humaines.

78 Bernard Picon, « Le delta du Rhône: une production sociale de « Nature », *Aestuaria*, n° 1, 2000, p. 177.

d'ailleurs poussé à se doter dès 1982 d'une mission photographique pour saisir des points de vue sur le paysage français, trouve un écho dans les actions du Conservatoire menées en faveur de travaux d'artistes, de photographes, de chercheurs⁷⁹.

La mise en place d'une cellule « Paysage » à la DAPA, contrairement au domaine montagnard, n'a pas encore suscité d'initiative en matière de paysage littoral. **Le littoral ou une partie du littoral des Alpes-Maritimes pourraient constituer un test intéressant à trois points de vue : sa diversité géographique (mer, montagne), la richesse de son patrimoine culturel littoral (militaire, balnéaire, ethnobotanique...), et sa situation géographique (département frontalier).** Pour être complet, ce test devrait pouvoir s'appuyer sur une mobilisation des compétences archéologique, ethnologique et d'inventaire. En effet, la recension des types d'action met en lumière combien la convergence des disciplines accroît la portée des résultats.

Ce rapport donne de nombreux exemples de reconnaissance du patrimoine suscités par les travaux des services du ministère de la culture. Cette reconnaissance passe par la diffusion assez massive de documents et la constitution de réseaux denses et diversifiés (inventaire, université, villes, régions, associations...). Néanmoins, et particulièrement sur le littoral où les administrations sont nombreuses, le ministère manque de contacts avec les responsables de l'aménagement du territoire. Tous les projets de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) citent la prise en compte du patrimoine ou le lancement d'inventaires, mais les services concernés ne sont pas invités à leur mise en place. Yvon Bonnot, président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) remarquait, lors d'une journée de pré-bilan des GIZC, que l'attractivité du littoral résidait avant tout dans l'environnement naturel mais aussi dans l'environnement bâti préservé⁸⁰. Pourtant, les travaux des services de l'inventaire ne sont jamais cités dans ces documents.

De même, la plupart des chartes de Pays et des SCOT sont rédigées sans le moindre apport des services culturels, alors même qu'elles mettent en avant le patrimoine naturel et paysager. Ces documents citent le patrimoine bâti au mieux comme attrait touristique, jamais dans le cadre d'une politique patrimoniale. La recherche d'identité et d'originalité repose toujours sur les mêmes critères : le contraste entre les paysages, les traditions vivantes, etc. Le patrimoine semble être considéré comme une collection d'objets « à visiter », déconnecté du territoire qu'il contribue pourtant à construire et auquel il est à même de donner une épaisseur historique⁸¹.

À l'heure où les politiques de gestion du territoire sont globales et visent le développement durable, la demande de mise à disposition des connaissances sur le patrimoine culturel littoral est pressante. Il est donc important que les instances du ministère de la culture prennent part au débat et aux actions qui s'engagent pour la protection du littoral, au même titre que les autres structures de la recherche⁸².

79 Bernard Kalaora, « Le Conservatoire du Littoral ou l'invention d'une autre raison patrimoniale », *L'estuaire des naturalistes*, Actes des journées d'étude des 27-28 juin 2002, n° 4, 2003, p. 219.

80 Intervention d'Yvon Bonnot, Journée GIZC, Paris, 15 mars 2007.

81 Le modèle de la gestion intégrée (appliquée aux zones côtières sous le nom de GIZC), mode de gouvernance adapté aux besoins des territoires, pourrait inspirer les modalités d'intervention des services du ministère sur au moins deux points : dépasser les frontières administratives des départements et des régions, comme l'exigent les exemples cités du littoral méditerranéen, de l'estuaire de la Gironde ou de la vallée de la Bresle, rapprocher les acteurs autour du dénominateur commun que constitue le territoire.

82 Le n° du *Journal du CNRS* de juillet-août 2007 comporte un dossier spécial intitulé « Alerte sur le littoral ».

V. Annexes

1. Liste des personnes ressources rencontrées dans le cadre de l'étude

DAPA :

Georges Coste, conservateur, SDARCHETIS, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
Bernard Toulhier, conservateur, SDARCHETIS, département de la recherche, des méthodes et de l'expertise, expert patrimoine XIX^e- XX^e siècles
Anne-Marie Cousin, inspectrice générale de l'architecture et du patrimoine
Francis Rome, adjoint au chef du bureau de la création architecturale, du paysage et du cadre de vie
Christian Hottin, chef de la mission ethnologie
Philippe Vergain, conservateur, SDARCHETIS, adjoint à la sous-directrice
Françoise Dufour, chargée de mission au bureau de la protection des espaces sauvegardés
Herveline Delumeau, chargée d'études, patrimoine maritime et fluvial
Carmen Popescu, chercheur attachée à l'Inventaire, chargée d'une étude sur le patrimoine balnéaire du Nord de la France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Bretagne)
Hélène Sardou, stagiaire chargée d'une étude sur l'inventaire du patrimoine balnéaire de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Service régional de l'inventaire d'Île-de-France :

Arlette Auduc, conservateur, ancienne adjointe du chef du bureau du paysage

DRASSM :

Frédéric Leroy, chercheur
Florence Richez, chargée de documentation
Michel Long, chercheur

En région :

Picardie :

Christiane Riboulleau, chercheur SRI, chef du service par interim
Elisabeth Justomme, chercheur associé SRI
Inès Guérin, chargée d'études

Nord-Pas-de-Calais :

Renaud Benoît-Cattin, conservateur régional SRI
Sophie Luchier, chercheur SRI

Haute-Normandie :

Claire Etienne, conservatrice régionale SRI
Jérôme Decoux, chercheur SRI
Viviane Manase, chercheur SRI

Bretagne :

Odile Canneva-Têtu, conservatrice régionale SRI
Pierrick Brihay, informaticien SRI
Alain Jenouvrier, gestionnaire de bases de données

Guillaume Lecuillier, chercheur SRI
Ronan Le Bacon, direction de la culture du Conseil régional, service valorisation du patrimoine
Anne Lejeune, conservatrice des archives départementales, Conseil général 22
Patrick Pichouron, chargé d'études, CG 22
Yvon Pellerin, chargé d'études, CG 22
Guy Prigent, ethnologue, CG 22
Céline Robert, CAO
Françoise Péron, professeur honoraire, Géomer Brest
Guillaume Marie, chercheur, Géomer Brest

Languedoc-Roussillon :

Christian Jacquelin, conseiller à l'ethnologie, DRAC
Marie-Pierre Jézégou, chercheur, DRASSM
Marion Thiba, chargée de mission culture, PNR de la Narbonnaise
Yann Pajot, charpentier de marine

Martinique :

Annie Noé-Dufour, responsable pôle architecture et patrimoine, DRAC

Aquitaine :

Eric Cron, chef du service régional du Patrimoine et de l'Inventaire
Claude Laroche, chercheur SRI
Alain Beschi, chercheur SRI
Bernard Noël, directeur de la culture et du patrimoine, région Aquitaine

2. Conférences et journées d'études suivies

- 4-6 décembre 2006

Formation organisée par l'Institut National du Patrimoine à Hyères sur le **Paysage littoral**.

- 6 mars 2007

Conférence *Les mardis de la mer et des Français* (Centre d'études de la mer, Institut catholique de Paris/Institut français de la mer) :

Enjeux et perspectives pour le **patrimoine maritime**,
par le Contre-Amiral Jean-Noël Gard, Directeur des musées de la marine,
et Eric Giuily, président de l'association French Lines

- 15 mars 2007

3e journée technique du réseau français GIZC organisée par la DIACT :

Eléments de **bilan de l'appel à projets GIZC**, perspectives, échanges autour des perspectives aux niveaux européen, national et local,
avec Yvon Bonnot, maire de Perros-Guirec, membre de la Commission Permanente du Conseil National du Littoral (CNL) et président de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL),
Isabelle Robinot-Bertrand de la RCT, Jean-Louis Gaignon de l'IFREMER, Dominique Bresson de la DIACT et Gilbert Le Lann du Secrétariat Général de la Mer, Catherine Bersani, inspecteur

général de l'équipement, coordonnatrice du Collège Espaces protégés, Paysage et Patrimoine du Conseil Général des Ponts et Chaussées, Xavier de la Gorce, Secrétaire Général de la Mer, etc.

- 29 avril 2007

Visite de la **ZPPAUP de Mers-les-Bains**.

- 18-20 mai 2007

Visite de **Saint-Malo, Paramé, Dinard**.

Visite du **patrimoine fortifié** de Saint-Malo et du musée (ethnologie, patrimoine maritime).

Visite de l'**architecture balnéaire** de la station de Paramé.

Visite de Dinard, **ville d'art et d'histoire**.

- 23 mai 2007

Pôle littoral des ponts-et-chaussées :

Séance sur les **expériences de GIZC** présidée par Catherine Bersani, inspecteur général de l'équipement, coordonnatrice du Collège Espaces protégés, Paysage et Patrimoine du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Trois expériences régionales :

- Bretagne : la charte des espaces côtiers bretons ;
- Aquitaine : le GIP « Littoral aquitain » ;
- Languedoc-Roussillon : GIZC du bassin de Thau.

- 26 juin 2007

Visites en Languedoc-Roussillon.

Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, rencontre avec Marion Thiba, chargée de mission culture; opération "*Les archives du sensible*".

Mandirac : visite du chantier de restauration du Principat de Catalunya, **goélette classée monument historique**. Rencontre avec Yann Pajot, charpentier de marine.

Bouzigues, visite du **Musée de l'Etang de Thau** et rencontre avec la conservatrice du musée et les chercheurs impliqués dans le musée.

Troisième partie

Recension d'études

I. Archéologie

- Étude 1 : Archéologie navale et archéologie nautique de l'étude de l'objet à celle de son environnement

L'épave de Port Berteau II (Charente-Maritime), un caboteur fluvio-maritime du haut Moyen Age et son contexte nautique. Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française, vol. 86, 2001, 154 p.

Localisation

Région Poitou-Charente; département Charente-Maritime; rivière Charente.

Auteurs, partenaires

Eric Rieth, Catherine Carrière-Desbois, Virginie Serna.

La fouille de l'épave de Port Berteau a été financée par le ministère de la culture et de la communication et le conseil général de la Charente-Maritime. Elle a été réalisée en collaboration avec le DRASSM.

Elle s'inscrit dans un programme de recherche élaboré autour du thème de la batellerie médiévale de la Charente dans le cadre de l'action thématique du CNRS « archéologie métropolitaine ».

La collection des Documents d'archéologie française (DAF), est éditée par la Maison des sciences de l'homme de Paris, financée par le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la recherche, le CNRS et l'INRAP.

Date

Date de publication : 2001.

La fouille de l'épave s'est poursuivie de 1992 à 1997. Elle marque le terme d'un long programme de recherches subaquatiques, qui a débuté à la fin de l'été 1971 avec les premiers travaux d'évaluation archéologique du site portuaire médiéval et moderne de Port Berteau, situé à une cinquantaine de mètres en amont de l'épave.

Problématiques

Cette opération de fouilles relève du domaine de l'archéologie navale et de l'archéologie nautique.

Outre une approche d'archéologie navale privilégiant la connaissance du bateau lui-même (fonction, techniques de construction, datation), l'opération a donné lieu à une approche d'archéologie nautique rendant compte, grâce à un travail pluridisciplinaire, de l'environnement contemporain de l'épave.

Méthodes

La fouille subaquatique de l'épave de Port Berteau II, épave datée du début du VII^e siècle, a été envisagée comme celle d'une « structure ouverte » en relation directe avec son environnement fluvial. Les vestiges architecturaux de la coque sont appréhendés selon les méthodes traditionnelles de l'archéologie navale pour déterminer les caractéristiques techniques du bâtiment, et les méthodes,

nouvelles, de l'archéologie nautique, sont suivies pour restituer les traits principaux du paysage fluvial médiéval. Cette démarche donne lieu à l'étude des vestiges de la coque et de celle du site, qui repose sur des observations d'ordre topographique, géo-archéologique, sédimentologique et palynologique.

Résultats

L'étude comprend également une analyse du bateau lui-même. Elle permet de présenter une restitution des caractéristiques architecturales et fonctionnelles du bâtiment.

L'étude comprend une analyse du site dans ses rapports avec le milieu fluvial, le contexte archéologique et l'épave.

La restitution du bateau permet d'envisager ce que peut apporter la connaissance de ce caboteur à l'histoire des techniques de la construction navale mais également à celle des échanges sur la Charente et le long du littoral atlantique. La diversité des composantes de la coque est révélatrice de techniques de construction en usage, avant tout, dans les chantiers navals maritimes. D'autre part, les microfossiles marins confirment la relation de ce bateau retrouvé sur un site fluvial avec le milieu côtier. L'épave peut donc être identifiée comme appartenant à la famille des caboteurs adaptés à une navigation côtière de proximité et à une navigation fluviale. C'est à ce jour le plus ancien témoignage de ce mode de navigation dans le contexte du littoral atlantique.

L'analyse du site permet quant à elle de retrouver la morphologie du fleuve, le paysage contemporain du caboteur, d'établir les relations avec le gisement de céramiques proche, et de retracer le processus de formation du site archéologique.

Disponibilité

Publication diffusée par la Maison des sciences de l'homme, en vente sur le site de la MSH au prix de 35 euros.

L'épave de Port-Berteau II fait également l'objet d'une notice dans la base de données Navis 1 consacrée aux principales épaves, de l'âge du Bronze au Moyen Age, conservées dans les pays de l'Union européenne.

Bilan critique

Cette étude est particulièrement intéressante par la manière de combiner deux approches, l'une au plus près de l'objet et l'autre ouverte à une dimension territoriale. Le croisement des spécialités archéologiques permet de replacer l'objet d'étude dans un contexte global et de tirer un maximum d'enseignements de ces fouilles.

Les résultats de l'étude d'une épave en milieu fluvial mettent en évidence les liens étroits existant entre le littoral et l'arrière-pays par l'intermédiaire des voies d'eau et donne matière à réflexion sur l'échelle à adopter pour une opération d'inventaire du patrimoine culturel littoral.

- Étude 2 : L'apport de l'archéologie sous-marine à la connaissance de l'évolution du trait de côte

« **Nouvelles épaves de Camargue. Les gisements antiques, modernes et contemporains** », in Corinne Landuré et Michel Pasqualini (dir), « **Delta du Rhône. Camargue antique, médiévale et moderne** », *Bulletin archéologique de Provence*, suppl. 2, 2004, p. 291-330.

Localisation

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Delta du Rhône. Côte camarguaise, bande côtière de près de 100 km de long englobant le littoral oriental gardois, la Petite et la Grande Camargue.

Auteurs, partenaires

Luc Long et Albert Illouze.

PCR financé par le ministère de la culture et le conseil général des Bouches du Rhône.

Date

Etude menée dans le cadre du PCR Delta du Rhône de 1995 à 1998.

Problématiques

Poursuite de l'inventaire des épaves de la côte camarguaise, une des zones archéologiques les plus riches de la côte méditerranéenne, avec 94 gisements, dont 64 datant des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

L'étude porte sur une vingtaine de gisements nouveaux, épaves transportant des cargaisons d'amphores, d'objets de bronze, de blocs de marbre ou de matières premières et permet de dresser un bilan des connaissances sur les routes commerciales, les échanges en Méditerranée et l'évolution du delta du Rhône.

Méthodes

L'étude des épaves donne lieu à une description. La plupart des épaves ne sont pas localisées avec précision. Le matériel peut avoir été signalé sans que soit connu l'emplacement de l'épave. Dans certains cas, le site a été partiellement recouvert depuis sa découverte et est devenu difficile à localiser (tel celui de l'épave des Saintes-Maries-de-la-Mer 13).

Résultats

Différents gisements sont décrits : description des matériels transportés, hypothèses de datation, mesures et description de l'épave.

Epaves antiques : le matériel mis au jour permet de préciser la géographie antique de la production du fer, encore mal connue, du transport du marbre et atteste du transport par mer de la vaisselle de La Gaufresenque.

L'échouage de plusieurs cargaisons près du rivage et face au Petit Rhône permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle les navires cherchaient à se positionner volontairement devant l'entrée du fleuve. Certains s'apprêtaient à franchir la barre du Rhône, d'autres, les plus gros, attendaient le transbordement de leur cargaison sur des embarcations à faible tirant d'eau, aptes à remonter le fleuve. Cela confirme les sources selon lesquelles de gros navires à voiles remontaient le Rhône au moins jusqu'à Arles.

Hypothèse d'un transport du fer depuis l'Aude dans toute la Gaule par voie fluviale.

Importance de la voie rhodanienne pour la diffusion des marbres méditerranéens en Gaule.

Epaves modernes et contemporaines : ce sont les plus nombreuses en Camargue, en mer ou dans le domaine infralittoral (étangs, marais salants, canaux, anciens bras du Rhône). Les nombreux échouages dans le secteur de Marseille et de Toulon s'expliquent surtout par un balisage inexistant ou défectueux. Le phare d'Aigues-Mortes, depuis 1828, contribuait lui-même à faire échouer les navires à cause de la qualité du fioul utilisé qui faisait confondre son scintillement avec celui d'un phare voisin.

Une épave d'un navire de commerce malouin (Plage d'Arles 2) perdu en 1689 en provenance de Terre-Neuve avec un chargement de morue et d'huile de morue confirme le rôle de premier plan que jouaient les Malouins à la fin du XVIIIe siècle entre les ports de l'Atlantique et Marseille.

L'étude des épaves antiques constitue un apport à l'étude des embouchures du delta du Rhône, qui constituaient une zone de rupture de charge. Certaines embarcations passaient le grau et remontaient le fleuve à la voile, d'autres faisaient transborder leur cargaison sur des allèges à fond plat. La barre alluviale du Rhône a toujours constitué une entrave à la navigation des bâtiments de mer.

Disponibilité

Synthèse des résultats de l'étude publiée dans une revue régionale. Dossiers conservés au DRASSM.

Bilan critique

Incertitude de la localisation des épaves. Avant l'utilisation du GPSD, une épave était localisée uniquement par rapport à des amers terrestres. Mais l'évolution du trait de côte rend la cartographie rapidement caduque, les mouvements des bancs de sable peuvent recouvrir les gisements et les chalutiers s'approchant du rivage les disloquent parfois.

Intérêt de la recherche interdisciplinaire : l'expertise de l'épave des Saintes-Maries-de-la-Mer 23 a été menée en collaboration avec une équipe de géomorphologues animée par Claude Vella (université Saint-Charles, Marseille). Un carottage du sédiment contenu aux abords des vestiges permet de poursuivre l'étude du paléorivage.

Intérêt de la confrontation des recherches au niveau national. Des récentes découvertes subaquatiques dans la Saône de barres de fer semblables à celles retrouvées en Camargue renforcent l'hypothèse de l'existence de l'exploitation, dans l'Antiquité, d'un métal destiné par voie fluviale à une diffusion en Gaule. Ce fer pourrait provenir de la Montagne Noire, dans l'Aude, après avoir été embarqué à Narbonne, l'une des plus grandes places commerciales de la Méditerranée. La vigne des alentours de Narbonne a dû fournir les sarments qui constituaient le lit de protection du fond de cale.

- Étude 3 : Archéologie de structures submergées : témoignage d'une occupation littorale protohistorique intense

Les habitats palustres protohistoriques de l'étang de Thau dans leur contexte littoral, mémoire de DEA sous la direction de Jean Guilaine, EHESS, Toulouse, 2004, dactylo, 149 p.

Localisation

Languedoc-Roussillon, étang de Thau.

Auteurs

Frédéric Leroy, actuellement chercheur au DRASSM. Mémoire de DEA sous la direction de Jean Guilaine, directeur d'études de l'EHESS de Toulouse.

Date

Mémoire soutenu en 2004.

Les sites sont connus depuis 1973 grâce à la découverte de fragments de pieux et de vases. Des opérations ponctuelles ont été menées entre 1973 et 1979 et des campagnes récentes ont été menées en 1997 et 2002.

Problématiques

Différents sites ennoyés sont à l'origine du mythe des « cités lacustres » de l'étang de Thau. Vincent Giovannoni, dans son étude ethnologique sur les pêcheurs de l'étang de Thau (*Les pêcheurs de l'étang de Thau. Ecologie humaine et ethnologie des techniques*, L'Harmattan, 1995, 283 p.) rapporte une légende selon laquelle les monticules présents au fond de l'étang se seraient formés sur les vestiges d'une ville engloutie. Selon différentes versions, la ville de Thau, ainsi que l'appelle les pêcheurs, aurait été engloutie à la suite de quelque malédiction, ou plus prosaïquement, d'un gigantesque effondrement de terrain.

En réalité, le réchauffement climatique durant l'holocène a favorisé la montée générale du niveau des océans. Dans le golfe du Lion, la montée des eaux a dissimulé les habitats côtiers pré- et protohistorique, du Languedoc à la Provence. L'étude archéologique de ces sites prouve que les communautés villageoises se déplaçaient au fur et à mesure de la modification du rivage.

Méthodes

Ces recherches en milieu humide nécessitent de s'imbriquer aux recherches protohistoriques développées depuis plusieurs décennies dans le Midi.

Fouille en milieu humide de quatre gisements découverts fortuitement.

Résultats

Découverte de poteaux de bois, de bois taillés, de mottes de torchis, de mobilier céramique et aussi de matériel carpologique, de restes fauniques et de restes ichtyologiques.

Datation par mobilier céramique, au radiocarbone et par dendrochronologie.

L'archéozoologie permet d'attester la pratique de l'élevage et de la chasse et de supposer l'existence d'une activité halieutique.

Les résultats de cette étude attestent la « filiation » du processus d'implantation littorale depuis le néolithique ancien et témoignent du fait que le faible nombre de sites en zone terrestre sur la frange côtière n'est pas révélateur d'absence d'occupation humaine à la fin de la Préhistoire.

Pour la période néolithique les gisements sont rares et le contour littoral de cette période est imprécis, ce qui rend difficile le repérage de sites éventuels. (voir Claude Vella, *Perception et évaluation de la mobilité du littoral holocène sur la marge orientale du delta du Rhône*, thèse de géographie, Université de Provence, Aix, 1999, 225 p.).

Les études archéologiques montrent qu'en dépit de l'adversité (fièvres, maladies, inondations), les littoraux sont toujours des sites privilégiés pour des implantations humaines, à l'interface de deux milieux complémentaires.

Le milieu naturel est en constante évolution. L'approche de l'implantation humaine sur la frange côtière est étroitement liée au contexte géomorphologique et la position d'habitats datés contribue à mesurer la mobilité du trait de côte.

Ces données renforcent l'hypothèse d'une implantation côtière protohistorique « intense ».

Disponibilité

Mémoire disponible au centre de documentation du DRASSM, Marseille.

Bilan critique

Travail archéologique en relation avec les recherches ethnologiques sur le même territoire. Les connaissances ethnologiques permettent de définir des zones d'intérêt archéologique

Les données de ce travail montrent que la position du rivage et l'évolution du trait de côte sont des données essentielles dans une approche spatiale de l'occupation humaine sur la frange littorale.

Apport du travail à la connaissance de l'évolution du trait de côte.

Les travaux archéologiques et ethnologiques sur le littoral méditerranéen prennent en général en compte l'ensemble de la côte, du Languedoc-Roussillon à la Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ces premiers travaux suscitent de nombreuses questions non encore résolues : ces habitats palustres sont-ils contemporains entre eux ? Existe-t-il d'autres gisements ?

- Étude 4 : Archéologie navale et archéologie urbaine : deux types d'investigation pour l'histoire d'une ville littorale

Saint-Pierre de la Martinique; Saint-Pierre et la mer, DAPA, CNAU, Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes françaises (DEPAVF), Paris 1999, 216 p., 15 plans.

Localisation

Martinique, Saint-Pierre de la Martinique.

Auteur

Serge Veuve (archéologue, Association pour les fouilles archéologiques nationales), en collaboration avec Michèle Delacourt-Léonard (Éducation nationale) et Laurence Verrand (carte archéologique, Association pour les fouilles archéologiques nationales), à l'instigation du Service régional de l'archéologie de la Martinique. Marc Guillaume (archéologue, GRAN) a réalisé l'étude du mouillage et des épaves de la baie de Saint-Pierre.

Date

Publication de 1999.

L'ouvrage a été mis en chantier en 1991, alors que débutait la recherche archéologique à Saint-Pierre.

La partie rédigée par Marc Guillaume est issue des travaux du GRAN (Groupe de recherche en archéologie navale), chargé par le ministère de la culture en 1993 et 1994 d'effectuer des sondages archéologiques et des recherches d'archives pour identifier les navires coulés dans la baie de Saint-Pierre.

Problématiques

Dans la préface de l'ouvrage, Jean-Pierre Giraud, conservateur régional de l'archéologie de la Martinique, souligne que ce type de ville n'a jamais été abordé dans la série des documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France : il s'agit d'une ville coloniale d'Amérique fondée au XVII^e siècle et détruite par l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Cette histoire singulière explique la brièveté de la période étudiée.

L'objectif du document est d'appréhender la ville dans son ensemble et de retracer l'histoire du noyau urbain, le rythme de son extension, identifier les diverses fonctions de l'espace urbain.

Méthodes

Depuis 1985, le CNAU a conçu un système d'analyse des données archéologiques urbaines afin de donner un outil méthodologique à tous les archéologues qui donne naissance aux DEPAVF.

Chaque document transcrit l'évolution de l'archéologie urbaine (prise en considération de la totalité de l'espace urbanisé à toutes les périodes de l'histoire de la ville depuis sa formation).

Résultats

L'ouvrage est composé de deux parties, la première est une étude de la topographie historique et la seconde rassemble les notices techniques des fouilles.

Le site de Saint-Pierre se trouve le long d'une rade ouverte sur la mer des Antilles. Littoral exposé aux raz de marée provoqués par les cyclones et les tempêtes. Son tracé a pu sensiblement en être modifié, comme en témoignent les plans et les textes anciens.

La topographie historique présente le développement de la ville entre sa création en 1635 et sa destruction en 1902. Le découpage est fait en sept périodes d'après les plans de la ville, et met en évidence les différentes phases du développement urbain.

Les notices présentent les objets par catégorie (dix rubriques ont été définies au lancement de la collection) : voirie et espaces libres; aménagement des berges, du littoral et du relief, franchissements, mouillage; adductions d'eau et collecteurs; structures défensives et militaires; édifices publics civils et religieux, lieux de sociabilité (entrepôt, théâtre, presbytère, palais de

justice, prison et phare...); établissements d'accueil (écoles, hôpitaux, pension); habitat privé; habitations, sucreries, raffineries; production, commerce et artisanat (dont agences des compagnies maritimes); établissements religieux (hôpitaux, écoles); funéraire.

La seconde partie du volume consacrée à Saint-Pierre et la mer est une étude des navires coulés dans la baie. Les archives permettent d'estimer à cent dix le nombre de navires perdus suite à des cyclones et à quatre navires français coulés dans la bataille contre les Anglais en 1667. Les fouilles ont permis d'en identifier une partie et d'étudier les bâtiments.

Pour faciliter le dialogue entre archéologues et élus ou aménageurs, la transcription cartographique marque la volonté de présenter en un langage accessible au non-spécialiste l'analyse globale de la ville et de son patrimoine archéologique à travers le temps. C'est le rôle joué par les plans rassemblés en annexe.

L'échelle d'analyse retenue pour ce type d'analyse globale du territoire urbain est de 1/2000e.

La normalisation de l'ouvrage et des plans est commune à l'ensemble de la collection.

Disponibilité

Outre la diffusion de la version papier, la fabrication des DEPAVF sera bientôt disponible sous forme de SIG. Un projet de SIG fut lancé en 2002 et une première maquette prototype réalisée sur la ville d'Angers la même année. L'exportation des données sur l'archéologie urbaine se fera sous forme de « couche patrimoniale » vers des systèmes existants, comme par exemple l'Atlas du Patrimoine, au sein duquel elles constitueront un Atlas urbain. Une interopérabilité avec la base Patriarche (archéologie sous-marine) est également étudiée.

Bilan critique

Le travail sur Saint-Pierre fait ressortir la faiblesse des connaissances dans certains domaines comme l'occupation précolombienne ou l'architecture civile des débuts de la colonisation.

Il est évident dans le cas d'une ville relativement récente mais entièrement détruite, que les fouilles permettent de réduire les lacunes de la documentation.

Les rubriques définies pour la collection, au nombre de dix, sont assez ouvertes pour permettre d'intégrer des éléments variés mais ne sont pas suffisamment précises pour entrevoir une spécificité territoriale quelle qu'elle soit.

Un bilan des connaissances fait apparaître ce qui est connu, mais plus important encore, ce qui est inconnu, ce qui met en lumière la nécessité de développer une politique d'archéologie préventive.

Les études urbaines sont utilisées par les archéologues comme outil de gestion, d'analyse et de réflexion scientifique sur une ville, elles sont aussi réalisées à des fins prédictives en vue d'élaborer une stratégie d'intervention et de protection du patrimoine ainsi que de développer une information importante pour les élus et les aménageurs.

- Étude 5 : La population îlienne et la mer : une relation ambiguë

L'île de Tatihou (Manche). Habitats et occupation du sol, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française, vol 96, 185 p., 2003.

Localisation

Région Basse-Normandie; département de la Manche; île de Tatihou (île accessible à marée basse).

Auteurs

Ouvrage réalisé sous la direction de Cyril Marcigny (INRAP) et Emmanuel Ghesquière (INRAP).

Date

Publication de 2003.

Depuis plusieurs décennies, l'île de Tatihou est mise en valeur comme site naturel, site patrimonial et site d'archéologie sous-marine. Elle a fait l'objet d'un projet ambitieux concrétisé en 1992 par l'inauguration du musée maritime, aux côtés d'un centre de culture scientifique et d'une réserve d'oiseaux marins. C'est d'abord le patrimoine subaquatique de l'île qui a été mis en valeur, à la suite de fouilles conduites par le DRASSM sous la direction de Michel L'Hour. Par la suite, un projet de création d'un jardin maritime dans le clos Lazaret (Lazaret du XVIIIe siècle transformé en colonie de vacances) a provoqué une seconde rencontre avec des archéologues qui ont travaillé sur la partie terrestre de l'île, devenue site de référence pour l'âge du Bronze.

Problématiques

Identifier les modes d'occupation du sol de l'île à l'âge du Bronze.

Méthodes

Opération de fouilles organisée par l'INRAP.

Résultats

Contexte général.

Cadre géographique.

L'occupation de l'âge du bronze : bâtiments, enclos...

Le mobilier : céramique, silex...

Observations paléo environnementales.

Comme le conclut lui-même Cyril Marcigny, malgré de bonnes conditions de conservation, l'identification fonctionnelle de nombreuses structures est impossible et la périodisation imprécise. Néanmoins l'île est un exemple unique dans le nord-ouest de la France de la naissance du processus de « structuration » du paysage, sous forme de parcellaire cohérent, un millénaire avant la généralisation des systèmes agraires du second âge du fer. La période de fréquentation du site se situe entre le XVIe et le XIIIe siècle avant notre ère.

Les fouilles ont révélé l'existence d'une économie de type domestique tournée vers l'agriculture, l'élevage et probablement la pêche. Aucun témoin d'activité liée au sel n'a pu être mis en évidence.

L'étude permet d'établir le rattachement de la région à un vaste complexe technoculturel littoral Manche-Mer du Nord .

La position géographique privilégiée du site sur les voies maritimes et à proximité des zones d'approvisionnement britanniques crée des affinités culturelles entre le Bronze ancien-moyen normand et le Bronze ancien-moyen britannique. C'est un des facteurs qui a dû faciliter la création du dispositif parcellaire.

Disponibilité

Publication diffusée par la Maison des sciences de l'homme, en vente sur le site de la MSH au prix de 36 euros.

Bilan critique

Les fouilles n'ont pas permis de mettre en évidence une relation des hommes à la mer sur l'île de Tatihou. Elles ont donné lieu à l'étude d'un système agraire, à l'analyse des outils, du type de société

mais n'ont rien dégagé sur le lien de l'homme au littoral, si ce n'est la probabilité d'échanges avec l'Angleterre. Bien que l'on ne puisse en faire une certitude, ce cas confirmerait l'idée généralisée selon laquelle les populations littorales étaient peu tournées vers la mer. Mais il est trop tôt selon les archéologues pour tirer des conclusions.

- Étude 6 : L'interdisciplinarité au service de l'histoire des liens entre l'homme et le territoire

L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Age. La Challonnaire et Mortantambe (Charente-Maritime), Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française, vol. 72, 1999, 228 p.

Localisation

Région Poitou-Charente; département Charente-Maritime; estuaire de la Charente.

Auteurs

Le volume est réalisé sous la coordination de Luc Laporte (CNRS). Divers auteurs y ont participé parmi lesquels un seul du service régional d'archéologie d'Auvergne, Hélène Darteville, ingénieur d'études. La préface est signée par Xavier Guthertz, Conservateur régional de l'archéologie de Poitou-Charentes de 1992 à 1996.

Date

Publication de 1999.

Campagne antérieure à 1998.

Problématiques

Cerner l'évolution des paysages d'un terroir allant de l'estuaire de la Charente aux marais saintongeais, s'interroger sur les interférences de l'occupation humaine avec les changements de l'environnement et sur l'influence, croissante, que l'homme a pu exercer sur les modifications du milieu naturel.

Méthodes

Il s'agit d'une opération d'archéologie préventive entreprise à l'occasion d'un projet d'autoroute. Les fouilles ont donné jour à l'étude monographique de deux sites, sans limitation chronologique.

L'étude met en jeu diverses disciplines qui permettent d'aborder selon des angles divers les processus d'interaction homme-milieu au long de plus de deux millénaires dans une microrégion.

Etude pluridisciplinaire associant géomorphologie, sédimentologie, palynologie, étude de la malacofaune et des ostracodes, datations au radiocarbone. Importance accordée au paléoenvironnement.

Résultats

L'étude permet d'établir l'évolution paléogéographique de l'estuaire de la Charente au cours de l'Holocène et d'en tirer des conséquences sur les modes de vie des populations.

Un exemple d'implantation littorale (protohistoire-Moyen Age) est étudié de manière monographique : le site de La Challonnaire à Tonnay-Charente. Ce site a livré de nombreux vestiges archéologiques du Néolithique à l'époque médiévale.

Les fouilles ont permis d'établir qu'au IV^e ou III^e siècle avant notre ère des sauniers s'établissent.

Un peu plus tard, divers aménagements ponctuent la lente reconquête de l'homme sur le milieu maritime, notamment par la construction d'un petit habitat.

L'occupation dans la plaine charentaise de la fin de l'âge du Fer au Moyen-Age est étudiée à travers le site de Mortantambe à Cabarot. Il révèle une activité d'élevage et d'agriculture principalement.

Fait remarquable, il n'a été retrouvé aucun vestige qui atteste une relation avec les ateliers de sauniers du littoral, pourtant en activité à cette époque.

Les fouilles ont concerné un site littoral et un site de plaine dont les vestiges illustrent la diversité des modes d'occupation du sol et d'exploitation du territoire.

Elles montrent également à quel point la position géographique de la microrégion étudiée, à l'interface océan-continent en fait, malgré l'apparente platitude de ces basses terres, un lieu de conflit permanent entre les forces naturelles marine, fluviale et terrestre.

L'étude paléogéographique montre que les influences marines dans cette partie du marais de Rochefort se sont atténuées plus précocement que ce qui était généralement admis. Ces données sur

l'évolution des paysages sont à intégrer dans l'étude de l'économie des populations historiques et préhistoriques. Depuis le Mésolithique, et surtout du Néolithique jusqu'à l'époque récente, ces estrans étaient des espaces de « cueillette » de mollusques variés, surtout pour la nourriture mais aussi pour les parures et les « outils ». Puis les biotopes rocheux vont se trouver réduits avant d'être totalement envasés ce qui entraîna la raréfaction puis la disparition des ressources marines.

Disponibilité

Publication diffusée par la Maison des sciences de l'homme, en vente sur le site de la MSH au prix de 38 euros.

Bilan critique

Les méthodes de l'archéologie employées dans cette fouille sont à prendre en compte pour une approche du territoire souhaitée la plus globale, aussi bien d'un point de vue géographique que d'un point de vue chronologique.

Cette étude permet de comprendre la formation d'un territoire par l'occupation ancienne des sols, souvent négligée dans les études des paysages ou dans les études urbaines. L'occupation des zones littorales, considérées comme « territoire du vide » avant le XIX^e siècle, doit être reconsidérée à la lumière de ces travaux.

L'étude permet également de considérer l'impact de l'évolution du trait de côte sur le territoire aux périodes préhistoriques et ses effets sur les implantations humaines.

Les travaux consacrés au milieu littoral et à la variation du niveau de la mer sur la côte atlantique au cours de l'Holocène sont nombreux mais leurs conclusions sont parfois contradictoires en raison du manque de croisement des approches, ce qui n'est pas le cas ici.

En outre, cette étude fait un lien constant entre les préoccupations environnementales et celles qui se rapportent aux sociétés et à leur économie.

- Étude 7 : Archéologie des structures littorales : les pêcheries du Cotentin

L'exploitation des milieux littoraux en Basse-Normandie, DRAC, Conseil général de la Manche, Groupe de recherche archéologique du Cotentin, Rapport de fouilles, 2006, dactylo, 43 p., 128 fig., 41 ill.

Localisation

Basse-Normandie. Façade nord du Cotentin.

Auteurs, partenaires

Cyrille Billard, responsable de l'équipe de fouille. Programme financé par le Ministère de la culture et de la communication (2/3) et le conseil général de la Manche (1/3).

Date

Etude menée dans le cadre d'un PCR entamé en 2003.

Problématiques

Les pêcheries sont des installations fixes destinées à piéger le poisson. Les dernières pêcheries toujours en activité sont des propriétés privées sur le domaine public maritime.

Le présent programme de recherche vise à étudier les installations anciennes liées à l'exploitation du littoral.

Au départ plus large, le programme s'est rapidement restreint sur le plan géographique à la façade nord du Cotentin et sur le plan thématique aux pêcheries.

Méthodes

Prospections de surface et aériennes, fouilles, relevés, étude des sources historiques.

Résultats

Le niveau marin a pu varier de manière importante. La reconnaissance des différents types de sédiments d'estuaire permet de reconstituer la position d'une pêcherie par rapport à la ligne de côte et au niveau moyen de la mer.

Sites découverts : pêcheries en bois du début du Bronze ancien (c. 2000 av JC) ; pêcheries médiévales mêlant digues de pierre et palissades en bois (à partir de 700 ap. JC) ; structures circulaires en pierre non datées.

Identification des structures, de leur mode de construction, question de la présence de clayonnage, datation, étude des dispositifs de piégeage des poissons.

Un résultat particulièrement intéressant est la mise en relation entre l'une des pêcheries étudiées avec le prieuré de Portbail. L'étude des sources historiques permet de comprendre la fonction de l'installation. D'une part, un port important devait exister à Portbail dès la période gallo-romaine, la présence de matériaux gallo-romains réemployés dans la maçonnerie du bas de la nef de l'église Notre-Dame et du baptistère en constitue une trace. D'autre part, l'étude de nombreuses pêcheries médiévales des îles britanniques a montré la connexion entre ce type d'installation et la proximité d'établissements conventuels.

Disponibilité

Dossier dactylographié conservé au DRASSM et au SRA de Basse-Normandie.

Bilan critique

Etude de structures côtières qui existent encore à l'heure actuelle et qui peuvent aussi bien faire l'objet d'une étude ethnologique ou d'une étude d'inventaire du patrimoine.

Les sources ethnologiques et photographiques livrent d'ailleurs aux archéologues des informations sur les techniques de construction, les modalités d'entretien et de réparation, qui peuvent être confrontées aux vestiges archéologiques.

De telles structures sont en relation étroite avec des bâtiments conventuels côtiers. Leur étude doit donc être prise en compte dans la connaissance de ce patrimoine. Des liens devraient exister entre la fiche Mérimée du prieuré de Portbail et ce dossier ou la notice de la base de données Patriarche si elle existe.

II. Ethnologie

- Étude 8 : La naissance d'un mouvement patrimonial en faveur d'une culture maritime

Inventaire des actions patrimoniales sur le littoral de Basse-Normandie, Rapport final d'activités, avril 2005, dactylo.

Localisation

Basse-Normandie.

Auteurs, partenaires

Inventaire confié au Crécet (centre régional de culture ethnologique et technique), Basse-Normandie. Commande de la Mission à l'ethnologie de la DAPA.

Enquêtes: Nathalie Lemarchand

Direction: Pierre Schmit

Date

Avril 2005.

Problématiques

Après deux décennies d'implications patrimoniales sur les milieux maritimes et littoraux en Basse-Normandie, un regard rétrospectif est porté sur les conditions d'émergence de ce mouvement, la nature des actions engagées, l'appropriation des différents acteurs et la perception des publics.

Méthodes

Inventaire réalisé auprès des structures agissant dans le domaine du patrimoine maritime, par le Crécet : organismes de conservation (musées, services d'archives), institutions et organismes de recherche, organismes à vocation patrimoniale, associations de sauvegarde de navires anciens.

L'inventaire porte sur la recherche et les sources documentaires, les formations universitaires, les lieux-ressources en ethnologie.

Afin de conserver une dimension proprement ethnologique aux résultats de l'enquête, le champ historique a été borné de la fin du XIXe à nos jours, sans exclusive d'éléments trouvant leur origine antérieurement.

Définition du patrimoine maritime : ensemble des éléments matériels ou immatériels liés aux activités humaines qui ont été développées dans le passé, récent ou plus lointain, en relation avec les ressources et le milieu maritimes.

Résultats

Dossier thématique « Le patrimoine maritime en Basse-Normandie, réflexions sur deux décennies d'actions publiques et privées ».

Après plus de deux décennies d'aménagement littoral en vue du développement touristique (ports de plaisance bas-normands aménagés entre 1971 et 1981), consacrant ainsi les nouveaux usages du littoral, s'opéra une prise de conscience des pressions excessives exercées sur ce territoire et des profondes modifications socio-économiques qui l'affectent.

L'inventaire des ressources patrimoniales dans le domaine maritime rassemble des données éparses et méconnues.

I) Une « maritimité » bas-normande peu affirmée : en Basse-Normandie, le mouvement en faveur du patrimoine maritime s'anime progressivement au début des années quatre-vingt, sous l'influence notamment de l'écho des actions engagées dans la région bretonne.

Cet engagement modéré et tardif s'explique vraisemblablement par certaines caractéristiques des milieux maritimes régionaux. La pêche occupe à peine plus de 2000 marins (sur environ 17 000 au niveau national). C'est une activité essentiellement artisanale de petite pêche et de pêche côtière axée sur la production de produits frais à destination des marchés locaux et nationaux. Les activités

portuaires sont en général modestes, et la population vit à côté du port et non avec le port, malgré le schéma d'aménagement du littoral bas-normand de 1974 qui a permis à la Basse-Normandie de se hisser au 3^e rang des régions maritimes pour les produits de la mer.

II) Du bateau au vieux gréement, itinéraire patrimonial d'un objet patrimonial.

La plupart des acteurs ont concentré leurs efforts sur l'un des constituants du patrimoine maritime : le bateau.

C'est essentiellement le milieu associatif qui fut à l'origine d'un grand nombre de projets, soutenus par les collectivités. Une seule structure publique, le musée maritime de Tatihou, a reçu clairement une mission et les moyens techniques et financiers adaptés pour mener à bien entreprise de collecte et de sauvegarde d'éléments du patrimoine naval.

Les bateaux protégés sont pour la plupart des voiliers. Tout un pan de la production des chantiers navals est négligé. Il est difficile d'imaginer la vente au public d'un produit qui ne rencontre pas son imaginaire.

Une fois « patrimonialisés », les nouveaux usages font perdre au bateau une grande partie de sa signification en le décontextualisant. Il peut alors participer à la construction de l'imaginaire maritime tandis que la mémoire des hommes qui l'ont fait construire et utiliser, leur culture, tendent à s'effacer irrémédiablement.

Disponibilité

Rapport dactylographié consultable au centre de documentation de la DAPA.

Bilan critique

Rapport intéressant car il fait le bilan sur une région, à partir d'une étude exhaustive des actions menées, de l'évolution de l'approche patrimoniale du littoral.

Il montre bien la part du contexte historique et social dans la prise de conscience de l'intérêt du patrimoine maritime, souvent liée à l'émergence d'enjeux territoriaux culturels et économiques forts, ainsi que l'importance de l'implication d'acteurs divers, à différents niveaux (associations, institutions, collectivités locales) pour assurer l'efficacité de l'action en faveur du patrimoine.

Enfin, il soulève la question de la marginalisation de certain type de patrimoine, celui qui n'a pas répondu aux critères de patrimonialisation en vigueur et qui concerne un « petit patrimoine » qui peut être menacé de disparition rapide.

Par l'étude du patrimoine naval, ce rapport met en avant le processus de patrimonialisation, très lié dans ce domaine à la représentation du monde de la mer, proche de représentations imaginaires.

- Étude 9 : L'identité du littoral de Languedoc-Roussillon : habitat, pratiques, savoir-faire.

Des cabanes et des hommes, dossier thématique.

Localisation

Languedoc-Roussillon.

Auteurs, partenaires

Mission ethnologie en collaboration avec le service ethnologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon.

Date

1990-2005.

Problématiques

Synthèse restituant la documentation riche et mal connue, si ce n'est inédite, sur l'habitat cabanier en Languedoc-Roussillon.

L'essentiel de la documentation est consultable au centre de documentation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon, Montpellier.

Méthodes

Dossier réalisé à partir des ressources révélées par l'enquête sur la thématique du patrimoine maritime et lagunaire du littoral méditerranéen, menée dans le cadre du projet Portethno par la mission ethnologie en collaboration avec le service ethnologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon.

Constituant une thématique représentative et identitaire forte, l'habitat cabanier a fait, depuis les années 1990, l'objet :

- de recherches soutenues, pour la plupart, par les services ethnologie des DRAC Languedoc-Roussillon et PACA : *L'habitat en roseau traditionnel du Roussillon* (Robert Bataille) ; *Inventaire des mas conchylicoles de l'étang de Thau* (Vincent Giovannoni) ; *Etude ethno-historique des cabanes de l'Arnel* (Anne K'neur) ; *Inventaire des équipements maritimes et portuaires en Languedoc-Roussillon* (Serge Pajot) ; *Recherche d'une tripartition de l'espace au travers de l'étude des Barracas de l'Etang de Salses-Leucate* (Alain Boissier) ; travaux de Laurence Nicolas sur les cabanes de Beauduc.
- de collectes d'archives sonores et photographiques par l'Office Départemental d'Action Culturelle de l'Hérault (ODAC), déposées aux Archives Départementales de l'Hérault.
- de campagnes photographiques (Michel Descosy).
- de mesures de protection : inscription au titre des Monuments Historiques de deux cabanes en roseaux du Roussillon en 1994.

Résultats

Du Vaccarès à l'Etang de Salses, de la Camargue à la plaine côtière du Roussillon, les cabanes sont indissociables du chapelet d'étangs qui s'étire tout au long du littoral méditerranéen.

A la fois précaires et essentielles, banales et singulières, ces constructions ordinaires qui condensent savoir faire et mode de vie ont valeur de témoignage ethnologique. Par leur adaptation au milieu (pilotis, matériaux de construction), par leur statut foncier (meubles et non immeubles), par leur architecture (autoconstruites, précaires et éphémères), par leurs fonctions (pêche, chasse ou loisirs), les cabanes sont des « monuments documents » renvoyant à des usages et à des pratiques, mobilisant un capital affectif et une mémoire partagée, révélateurs d'une culture maritime et lagunaire.

Le dossier qui s'ouvre ne prétend pas à l'exhaustivité mais évoque au travers de lieux emblématiques - le site de Beauduc , les cabanes des étangs languedociens, les baraques du Roussillon – la singularité de cet habitat populaire et la relation que les hommes entretiennent avec la nature .

L'ensemble du dossier permet de montrer l'intérêt patrimonial de ce type de constructions.

Les études font l'objet de valorisation par le biais :

de nombreuses publications : *Pêcheurs et cabaniers des étangs* (1989, Le Grau du Roi) *Cabanes de Lansargues* (1998, Musée de l'étang de Thau) ; *Cabanes et cabaniers des étangs* » (octobre 2004-avril 2005, Abbaye de Montmajour ; octobre- Décembre 2005, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée),

de films : *A la revoyure ! Joseph le cabanier* (Luc Bazin et Christian Jacquelin) ; *Les hommes de la passée* (Luc Bazin).

Disponibilité

Dossier entièrement consultable en ligne sur le portail Portethno.

Bilan critique

Ce dossier montre combien l'apport de l'ethnologie à l'étude du patrimoine culturel littoral est essentiel concernant le « petit patrimoine », celui qui se trouve être le plus menacé de disparition.

Le volet sensibilisation, qui constitue une étape vers la protection, est porté par diverses structures qui sont les véritables acteurs du territoire : musée, parc naturel régional.

- Étude 10 : Les équipements maritimes en Languedoc-Roussillon.

Inventaire des équipements maritimes et portuaires en Languedoc-Roussillon, rapport final réalisé par le Conservatoire maritime et fluvial des Pays Narbonnais pour le ministère de la culture et de la francophonie, direction du patrimoine, 1998, dactylo.

Localisation

Languedoc-Roussillon.

Auteur

Serge Pajot.

Date

1998.

Problématiques

La tradition de pêche est très ancienne dans la zone concernée mais la densité halieutique est faible. Cela est vraisemblablement l'une des causes de la modestie de la flotte en Méditerranée. La grande pêche est concentrée dans des zones portuaires destinées initialement au commerce. Les bassins d'effondrement constituent des espaces lagunaires, définissant un double littoral, où se pratique une pêche artisanale. Le patrimoine portuaire est peu structuré, intégré au paysage.

Méthodes

Définition du périmètre de l'étude : le littoral de la Méditerranée est coupé en deux parties correspondant à des zones géologiques et géographiques spécifiques. Les limites administratives de l'étude correspondent aux départements des Pyrénées orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Définition de la composition d'une fiche d'inventaire. Inventaire d'un corpus de base du patrimoine maritime.

Résultats

L'étude comprend d'abord une analyse des spécificités de la région envisagée. Trois grands axes sont retenus : la pêche, l'estivage, l'aménagement du littoral.

Elle expose ensuite la typologie des gisements intéressant le patrimoine historique et ethnologique : les zones portuaires fortement structurées, les zones portuaires faiblement ou très faiblement structurées et les autres.

Elle définit des sous-types : aménagement de sites remarquables (ports), équipements remarquables (lieux traditionnels d'habitat), pratiques (prud'homie, lieu de raccommodage des filets), lieux d'exploitation (salins, ateliers de charpenterie de marine).

Elle fixe enfin la composition des fiches d'inventaire, dans l'objectif d'informer sur la localisation, l'appréciation de la richesse et des particularités, l'évaluation des risques notamment en regard des aménagements projetés. Chaque fiche comprend : une notice signalétique sommaire avec un élément cartographique, un résumé de l'intérêt historique et ethnologique de l'unité d'inventaire, les éléments permettant d'apprécier la spécificité de l'unité d'inventaire, l'évaluation de l'urgence d'une attention particulière en fonction des évolutions prévisibles, les éléments permettant d'apprécier la situation juridique de l'unité et d'identifier les personnes ressources.

Les notices sont classées par département. Elles concernent les activités de pêche (cabanes, conserveries, lieux de raccommodage de filets, prud'homies), les industries liées à la mer (salines), la navigation (ports de plaisance, phares), la défense du littoral (redoutes).

Disponibilité

Dossier consultable au service de documentation de la DRAC Languedoc-Roussillon.

Bilan critique

Inventaire raisonné d'un corpus de base du patrimoine maritime du Languedoc-Roussillon.

Comme noté en conclusion, le CPIE, par cette étude, a réuni un grand nombre d'informations et il a été envisagé qu'il serve de centre de documentation. Ce projet n'a pas été réalisé.

L'étude de certains ports, comme celui du Grau du Roi, est dissocié de celle de la ville, contrairement à l'étude menée par l'inventaire. Le lieu est analysé comme port de pêche, avec son phare, ses cabanes, mais sans lien avec la ville. Ce choix pertinent dans le cadre de cette étude présente aussi ses limites et confirme l'importance de croiser les travaux des différents services.

- Étude 11 : Un ethnopôle pour faire émerger l'identité d'un territoire particulier : Estuarium

Estuarium. Présentation du projet.

Localisation

Cordemais, estuaire de la Loire, Loire Atlantique.

Responsables

Association loi 1901. Cécilia Stephan (Directrice) et Yves Le Maître (Président).

Ethnopôle créé avec le soutien de la Mission ethnologie.

Date

Estuarium est né en 1996.

Problématiques

La naissance d'Estuarium est issue d'une réflexion menée dès 1994, conjointement, par le service de l'Inventaire général et la mission du patrimoine maritime et fluvial de la DRAC Pays de la Loire.

Le projet Estuarium est lancé avec l'objectif de contribuer à la définition d'une identité estuarienne par la valorisation des richesses patrimoniales du territoire, dans le cadre du Programme Concerté d'Aménagement, de Développement et de Protection de l'Estuaire de la Loire (PCADPEL), piloté par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit de la mise en oeuvre, à titre expérimental, d'un programme de recherche action destiné à préfigurer la création d'un outil spécifique d'intervention patrimoniale devant servir au développement durable de l'espace métropolitain et à contribuer au développement durable des collectivités locales engagées dans le processus de métropolisation.

Son but est de doter l'estuaire de la Loire d'un centre d'études et de ressources sur le patrimoine ethnologique des estuaires nationaux et européens.

Les activités d'Estuarium se développent autour de trois axes :

- production de la connaissance : recherche et études ;
- diffusion de la connaissance : action culturelle et pédagogique ;
- valorisation de la connaissance : expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Méthodes

Le travail d'inventaire vise à ressaisir les ensembles patrimoniaux déjà constitués et authentifiés par les institutions et/ou par les usages sociaux. Sont examinées les catégories consacrées du patrimoine (fluvial, maritime, littoral, urbain, industriel) et d'autres spécialisées et techniques qui relèvent par exemple de l'industrie portuaire, de l'hydraulique agricole, de l'architecture vernaculaire, balnéaire, etc. Plusieurs programmes d'étude sont initiés :

Corbilo consacré aux patrimoines portuaires dans l'estuaire (études géoarchéologiques, ethnologiques).

Aramis consacré au patrimoine hydraulique.

Vulcain sur le patrimoine industrialo-portuaire estuarien dont le patrimoine paléoportuaire (ports-reliques et ports-fossiles). *Désirs d'estuaire* sur les représentations artistiques et littéraires.

Fortiscopie sur étude du patrimoine militaire côtier.

L'*Observatoire Culturel des Estuaires du Monde Atlantique* (OCEMA) est un programme d'études comparatives sur les estuaires du monde Atlantique.

Résultats

-Patrimoine militaire :

Inventaire du patrimoine militaire fortifié du littoral atlantique (Poitou-Charentes et Pays de la Loire).

Inventaire des vestiges du « Mur de l'Atlantique » en Charente-Maritime (Décembre 1998 - décembre 1999) à la demande de la CRMH de Poitou-Charentes. 750 bunkers allemands encore présents sur le rivage de ce département ont été recensés.

-Patrimoine industriel :

Le programme « Vulcain », du nom du dieu des forges vénéré par les anciens habitants de Nantes, les Namnètes (à l'époque Antique), a pour objet l'étude du patrimoine lié à l'aménagement industrialo-portuaire de l'estuaire de la Loire et au développement de ses principaux ports : Nantes, Paimboeuf, Saint-Nazaire, Donges / Montoir. Ce champ d'étude permet de saisir toute l'ampleur du dynamisme estuarien, exprimé dans le paysage par l'ensemble des ouvrages d'art inscrits dans l'histoire industrielle et par les équipements encore en activité.

Inventaire sous la direction de Jean-Louis Kerouanton, chargé de recherche en patrimoine industriel, Inventaire DRAC Pays de la Loire.

-Base de données " Images d'estuaire" : inventaire des représentations iconographiques de l'estuaire de la Loire (peinture, dessin, gravure, illustration... du XVIIe ou XXe siècle), répertoriant plus de 1000 œuvres.

-Inventaire des ouvrages hydrauliques de l'estuaire de la Loire (plus de trois cents ouvrages identifiés et cartographiés).

-Patrimoine portuaire : étude historique et ethnologique des petits ports de l'estuaire entre Nantes et Saint-Nazaire accessible en ligne.

L'inventaire des fortifications littorales a donné naissance à un projet de pôle d'économie du patrimoine (PEP) intégré à la direction culturelle du Conseil général de Charente maritime. Il a donné lieu à une présentation en ligne sur le site du conseil général et à plusieurs publications, à vocation touristique notamment.

Le patrimoine militaire contemporain a été pris en compte dans cette étude. Tout d'abord, a été mise en évidence la stratégie défensive allemande qui visait la construction d'un "*limes*" infranchissable contre un débarquement et contre une invasion du "*lebensraum*" (l'espace vital). Ensuite, ont été sélectionnés un certain nombre de sites qui soient représentatifs de ce système défensif littoral allemand durant cette période.

À terme, sur l'exemple de ce qui s'est fait en région Basse-Normandie en 1991, la préoccupation de la CRMH de Poitou-Charentes était également de définir une stratégie de préservation de ce patrimoine particulièrement exposé à la balnéarisation et à l'érosion des côtes.

Le site Internet d'Estuarium présente, sur les petits ports, une synthèse historique de l'ensemble, les fiches descriptives de chaque port, des portraits et entretiens complets avec des habitants, des illustrations (cartes anciennes, actuelles).

Le patrimoine hydraulique de l'estuaire de la Loire est présenté de manière similaire avec une fiche de synthèse sur le système estuaire, la description des types de marais, la cartographie, la typologies des ouvrages hydrauliques, la présentation des syndicats de marais (propriétaires), le rappel des opérations de valorisation (expo, publications), des entretiens (paroles d'éclusiers), un lexique, une bibliographie et des liens vers des sites utiles.

Disponibilité

Le site Internet d'Estuarium recense les projets réalisés et en cours.

Deux études, l'une relative aux « petits ports » et l'autre au patrimoine hydraulique de l'estuaire de la Loire, sont accessibles en ligne.

Estuarium publie depuis 2000 la revue *Aestuaria*, outil de diffusion scientifique à parution semestrielle, dans laquelle sont présentés les bilans des différentes actions. (Directeur de la publication : Loïc Ménanteau ; directeur délégué : Yves Le Maître)

A Cordemais existe un centre de ressources documentaires comprenant :

Un fonds iconographique :- plus de 1000 diapositives et plus de 1000 ektas (propriété de la DRAC des pays de la Loire), représentant des vues de l'estuaire, dont de nombreuses vues aériennes.

- Une centaine de reproductions de cartes anciennes et des plans d'estuaires internationaux

Un fonds imprimé, constitué de quelques cinquante rapports de recherche et d'étude, trente travaux universitaires et plus de deux cents ouvrages généraux sur les estuaires et les marais littoraux (histoire, géographie, écologie...) et sur l'histoire du port de Nantes et le patrimoine industriel de la Basse-Loire.

Bilan critique

Originalité de la création d'une association par une DRAC dans le cadre d'une stratégie de développement durable par le patrimoine.

Les projets développés correspondent à une approche territoriale prenant en compte l'ensemble des disciplines qui permettent de documenter la création du territoire, l'histoire du paysage, de l'archéologie à l'ethnologie. C'est donc un lieu de rencontre entre les acteurs des services régionaux de l'archéologie, de l'inventaire, de l'ethnologie, mais aussi les associations.

Néanmoins, des thématiques sont privilégiées, qui, même si elles sont choisies pour être les plus représentatives de la région concernée (patrimoine militaire, patrimoine hydraulique, etc.) engendrent peut-être une approche réductrice par rapport à la volonté de fonder une connaissance d'un territoire dans sa globalité.

Effort pour porter le projet au niveau international. *Estuarium* est en effet associé à l'H.I.R.E.M.A. (Histoire des Images et Représentations des Estuaires du Monde Atlantique), qui contribue à apporter une dimension historique dans les débats concernant l'estuaire de la Loire et les estuaires du monde atlantique, au C.R.H.M.A. (Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique).

Développement des actions pédagogiques en lien avec les programmes d'études. Partenariat intéressant avec l'éducation nationale.

III. Inventaire général, études préalables, autres recensement

- Étude 12 : Inventaire thématique d'un type d'immeuble : les phares

Les grands phares du littoral de France. Inventaire national.

Localisation

Littoral français de la métropole.

Auteurs, partenaires

Ministère de l'équipement, bureau des phares et balises et Inventaire.

Dreyer Francis (chargé de mission pour l'Inventaire des phares de France, doctorant en histoire des techniques); Fichou Jean-Christophe (enseignant-chercheur associé au SOLITO, université de Bretagne-sud, Lorient).

Date

L'inventaire est mené du 1^{er} avril 2001 au 15 mai 2002.

Problématiques

Depuis quelques années, de nouvelles aides à la navigation ont modifié radicalement les usages des navigateurs. Dans le même temps, l'ensemble du système d'éclairage du littoral a été automatisé. Les grands phares ne semblent donc plus aussi utiles que par le passé. Ces édifices ont cependant une place majeure dans notre patrimoine maritime. Les phares sont en effet devenus les emblèmes de notre relation à la mer, que l'on soit marin ou non.

L'inventaire est réalisé en vue de lancer une campagne de protection des éléments les plus significatifs.

Méthodes

L'inventaire concerne quelque 150 phares et environ 500 objets techniques, intègre des éléments ethnologiques et sociologiques.

L'inventaire a pris en compte 129 bâtiments identifiés comme « phares » selon les critères donnés par le Bureau des Phares et Balises de la Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer (DAMGM).

Pour répondre à cette appellation, une aide à la navigation doit satisfaire au moins deux des quatre critères suivants :

- la fonction : établissement de grand atterrissage, d'atterrissage, de grande route ;
- la hauteur : bâtiment d'une hauteur totale (plan focal du feu) supérieure ou égale à 20 mètres ;
- la portée : établissement dont le feu a une portée nominale (par visibilité météo de 10 milles) supérieure ou égale à 20 milles· l'infrastructure : établissement abritant dans son enceinte un ou plusieurs bâtiments et/ou établissements conçu lors de sa construction pour être gardienné.

Tous les bâtiments repérés ont été systématiquement visités et leurs archives étudiées.

Résultats

Cette évaluation qualitative prend en compte des critères objectifs pour chaque phare : son âge, sa rareté, son intérêt architectural et historique, sa localisation, sa relation historique avec une région ou une localité, son caractère industriel témoignant de l'évolution des techniques de la signalisation maritime.

Fiches d'inventaire versées dans les bases Mérimée et Palissy du ministère de la culture.

L'inventaire réalisé permettra la protection raisonnée des édifices les plus représentatifs au titre de la législation sur les monuments historiques. Un noyau d'une trentaine de phares a été retenu comme pouvant faire l'objet d'une protection parce qu'ils sont jugés remarquables.

Sur sept phares protégés, quatre ont été inscrits à l'issue de l'inventaire national thématique. Dans le prolongement de cette première action, l'ensemble du matériel scientifique et technique a été étudié.

Disponibilité

Toutes les notices et les photos sont versées dans les bases Mémoire, Mérimée et Palissy.

Visite guidée possible sur le site Internet du ministère de la culture : accès par région ou typologie de phare (forme circulaire, carrée, polygonale).

Restitution cartographique par façade littorale : l'emplacement des phares est en lien avec les notices dans les bases du ministère.

Trois livres de Francis Dreyer sur les phares sont parus en 2004 et 2005.

Une exposition organisée par le Conseil général des Côtes d'Armor a été accompagnée de la publication d'un catalogue : Guy Prigent (dir), *Phares et balises*, éditions Apogée, 2002.

Bilan critique

L'inventaire des phares alimente surtout l'histoire des sciences et des techniques.

Les définitions complexes retenues pour l'opération limitent le corpus à la fonction des phares alors que l'Inventaire général vise l'étude d'un objet de forme particulière. De ce fait, certains bâtiments qui possèdent une forme de phare (feu de Saint Pol à Dunkerque) n'ont pas été relevés.

Prise en compte de la dimension ethnologique et sociologique peu rendue malgré l'objectif annoncé au départ qui relevait d'une volonté de prise de conscience d'un patrimoine littoral au sens large.

Seuls quelques articles du catalogue d'exposition portent sur les gardiens de phare, la visite au phare (pratique qui existe dès le XIXe siècle), les propos d'artistes sur les phares.

Dans cette publication, Guy Prigent propose de relier les témoins de l'histoire littorale (sentier des douaniers et phares), qui font sens ensemble pour aider à comprendre une culture locale, des lieux porteurs d'une histoire sociale.

- Étude 13 : Inventaire topographique

Inventaire du canton d'Aigues-Mortes

Localisation

Languedoc-Roussillon, Gard, canton d'Aigues-Mortes, communes de Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi et Saint-Laurent-d'Aigouze.

Auteurs, partenaires

Enquêtes et rédaction: Francine Arnal (chercheur CRI Languedoc-Roussillon), Marie-Sylvie Grandjean (documentaliste), Jean Nougaret (secrétaire CRI Lan-Roussillon), Bernard Sournia (chercheur CRI).

Plans et relevés: Jean Calderon (dessinateur CRI)

Photos: Michel Descossy, Jacques Vallon (photographes CRI).

Collaboration de Guy Barruol (directeur de la circonscription des antiquités historiques du Languedoc-Roussillon), Jean Combes (historien), Henri Picheral (maître-assistant de géographie à l'université de Montpellier).

Date

Publié en 1973.

Problématiques

Le canton d'Aigues-Mortes fait figure de fenêtre maritime du département.

Méthodes

Méthode de l'inventaire topographique : notices correspondant à tous les édifices et oeuvres d'art inventoriés, existants ou disparus (sauf les vestiges des périodes préhistoriques, protohistoriques et gallo-romaines).

Pour chaque commune, le classement des édifices est fait selon quatre catégories : ensembles (fortification, urbanisme...), édifices religieux, édifices publics (monuments, génie civil, etc.), édifices privés et le classement des œuvres par catégorie : mobilier, sculpture, peinture, orfèvrerie...

Résultats

L'inventaire est publié en deux volumes contenant l'un le texte, l'autre les illustrations. Cette formule permet une consultation simultanée des textes et des images.

Une introduction rédigée par un spécialiste met en évidence les notions générales de géographie physique et humaine.

L'historique signale les vestiges des périodes antérieures au Moyen Age et rassemble les faits d'histoire locale.

Chaque notice contient un historique, une description et des conclusions.

L'historique est un bref résumé des données rassemblées dans le dossier d'inventaire.

La description ne retient que les caractéristiques fondamentales techniques et formelles.

Les conclusions présentent les thèses divergentes que l'oeuvre a suscitées ou un essai d'interprétation.

Notices sur Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi et Saint-Laurent-d'Aigouze.

Les maisons étudiées sont toutes antérieures à 1914 : à Aigues-Mortes (31 sur 1217); au Grau 2 sur 1074, à Saint-Laurent 26 sur 686, et 7 hors agglomérations

Description des compositions, structures, élévations, dispositions intérieures des maisons de ville.

Mention de mazets, petites constructions en pierres bien appareillées au milieu des vignes, à pièce unique, dépendances des mas et mention de cabanes en roseau, complètement disparues du canton, connues par descriptions et vues.

Disponibilité

Inventaire disponible au centre de documentation de la DAPA et notices en ligne dans les bases du ministère de la culture.

Publication d'un itinéraire traduit en plusieurs langues sur la cité d'Aigues-Mortes paru en 2001 rédigé par Michel-Edouard Bellet (administrateur des monuments d'Aigues-Mortes, du château de Tarascon et de l'oppidum de Ensérune) et Patrick Florençon (historien).

Bilan critique

Les introductions géographique et historique permettent de comprendre l'origine du territoire. Les imprécisions sont dues au manque de connaissances archéologiques (pour l'Antiquité et l'époque paléochrétienne essentiellement).

Histoire d'un territoire tourné récemment vers la mer, avec le tourisme. Avant lien avec la mer par les Salins et le commerce avec Gênes et l'Orient. Départ de croisades de saint Louis.

Notices: pas de mention (ou rare) des usages des édifices privés.

Les descriptions des caractères sont fondées sur le constat de certaines répétitions, mais sont provisoires puisqu'elles résultent de l'étude du patrimoine artistique d'un seul canton. D'autant que l'architecture du canton, hormis l'enceinte fortifiée, est pauvre et n'offre pas la matière d'une importante étude de caractère général. Il est bien signalé les caractères relevés ne prendront leur sens que dans une étude générale, concernant une ou plusieurs régions, qui pourra être établie lorsque les enquêtes de l'Inventaire auront recouvert des secteurs géographiques plus étendus.

Ce Canton compte une nouvelle ville : Port-Camargue, qui n'est que citée, pas étudiée. Aucune notice Mérimée sur cette ville qui a fait partie du plan d'aménagement du littoral dans le cadre de la Mission Racine. De même, l'agglomération du Grau est une création trop récente pour relever de cette étude. Sur la Grande-Motte une seule notice existe dans la publication papier, sur un édifice fortifié du XVIIIe siècle.

Les notices de Mérimée sont très partielles par rapport à celles de la publication papier.

Pas de mise à jour pour le canton depuis 1973 !

Les ajouts sont dus à des inventaires thématiques : quelques notices datant du repérage du patrimoine industriel de 1989 : station de pompage, saline, usine chimique (javel), verrerie bouteilles Perrier (source Perrier à Vergèze) aujourd'hui emballage ; une notice de phare a été précisée lors de l'enquête thématique de 2001. Quelques notices de monuments historiques portent sur des maisons, inventoriées ou non.

• Étude 14 :

Inventaire du canton de Belle-Ile-en-Mer

Localisation

Morbihan, canton de Belle-Île-en-Mer.

Auteurs, partenaires

Inventaire réalisé à l'initiative du Syndicat Intercommunal de Belle-Ile-en-Mer par la Commission régionale Bretagne de l'Inventaire général, avec les concours de l'Etablissement public régional, conseil général du Morbihan, et de l'association pour la promotion et la protection des îles du Ponant.

Textes rédigés par une équipe de chercheurs dirigée par Françoise Hamon, secrétaire régionale de la commission.

Date

Publié en 1978.

Problématiques

Patrimoine de l'île, tout modeste et aussi fruste qu'il soit, reflète si fidèlement l'histoire de l'île et l'originalité de son milieu, qu'il mérite d'être pris en considération et respecté.

Méthodes

Inventaire topographique.

Résultats

Introduction géographique et historique.

Inventaire topographique

Observations générales

Index

Notices par communes, classées en quatre grandes catégories : ensembles (urbanisme, fortification...), édifices religieux, édifices publics, édifices publics.

Illustrations: photos, plans, relevés photogrammétriques.

Notices sur des édifices des communes de Bangor, Locmaria, Le Palais et Sauzon.

Des ex-voto maritimes (tableaux et maquettes) sont signalés dans les notices des églises.

Cartographie : architecture militaire, architecture civile (château, maison, moulin)

Les observations générales sur l'architecture mentionnent les conditions particulières créées par l'insularité. L'île ne comprend ni château ni manoir en raison de son statut. Seuls quelques vestiges du château de Fouquet subsistent. L'architecture militaire constitue l'essentiel du patrimoine architectural.

Les maisons sont typiques des habitats côtiers de Bretagne Sud en maçonnerie de schiste puis de brique dans la seconde moitié du XIXe siècle enduite au sable et peinte. La polychromie est caractéristique de l'île. Les couvertures sont en chaume puis en ardoise.

Disponibilité

Publication disponible au centre de documentation de la DAPA.

Bilan critique

Inventaire daté dont il est important de commencer la mise à jour étant donnés les changements survenus dans l'île depuis. De plus, certaines dénominations ont changé : ancien magasin à vivre devenu grenier public; jetée devenue digue. Le patrimoine portuaire n'a pas été pris en compte. L'inventaire ne comporte pas de description des aménagements portuaires si ce n'est une digue. Alors qu'au Palais il y a un avant-port protégé par des môles, un port d'échouage longé par un chemin de halage et un bassin à flot.

Inventaire complet, maison par maison, qui permet d'identifier les caractéristiques de l'île en matière d'architecture. Une typologie de maison rurale bien précise se distingue notamment, ainsi qu'un

type de clôture de parcelles en *opus spicatum* (arête de poisson) qu'on ne trouve pas sur le continent. Par contre, si dans l'historique figure une description des activités agricoles et maritimes, les descriptions des maisons ne concernent que les typologies architecturales et non l'usage, ne permettant pas de faire un lien entre forme et fonction.

Inventaire topographique d'un canton littoral publié avant l'explosion du tourisme. Il pourra peut-être permettre d'identifier des indicateurs qui permettraient de suivre l'évolution du patrimoine de l'île.

Aucune illustration de l'inventaire publié n'est versée dans la base Mémoire. La seule photographie visible dans les bases du ministère est celle du phare de Sauzon, ajoutée dans le cadre de l'inventaire thématique des grands phares mené en 2001.

Comme signalé dans le sommaire de l'ouvrage, l'historique rassemble les principaux faits d'histoire locale afin de mettre en lumière certaines caractéristiques de l'activité artistique propre au canton considéré, notamment de la construction des édifices. Ces caractéristiques ne prendront leur sens que dans une étude générale, concernant une ou plusieurs régions, qui pourra être établie lorsque les enquêtes de l'Inventaire auront recouvert des secteurs géographiques plus étendus.

Confrontation de photos contemporaines avec des documents d'archives pour les ouvrages militaires et les plans de bourgs (cadastre, plan d'arpentage).

• Étude 15 :

***Le Havre, un port, des villes neuves*, Paris Monum, Cahiers du patrimoine, 2005, 365 p.**

Localisation

Haute-Normandie, Le Havre.

Auteurs, partenaires

Claire Etienne-Steiner. Edition Monum, Cahiers du patrimoine.

Publié sous la direction du SRI, DRAC Haute-Normandie.

Enquêtes d'inventaire par le SRI: Claire Etienne-Steiner, Michel Philippe (fonds d'archives parisiens), Bérengère Le Cain (Harfleur), Christine d'Aboville (Sainte-Adresse).

Préface de Bernard Gauthiez, professeur de géographie et aménagement, université Lyon III.

Textes de Claire Etienne-Steiner, Dr en histoire de l'art, conservateur en chef du patrimoine, SRI Haute-Normandie, et Frédéric Saunier (reconstruire le port), docteur en histoire de l'art, école d'architecture de Normandie.

Date

Publié en octobre 2005.

Problématiques

L'histoire d'une ville est généralement abordée sous l'angle de ses habitants, de l'évolution de la société, du droit, de sa place dans la politique d'un Etat: c'est souvent une histoire du contenu. L'originalité de l'Inventaire est d'aborder la ville par sa réalité physique, la forme de son plan, les édifices et les espaces publics qui la constituent. Il fait l'histoire du contenant, l'histoire de la mise en oeuvre des aménagements qui l'ont modelée, l'histoire des hommes qui les ont conçus et réalisés. Le fil conducteur de ce travail est l'aménagement urbain: succession des projets, leur place dans un débat de société, leur accomplissement et la façon dont ils ont été mis en oeuvre.

Méthodes

Enquête d'inventaire topographique.

Résultats

Le Havre a un parcours de ville peu commun dont la richesse n'est pas le fruit d'une accumulation (ville neuve médiévale évanouie, ville neuve de la Renaissance largement effacée, extension régulière du XVIIIe disparue, grande ville industrielle XIX, reconstruction) mais de substitution, la destruction apportant la création.

Histoire du Havre, de la fondation du Havre de Grâce, à l'aube du XVIe siècle nécessité par le l'envasement du port d'Harfleur, avant-port de Rouen, alors envasé, à la reconstruction d'après la seconde guerre mondiale et au développement actuel en passant par les grandes heures du commerce maritime.

Plan: Naissance; entre marine et commerce; seconde naissance; renaissance; annexes : dictionnaire des intervenants, glossaire des termes de marine, d'urbanisme et d'architecture.

Disponibilité

Publication disponible en bibliothèque et librairie.

Base à jour au SRI, sera versée sous peu dans les bases nationales.

Bilan critique

Etude d'inventaire topographique ayant mené à l'étude complète de l'histoire d'une ville littorale, avec ses aspects de ville portuaire, de ville commerciale et de ville balnéaire à la fois.

Toutefois, pas de prise en compte de l'archéologie. On sait pourtant qu'une occupation humaine existait à l'époque néolithique et le transport d'outils en bronze par pirogue est attesté. Occupation humaine datée par archives, à partir du XIe siècle. Les études archéologiques permettent d'asseoir la compréhension des échanges humains et commerciaux dont la région a pu être le siège préalablement à la fondation du Havre de Grâce.

De même pour l'époque médiévale, plusieurs mottes castrales encore visibles ne sont pas mentionnées dans l'ouvrage.

Etude de l'évolution des installations portuaires en lien avec l'évolution des usages. Projets d'« Aménagement du territoire » en tant que projets d'avenir pour la ville (emploi, image, etc).

Dictionnaire des intervenants précieux mais qui ne cite pas les sources.

- Étude 16 : Inventaire thématique : l'architecture balnéaire

Hossegor 1923-1939 : architecture et identité régionale, Bordeaux, Inventaire/Le Festin, Cahiers du patrimoine, 1993.

Localisation

Aquitaine, Hossegor.

Auteurs, partenaires

Ouvrage réalisé par le SRI DRAC Aquitaine sous direction de Jean-Claude Lasserre, conservateur régional de l'Inventaire. Recherches et textes: Claude Laroche, ingénieur d'études.

Publication Inventaire/Le Festin.

Date

1993

Problématiques

Relecture d'Hossegor dans une perspective de double réévaluation, du patrimoine balnéaire sur la longue durée d'une part, d'un pan occulté de l'histoire de l'architecture sur la courte synchronie de l'Entre-deux-guerres d'autre part.

Méthodes

L'inventaire topographique de l'aire d'étude Hossegor centre correspond à un inventaire thématique, cette zone correspondant à la station balnéaire.

Analyse historique pour la connaissance des acteurs, des processus de lotissements...

Analyse typologique pour la connaissance de l'architecture des villas. Portrait typologique selon distribution et organisation générale des villas puis expression architecturale.

Résultats

1^e partie sur la mise en place de la station (hommes, projets, règlements d'urbanisme).

2^e partie sur l'architecture.

3^e partie sur l'ordre hossegorien (origine et formation des architectes).

Notices des édifices étudiés.

Répertoire des architectes.

Corpus : 477 édifices repérés, 138 édifices, ensembles ou projets étudiés.

Mise en perspective d'une création urbaine dans le contexte sociologique, idéologique et économique de l'époque. L'origine d'Hossegor se fait autour de son créateur, Alfred Eluère, et autour d'une idée, l'idéal du sport pour tous.

Au niveau architectural, Hossegor est un des lieux où on refuse de choisir l'alternative régionale ou moderne, les deux y sont mêlées.

Analyse de l'évolution de la distribution. Hossegor apparaît au moment de la crise du type balnéaire: les expressions architecturales rationalistes ou éclectiques de la fin du XIX^e siècle sont passées de mode. Influence du mouvement moderne.

Dans les années 1920-30 complexification des distributions (hall à l'anglaise, galerie ceinture chaque niveau en double peau qui se retourne sur une partie des façades latérale). Prolifération des petites saillies du type balnéaire n'a plus cours à Hossegor. On n'y trouve plus les bow-windows, oriels ou autres éléments procédant de la conception en encorbellement chère à l'école viollet-le-ducienne, conception allant « du dedans vers le dehors ». Ressauts existent mais s'arrondissent. Rotonde omniprésente. Primat du volume parallélépipédique. Résistance au type anglais. Retour à une conception unitaire de l'architecture.

Analyse de l'influence du modèle de la maison labourdine. Les types architecturaux landais n'ont pas influencé Hossegor, sauf exception. Cependant, l'inventaire en cours des constructions de la côte basque de 1850 à 1940 n'est pas assez avancé pour avoir la chronologie des premières constructions néo-basques.

Analyse des architectes ayant travaillé à Hossegor : originaires de l'Ecole des Beaux-Arts ou de l'Ecole des arts décoratifs ou d'autres écoles mais pas de Grands prix. Ce sont des architectes qui ont mené uniquement des carrières provinciales.

Disponibilité

Ensemble de la documentation (138 dossiers) consultable au SRI de Bordeaux.

Publication antérieure : Claude Laroche, *La côte landaise des années trente : Hossegor 1920-1930*, Paris, Norma, 1991.

Bilan critique

Exemple de ce que les travaux de l'Inventaire permettent des analyses très poussées (typologie, chronologie, architectes) qui renouvellent l'historiographie. Non seulement étude du bâti mais aussi des conditions de la production, des acteurs...

• Étude 17 :

La Côte d'Émeraude. La villégiature balnéaire autour de Dinard et Saint-Malo, Paris, Monum, Cahiers du patrimoine, 2001, 339 p.

Localisation

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Côte d'Émeraude (Dinard-Saint-Malo).

Auteurs

Sous direction de Bernard Toulhier et Francis Muel. Auteurs: Isabelle Barbedor, Gaëlle Delignon, Véronique Orain, Jean-Jacques Rioult.

Enquêtes d'inventaire réalisées par le service régional de l'Inventaire, dirigé par Francis Muel, conservateur régional de l'Inventaire à la DRAC Bretagne, avec la collaboration de l'association pour l'Inventaire de Bretagne et en partenariat avec l'université de Rennes 2-Haute-Bretagne sous la responsabilité de Jean-Yves Andrieux.

Les travaux d'inventaire se sont inscrits dans le cadre du laboratoire de l'UMR 22-CNRS, Inventaire général, programme Villégiature dirigé par Bernard Toulhier.

Date

Études menées à partir de 1993.

Publication en 2001.

Problématiques

La Bretagne de plus en plus confrontée à la pression touristique, menacée par le bétonnage du front de mer et le mitage de lotissements anarchiques, ouvre à son tour, après la côte d'Azur, la côte normande, la côte basque et la côte d'Opale le dossier scientifique de l'architecture balnéaire.

Les limites choisies, de Cancale au cap Fréhel, s'appuient sur une lecture historique. Elles correspondent à la baie de Saint-Malo au XVIII^e siècle. La côte ne se limite pas aux agglomérations touristiques établies en bord de mer entre 1850 et 1930 mais s'étend à tout ce qui est accessible depuis le littoral, définissant le territoire comme un espace vécu.

L'histoire de l'architecture de la villégiature s'inscrit dans une étude du territoire à travers une approche sociale et économique des réseaux de relations humaines. Une partie de l'étude porte par exemple sur la concurrence entre deux colonies anglaises installées de part et d'autre de l'embouchure de la Rance qui perdure aujourd'hui entre Saint-Malo et Dinard.

Méthodes

Inventaire thématique des stations balnéaires de la Côte d'Émeraude commencé en 1993.

Travaux d'inventaire du DEA (1994) et thèse (1998) de Gaëlle Delignon sur l'architecture et l'urbanisme de Saint-Malo-Paramé menés selon la méthodologie de l'Inventaire général et encadrés par le Service régional d'Inventaire.

Isabelle Barbedor a recensé les autres stations dans le cadre de l'opération d'inventaire préliminaire à l'étude du patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Résultats

Histoire de la formation des villes, d'implantations de type colonial (anglais), ouvertes sur la mer, occupées une partie de l'année, qui forment de nouveaux noyaux urbains qui absorberont les centres antérieurs. Déplacement du centre de gravité du bourg avec église, école, poste et commerces à la station balnéaire avec digue, casino, hôtels, boutiques.

Aménagement du paysage: de la digue-promenade (Paramé, 1853) à la promenade sinueuse dans les rochers (Dinard, années trente).

Usages: de séjour thérapeutique à tourisme plagiste (à partir des années 1920), apparition d'activités sportives (golf, lawn tennis, équitation...)

Urbanisme: voies privées ou lotissements aménagés.

Architecture : folies, réinstallation de pavillons d'exposition et architecture régionale, synthèse d'autres styles régionaux ou de courants stylistiques comme « Arts and Crafts ».

Textes de synthèse et indicateurs du patrimoine des communes de Dinard (139 édifices étudiés) et Saint-Malo (269 édifices étudiés).

L'ouvrage présente une conjugaison des échelles d'approche spatiales du site de la côte d'Emeraude, de l'invention du territoire à celles de chaque station jusqu'aux lotissements urbains.

L'étude d'inventaire confirme la mixité des cultures anglaises et françaises, le fondement de l'architecture de la villégiature balnéaire. Sur Dinard aujourd'hui, la pression immobilière opère une densification du bâti tendant à faire disparaître la connotation anglaise de l'architecture de la station au profit d'un néo-balnéaire standardisé.

Disponibilité

Publication dans la collection des Cahiers du patrimoine.

Dossiers d'inventaire disponibles au SRI Bretagne et un extrait de chaque dans base Mérimée.

Thèse de Gaëlle Delignon, *Urbanisme et architecture balnéaires de Saint-Malo-Paramé : l'invention d'un site (1840-1940)*, Rennes, PUR, 1999.

Bilan critique

Approche territoriale du littoral, dans des limites plus larges que celles de la commune, suivant une réalité touristique. Mais pas d'approche du territoire dans sa dimension historique, si ce n'est la constitution de bourgs en opposition à l'existant (sur la côte et non à l'intérieur).

Opération d'inventaire thématique qui a sans doute permis une meilleure approche du littoral car prend en compte l'histoire des villes, pour la plupart de leur naissance à nos jours, y compris leur urbanisme, leur voirie, leurs équipements...

Mais l'étude se concentre sur les villes principales, fait l'impasse sur le passé historique des côtes (ce qu'étaient les communes avant l'arrivée des Anglais) et aborde peu les activités traditionnelles. Absence d'informations sur l'organisation du lotissement : quel genre de concessions ? qui achète les terrains ? qui gère la vente des parcelles ? existe-t-il un lien avec l'occupation antérieure du territoire ?

Partenariat fructueux pour la recherche avec une grande variété d'institutions (université, archives, communes) et modes de restitution variés : publications, expositions.

L'ouvrage comporte les Indicateurs du patrimoine de Dinard et de Saint-Malo qui présentent les notices extraites des dossiers d'inventaire. Cette innovation permet d'alléger le texte, comme les notices biographiques sur les maîtres d'oeuvre placées en annexe.

Les notices biographiques des architectes sont inégales (les plus développées sont celles qui figurent dans la thèse de Gaëlle Delignon).

- Étude 18 : Travaux des SDAP dans le cadre d'études préparatoires à la mise en place de ZPPAUP et de secteur sauvegardé

ZPPAUP de Deauville, étude préalable, dactylo.

Localisation

Haute-Normandie, Calvados, Deauville.

Auteurs

Alain Forest, architecte DPLG, Nantes

Date

Février 2005

Problématiques

La loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat met en place la notion de ZPPAUP : « La ZPPAUP est l'affirmation d'une volonté de mise en valeur du patrimoine, négociée entre la communes et l'Etat. Elle porte sur un périmètre précisément délimité, appelé principalement à se substituer aux abords des monuments historiques ».

Quelques édifices de Deauville sont inscrits mais les périmètres de protection ne permettent pas de motiver clairement la préservation de l'environnement urbain, d'autant qu'il se situe souvent hors du champ de visibilité des monuments. L'image de marque de Deauville résulte en grande partie de la convergence d'un site littoral exceptionnel et de la présence de chefs d'oeuvre architecturaux. La mise en place d'une ZPPAUP doit valoriser cette image.

Méthodes

Le dossier de servitude de ZPPAUP doit comprendre : un rapport de présentation qui expose les particularités du site urbain et justifie les mesures de protection adoptées ; les documents graphiques : plans des secteurs, règlement comportant prescriptions et directives, cahier de recommandations architecturales.

Résultats

Le rapport de présentation présente les grandes étapes de l'histoire urbaine, de l'achat des marais en 1850 à la ville de Trouville par le Dr Olliffe au tracé des voies sur un plan urbain ambitieux autour du casino, de l'hippodrome, de la gare et des établissements de bains.

Il décrit les étapes du développement de la ville : la première liaison ferroviaire en 1863, le ralentissement de la croissance suite à la tempête de 1874 qui crée un banc de sable, son réveil avec le nouveau casino ouvert en 1912, entouré d'un ensemble néo-médiéval de boutiques, la construction du nouvel établissement de bains en 1921 par Charles Adda, l'aménagement des lais de mer, la nouvelle gare de Jean Philippot en 1931, le succès international de Deauville qui déploie l'architecture moderne dans des édifices publics comme le yacht club ou l'hôtel des postes.

Le rapport définit l'identité des quartiers, décrit la typologie et les courants architecturaux repérés dans la ville, les espaces publics, les entités paysagères.

Il justifie la délimitation de la ZPPAUP par la carte et la cohérence de chaque secteur.

Il expose les objectifs et les niveaux de protection par catégorie d'immeubles, du patrimoine architectural exceptionnel et remarquable qu'il faut conserver aux immeubles en rupture dont le remplacement est souhaitable en cohérence avec le règlement.

Le cahier des recommandations architecturales présente les différentes typologies de l'architecture. Il définit les genres architecturaux : grands hôtels, villas châteaux, villas et pavillons, immeubles et villas urbaines.

Il identifie deux caractères majeurs au plan de l'implantation : un front urbain continu à l'alignement ou non ; des immeubles isolés sur leur parcelle avec un retrait d'alignement.

Il dégage des courants architecturaux : courant historiciste (emprunts de la période médiévale, classique, italienne, flamande, engouement pour l'architecture rurale du pays d'Auge avec pans de bois, appareillage de briques en damier) ; chalets (références architecturales qui découlent de l'habitation hygiéniste du milieu du XIXe siècle fondé sur le rapport à la nature); courant moderne (Art nouveau et Art déco); courant second empire.

Les plans mentionnent quatre catégories : patrimoine à conserver, patrimoine « d'accompagnement », bâti non protégé, bâti en rupture. Idem pour les espaces paysagers : parcs et jardins exceptionnels, espaces urbains remarquables, espaces et jardins à conserver; alignements d'arbres et arbres isolés.

La ZPPAUP est partagée en sept secteurs : lais de mer, front de mer, quartier des villas, secteur de l'hippodrome, centre ville, secteur des pavillons, gare de Trouville-Deauville.

L'arrêté préfectoral de création de la ZPPAUP est pris le 29 mars 2005.

Disponibilité

Dossier disponible au bureau des espaces protégés, DAPA.

Bilan critique

L'étude se base à l'évidence sur des travaux historiques, pourtant aucune mention de source ne figure dans le dossier à l'exception d'une photographie. Aucune mention n'est faite de travaux de l'inventaire ou autres.

• Étude 19 :

Secteur sauvegardé de Mers-les-Bains, rapport de présentation, dactylo, 36 p.

Localisation

Picardie, communes de Mers-les-Bains et de Le Tréport.

Auteur

Robert Joly, architecte en chef des BCPN, urbaniste, Paris.

Date

1996 (La première étude réalisée par Pierre et Monique Dubrulle du GEPAR, date de septembre 1985).

Problématiques

La Commission nationale, dans sa séance du 5 février 1986, décidait d'accéder à demande de la ville de Mers-les-Bains de créer un secteur sauvegardé. Les discussions ont confirmé que son architecture de la fin du XIXe siècle constitue un patrimoine compatible avec la loi de 1962 et que Mers représente avec son quartier balnéaire entourant sa prairie un ensemble urbain cohérent méritant une vision d'ensemble.

L'arrêté du 7 août 1986 crée le secteur sauvegardé. Les limites en sont étendues à commune du Tréport le 30 août 1988.

Méthodes

Etude préalable de secteur sauvegardé.

Résultats

Plan.

Repères historiques : étapes du développement de la ville, chronologie des lotissements (plan).

Annexes socio-économiques : un patrimoine historique pour Mers-les-Bains et la côte picarde, localisation des villas (plan), le patrimoine des Mersois, localisation des résidences secondaires (plan), villas et appartements à vendre (plan), état d'entretien.

Architecture de la station: présentation typologique, problématique de la protection, annexe historique. D'abord style simple où la brique sans décor domine, rares balcons en fonte, lucarnes de combles à la Mansart sont les seuls ornements. Puis influence anglaise, apparition de bow-windows et loggias, hôtels où la masse construite apparaît comme un atout du style. Puis période de gloire : la villa mersoise précise ses caractères, maison double ou triple, décor abondant.

Présentation typologique : parcellaire régulier, parcelles étroites à la profondeur variable.

Façades sur deux travées. Maisons souvent bâties sur deux lots, presque toujours pour deux habitations jumelles.

Distribution : façade étroite pour offrir le maximum de villas avec vue. Chambres aux étages, salle de réception au rez-de-chaussée et services domestiques au sous-sol.

Fiches typologiques : maison individuelle autonome en bande, maison individuelle autonome en équerre, maison individuelle jumelée, maison individuelle d'angle, constructions hors lotissement, équipements, constructions d'époque contemporaine.

Chaque fiche comporte le n° de parcelle, le type, l'organisation fonctionnelle, la composition architecturale.

Annexe : résumé de l'étude urbaine de Mers-les-Bains établie en 1985.

Le PSMV : il s'agit d'un secteur sauvegardé avec une architecture de la fin du XIXe siècle. Mers est présentée comme la perle de la côte d'Opale avec son site géographique et urbain, son architecture festive.

Les dernières villas construites de l'esplanade sont situées sur le territoire du Tréport, c'est pourquoi le secteur sauvegardé a été étendu au département voisin.

L'étude du PSMV est approuvée par les communes en 1996.

Disponibilité

Rapport conservé au bureau des espaces protégés, DAPA et au centre de documentation de l'inventaire de Picardie.

Une visite guidée préparée par le SDAP est consultable sur le site Internet du ministère.

Bilan critique

Les études de secteurs sauvegardés et ZPPAUP sont réalisées par des architectes qui respectent rarement les règles concernant la présentation des sources. La bibliographie est absente, le dossier léger d'un point de vue historique.

A noter : l'étude thématique balnéaire de l'inventaire est achevée mais non versée, l'architecte en charge du dossier n'a donc probablement pas eu accès à ces travaux.

Un nouvel appel d'offre est lancé en juin 2007 pour compléter le dossier (notamment les fiches immeuble qui n'étaient pas exigées à la date de l'étude précédente). Le secteur est approuvé mais la commission des marchés publics, suite à un appel d'offre non conforme, relance une étude.

Trois études préalables auront été menées pour l'établissement de ce secteur sauvegardé, sans compter le travail de l'inventaire Picardie.

- Étude 20 : Patrimoine culturel littoral et potentiel touristique

Etude sur la valorisation touristique du patrimoine littoral en Languedoc-Roussillon.

Localisation

Languedoc-Roussillon

Auteurs, partenaires

Sarah Valque Piriou, cabinet d'études Géomédia.

Concours de deux enseignants-chercheurs responsables du Master « valorisation et médiation des patrimoines » de l'université Paul Valéry de Montpellier : Marine Ambert et Bernard Peschot.

Rapport commandé par la Mission interministérielle d'aménagement du littoral et la DRAC Languedoc-Roussillon.

Date

Janvier-juin 2006

Problématiques

Le littoral languedocien pâtit d'une image péjorative très anthropisée, marquée par la présence d'importantes stations balnéaires, malgré un patrimoine historique et culturel riche. Les spécificités de l'identité maritime et lagunaire de cet espace littoral ainsi que son apport à l'histoire et à la culture régionale sont insuffisamment perçues et mises en valeur.

Partant de ce constat, l'étude a pour objectif « d'offrir une photographie complète du patrimoine, de recenser ce qui est déjà mis en œuvre et d'envisager ce qui peut être fait ».

Elle doit donc analyser la situation actuelle et dégager des pistes et des propositions d'action en matière de valorisation touristique du patrimoine littoral.

Méthodes

Recherches documentaires, visites sur le terrain et entretiens auprès de personnes ressources issues des milieux patrimoniaux et touristiques.

Résultats

Rapport en quatre parties :

- définition de la notion de patrimoine littoral, diversité, richesse et complexité
- potentialités de ce patrimoine à travers une approche thématique et une approche territoriale
- point sur l'actuelle mise en valeur du patrimoine littoral
- propositions d'actions.

Définition : l'étude montre que les ethnologues ont été les premiers à s'intéresser à l'espace géographique littoral par le biais du patrimoine maritime, lagunaire et fluvial. Mais la Mission Littoral incluant dans sa réflexion la dimension paysagère et géomorphologique, le terme de patrimoine littoral convient mieux à la démarche.

Le patrimoine littoral est défini comme le patrimoine dont la localisation et l'usage confirment le rôle de la mer. On se trouve moins dans une logique territoriale que dans une logique de problématiques. C'est le lien au milieu maritime, lagunaire ou fluvial qui caractérise ce patrimoine et non la simple localisation.

Typologie générale établie pour identifier toutes les dimensions de ce patrimoine, montrer l'étendue de la thématique, dresser un état des lieux appliqué au Languedoc-Roussillon. Cette typologie s'appuie sur des travaux existants, notamment ceux de Françoise Péron, Bernard Cadoret et Jean-René Donguy pour la façade atlantique.

Principales problématiques du patrimoine littoral :

- La dialectique conservation/valorisation
- Nature et culture
- Le lien avec l'arrière-pays
- L'accessibilité de certains sites

- Un patrimoine immobilier ouvert
- La nécessaire interprétation du patrimoine immatériel

L'approche thématique de ce patrimoine met en lumière un socle patrimonial solide : dimension paysagère, pêche, conchyliculture, salins, construction navale, défense de la côte, vie autour des étangs, pratiques sociales, tourisme balnéaire.

L'approche territoriale révèle la présence de pôles forts : Aigues-Mortes, Sète, Agde, Narbonne, Collioure.

Constat de l'exploitation actuelle sous-développée du patrimoine littoral.

Propositions d'actions :

- Déployer une dynamique autour du patrimoine littoral
- Développer l'offre
- Travailler sur le long terme

Disponibilité

Rapport entièrement consultable sur internet.

Bilan critique

Effort de définition du littoral, prise en compte de toutes les dimensions du patrimoine culturel y compris le patrimoine archéologique sous-marin et le patrimoine immatériel.

Intérêt pour l'étude de la relation entre le littoral et l'arrière-pays.

Tentative d'élaboration d'une stratégie de mise en valeur touristique en fonction des différents publics visés.

Les projets d'actions sont basés sur l'exploitation des connaissances déjà accumulées plus que sur un développement de la recherche. S'il est conseillé de « dresser un panorama plus complet du patrimoine littoral », l'idée d'une action d'inventaire par le service régional est ignorée. L'approche thématique est privilégiée car plus à même d'être exploitée à court terme pour la valorisation touristique.

- Étude 21 : Patrimoine culturel littoral et enjeux patrimoniaux

Etude sur le potentiel du patrimoine maritime culturel du littoral

Localisation

Bretagne, Finistère.

Auteurs

Rapport d'étape sur le programme mené au sein du groupe de travail Patmar du laboratoire Géomer (UMR LETG 6554 – CNRS).

Programme intégré dans un Programme de Recherche d'Intérêt Régional.

Date

19 octobre 2006.

Problématiques

Etude menée dans l'objectif d'élaborer des méthodes de sensibilisation des acteurs du littoral et des publics sur un fond de connaissances partagées.

Programme de recherche appliquée avec une approche thématique sur des questions urgentes à traiter tel que celle des petits ports de caractère.

Méthodes

Recensement systématique des éléments patrimoniaux ayant trait au maritime. Elaboration de fiches documentaires décrivant les caractéristiques techniques et juridiques du bâtiment, le contexte historique et les intérêts et les enjeux patrimoniaux.

Saisie des données dans le logiciel Renabl augmenté de certains champs. Fiche sur les généralités communales, fiches d'ensembles, fiches individuelles et dossiers collectifs.

Neuf champs patrimoniaux sont définis :

- la défense militaire des côtes
- la protection littorale contre l'érosion côtière et le vent
- l'éclairage et la surveillance des côtes
- le transit terre/mer
- la production et la commercialisation de la pêche et d'autres productions primaires
- les activités industrielles
- les bâtiments liés à la vie des populations littorales
- l'activité balnéaire
- la protection religieuse et légendaire.

Codage de l'intérêt patrimonial des éléments recensés.

Résultats

Recensement du patrimoine maritime des six communes retenues pour l'étude dans le Finistère (Camaret-sur-Mer, Crozon, Roscanvel, Lanvéoc, Ouessant, Clohars-Carnoët) et de six communes de Bretagne à titre comparatif (Larmor-Plage, Séné et Etel dans le Morbihan, Saint-Briac en Ille-et-Vilaine, Paimpol et Pléneuf-Val-André dans les Côtes-d'Armor).

Atlas du patrimoine maritime du Finistère.

Conventions signées et en cours.

Programme prévisionnel.

A l'automne 2006, 90 fiches étaient saisies.

Les résultats de l'étude sont présentés aux élus et à la population dans l'objectif de sensibiliser les habitants à l'intérêt de conserver certains éléments patrimoniaux.

La réalisation d'un site Internet distinct de celui de la base Mérimée est prévue à la fin 2007.

La réalisation d'un atlas du patrimoine maritime du Finistère, doublé d'une base de données, est prévue à terme pour servir d'outil à la décision pour la mise en valeur des différents types de patrimoine maritime menacés.

Disponibilité

Rapport d'étape, dactylo, 15 p., disponible auprès du laboratoire Géomer.

Bilan critique

Volet recherche associé à un volet sensibilisation qui commence par la présentation aux habitants du travail d'inventaire.

Approche thématique et non territoriale. Le patrimoine pris en compte dans cette étude est le patrimoine maritime défini par le rapport à la mer et non pas le patrimoine littoral au sens large. Mais cette limitation du champ patrimonial permet une faisabilité de l'étude à relativement court terme et lui permet d'être en phase avec les urgences patrimoniales à traiter et les projets d'aménagement.